

Rapport de jury

Concours externe, spécial et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Session 2025

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTERE DE LA CULTURE

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Collège Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique

**Concours externe, spécial et interne pour le
recrutement de conservateurs stagiaires,
élèves de l'École nationale supérieure
des sciences de l'information et des bibliothèques**

Fonction publique d'État

Session 2025

Noëlle Balley

*Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Présidente du jury

Avec la contribution de Mesdames et Messieurs les membres du jury

Pierre-Yves Cachard

*Inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Vice-président du jury

SOMMAIRE

1. Le cadre général.....	5
1.1. Les textes réglementaires	5
1.1.1. Cadre statutaire du recrutement	5
1.1.2. Modalités d'organisation des concours	6
1.2. L'organisation administrative et le calendrier	6
1.3. Le jury	7
2. Statistiques	7
2.1. Postes ouverts aux concours et taux de réussite	7
2.1.1. Concours externe.....	7
2.1.2. Concours externe spécial.....	9
2.1.3. Concours interne	10
2.2. Caractérisation des candidats	12
2.2.1. Concours externe.....	12
2.2.2. Concours externe spécial.....	14
2.2.3. Concours interne	15
3. Les épreuves d'admissibilité.....	17
3.1. Remarques sur l'ensemble des épreuves écrites.....	17
3.1.1. Compositions de culture générale.....	17
3.1.2. Notes de synthèse	18
3.2. Les concours externes	19
3.2.1. L'épreuve de composition de culture générale du concours externe	20
3.2.2. L'épreuve de note de synthèse commune au concours externe et au concours externe spécial.....	23
3.3. Le concours interne	27
3.3.1. L'épreuve de composition de culture générale	28
3.3.2. L'épreuve de note de synthèse.....	32
4. Les épreuves d'admission.....	36
4.1. Les épreuves de langue	36
4.2. Épreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale (concours externe et concours interne)	42
4.2.1. Commentaire de texte :.....	43
4.2.2. Culture générale :.....	44
4.3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle	46
4.3.1. Concours externe et concours interne.....	47
4.3.2. Concours externe spécial.....	53

5. Sélectivité des concours des conservateurs de bibliothèques d'État	57
Références	60
Annexes	61

1. Le cadre général

1.1. Les textes réglementaires

1.1.1. Cadre statutaire du recrutement

Le recrutement des conservateurs des bibliothèques de la fonction publique d'État est régi par les dispositions du décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques, Titre 1^{er}, chapitre 2, article 4, modifié par le décret n°2017-144 du 7 février 2017.

Cet article prévoit notamment :

« Les conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Leur recrutement s'effectue :

*1° Par la voie d'un **concours externe** ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;*

(...)

*3° Par la voie d'un **concours externe spécial**, ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L.612-7 du code de l'éducation ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, comportant un examen de leurs titres et travaux et assorti d'une ou plusieurs épreuves. Le nombre des places à ce concours ne peut être supérieur à 15 % du nombre total des places offertes aux deux concours externes organisés en application des 1° et 2° ci-dessus ;*

*4° Par la voie d'un **concours interne** ouvert, pour un tiers au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre des 1° et 2° ci-dessus, aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux magistrats et militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi.*

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services effectifs auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Les modalités et la nature des épreuves sont fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la culture.

Les emplois mis à l'un des concours qui n'auraient pas été pourvus peuvent être attribués aux candidats des autres concours, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Le concours prévu au 2° de l'article 4 du décret n°92-26, réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et candidats bénéficiant d'une équivalence, se déroule selon un autre calendrier, avec un jury spécifique. Il fait l'objet d'un rapport distinct.

1.1.2. Modalités d'organisation des concours

Les modalités d'organisation des concours externe, spécial et interne sont fixées par l'arrêté du 5 octobre 2007, modifié par l'arrêté du 17 mars 2017. L'annexe contenant le programme et la bibliographie a, quant à elle, été modifiée par la note de service du 14 juin 2021.

Les concours externe, spécial et interne de la session 2025 ont été ouverts par deux arrêtés du 24 septembre 2024 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Journal officiel du 29 septembre 2024).

Le nombre de postes offerts aux trois concours au titre de l'année 2025 a été fixé par deux arrêtés du 6 mars 2025 (Journal officiel du 17 mars 2025).

Ces différents textes sont reproduits en annexes 1 à 3 du présent rapport.

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

Comme chaque année, la session de 2025 a été organisée, sur le plan administratif, par la direction générale des ressources humaines commune au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, au ministère des Sports et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRH D2-5 : Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement, Département des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN - DGRH D2-5).

Calendrier du concours

	DATES
ÉPREUVES ÉCRITES	17 et 18 mars 2025
REMISE DES COPIES AU JURY	10 avril 2025
RÉUNION D'ADMISSIBILITÉ	13 mai 2025
TELEVERSEMENT DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS	27 mai 2025
ÉPREUVES ORALES	30 juin-3 juillet 2025
RÉUNION D'ADMISSION	3 juillet 2025

Pour le concours interne, les candidats admissibles devaient renvoyer leur dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) pour le 27 mai 2025 au plus tard. Les candidats admissibles au concours externe spécial devaient respecter la même date pour l'envoi de leur dossier, comportant un exposé de leurs titres et travaux, un curriculum vitae et une lettre de motivation. Les dossiers ont été examinés par les commissions compétentes avant le début des épreuves orales.

La liste des admis a été affichée sur le lieu des épreuves orales aussitôt après la fin de la réunion d'admission. Les candidats présents (admis ou recalés) ont ainsi pu être reçus en « confession » par le jury en fin de journée du 3 juillet 2025.

1.3. Le jury

L'arrêté du 5 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 17 mars 2017 fixe les modalités d'organisation des concours externe et interne :

« Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection¹, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques. »

Les règles de composition des trois jurys étant identiques, les présidente, vice-président et membres choisis par la ministre chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été nommés pour siéger simultanément aux jurys des trois concours. Les jurys ont été constitués par un arrêté daté du 4 mars 2025 (voir annexe 4). Pour cette session, ils étaient présidés par Mme Noëlle Balley, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, assistée d'un vice-président, M. Pierre-Yves Cachard, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. La coordination des épreuves de langues a été assurée par M. Christophe Didier, conservateur général des bibliothèques, délégué à l'action scientifique et aux relations internationales à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Les quatre commissions d'oral étaient présidées :

- Pour la conversation avec le jury sur une question de culture générale (concours interne et externe), par M. Julien Brault, conservateur en chef, chef du service de la conservation et des magasins au sein du département de la bibliothèque et de la documentation de l'Institut national d'histoire de l'art (commission n°1) et Mme Solène Gaudin, maîtresse de conférences en géographie-aménagement de l'espace à l'université Rennes 2 (commission n° 2) ;
- Pour l'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, par M. Pierre-Yves Cachard (commission n°1) et Mme Nathalie Watrin, conservatrice générale des bibliothèques, directrice des pôles transverses à la direction générale déléguée aux bibliothèques et musées de l'université Paris Cité (commission n°2). La commission n°1 a également entendu les candidats admissibles du concours externe spécial pour l'entretien sur les motivations et les aptitudes à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques, et la commission n°2 a auditionné les candidats admissibles au concours interne.

2. Statistiques

2.1. Postes ouverts aux concours et taux de réussite

2.1.1. Concours externe

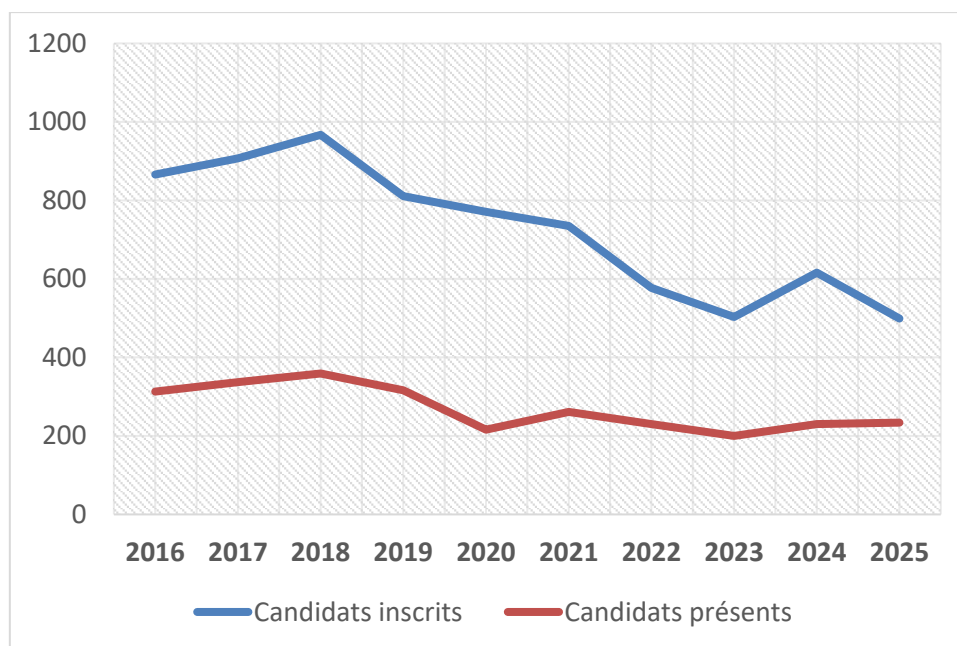
Un tableau récapitulant les principales données chiffrées pour les trois concours depuis 2014 est proposé en annexe 5.

¹ Les conservateurs généraux chargés de mission d'inspection sont devenus inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche depuis la création de l'IGÉSR. Ils ont le statut d'administrateurs de l'État ou d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le nombre de postes offerts au concours externe était fixé à douze pour la session 2025, comme c'était déjà le cas pour la session 2024.

La légère embellie constatée en 2024 fut de courte durée : le nombre d'inscrits était en baisse significative cette année, avec un total de 499 inscriptions, contre 616 en 2024, soit une baisse de 19%. À l'échelle de la décennie, la baisse du nombre d'inscrits est de 42% (866 candidats étaient inscrits à la session 2016). Le taux de présence s'établit en revanche cette année à 46,9%, soit une hausse de près de 10 points par rapport à la session antérieure. Il s'agit du meilleur taux de présence constaté sur les dix dernières années pour ce concours. Les candidats, s'ils ont été moins nombreux, se sont avérés particulièrement mobilisés.

Graphique 1 : Nombre de candidats au concours externe (2016-2025)

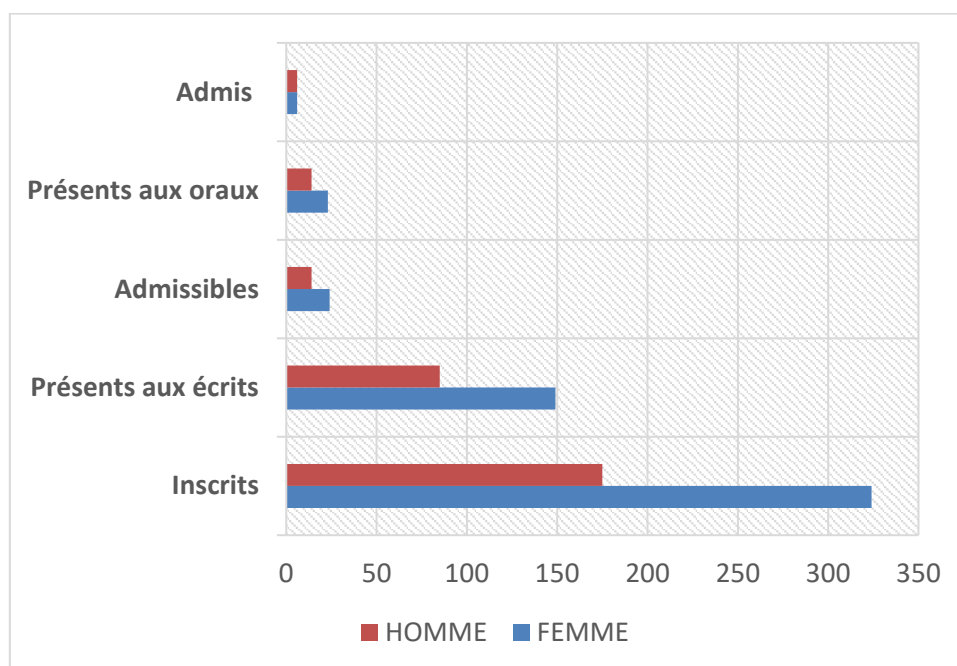


Le seuil d'admissibilité a été fixé à 11,5/20 (11,5 en 2024, 12 en 2023), ce qui a permis de retenir 38 admissibles, soit un rapport admissibles / présents aux épreuves d'admissibilité qui revient au niveau observé en 2023, à 16,2 % (22,78 % en 2024, 16,5 % en 2023).

Le seuil d'admission a été fixé à 12,87/20, soit une baisse d'un peu plus d'un point par rapport à la session précédente et la même note que pour la session 2023 (14,03/20 en 2024, 12,87/20 en 2023). Les douze postes ont été pourvus. Une liste complémentaire a été ouverte, comportant trois noms.

324 femmes et 175 hommes se sont présentés aux épreuves écrites. Ont été admissibles 24 femmes et 14 hommes. Six femmes et six hommes ont été admis, pour un taux de réussite entre l'admissibilité et l'admission de 25% pour les femmes et 42,9% pour les hommes. Pour la session précédente, le taux de réussite était de 50 % pour les femmes et de 16,6 % pour les hommes. Ont été placés en liste complémentaire deux femmes et un homme.

Graphique 2 : Répartition H/F au concours externe pour les différentes phases du concours

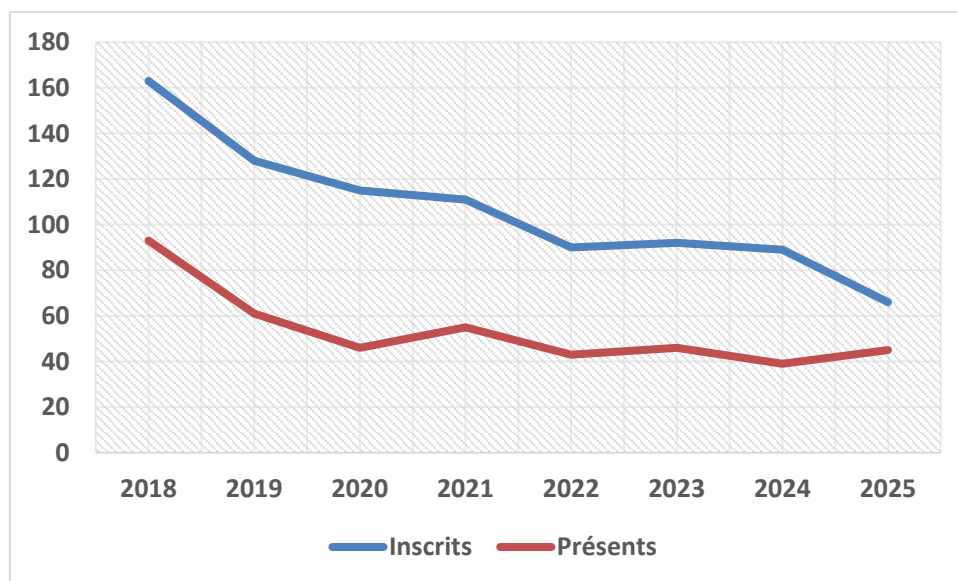


2.1.2. Concours externe spécial

Comme l'année dernière, pour ce concours spécial, réservé à des titulaires d'un doctorat ou bénéficiaires d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme, un seul poste était ouvert (contre deux jusqu'en 2023).

En lien probable avec cette diminution de postes ouverts, pour cette huitième session du concours externe spécial, le nombre d'inscrits accuse une baisse sensible : 66 candidats (dont un par équivalence). Il y en avait 89 pour la session précédente. 45 candidats ont néanmoins composé, soit une hausse très significative du taux de présence à l'épreuve écrite qui passe de 43,8 % en 2024 à 68,2 % en 2025. Sur les huit années d'existence du concours, il n'en demeure pas moins que la baisse des inscrits (-59,5 %) comme des présents (-51,6 %) est importante et relativement constante.

Graphique 3 : Nombre de candidats au concours externe spécial (2018-2025)



Le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 12,5 (13,5/20 en 2024), cinq candidats ont été déclarés admissibles, et ont tous été présents à l'épreuve d'admission. La barre d'admission a été placée à 16,86/20, barre proche de celle de la session précédente (16,57/20 en 2024). Compte tenu du niveau élevé des prestations des candidats admissibles, une liste complémentaire, comportant deux noms, a été ouverte pour ce concours.

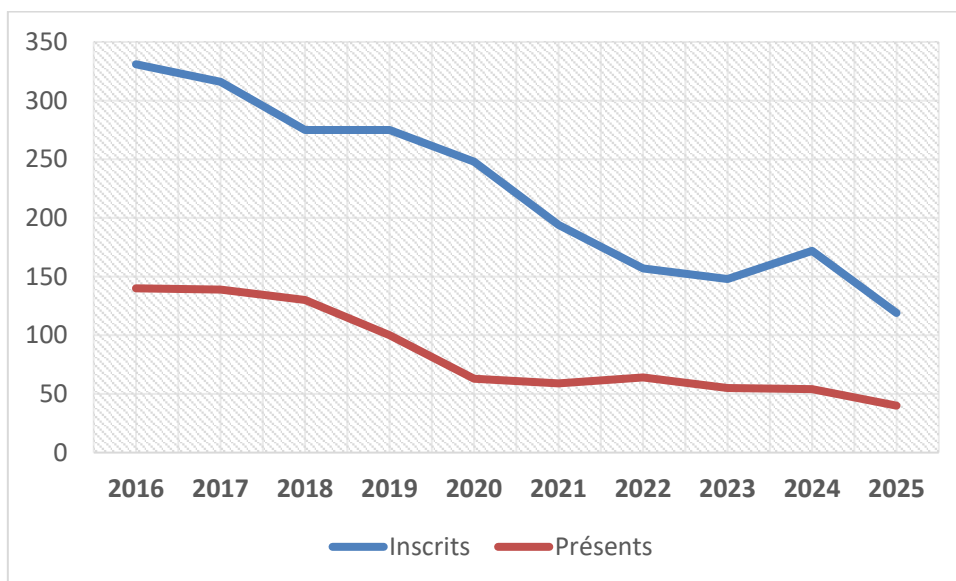
À l'épreuve écrite étaient présents 47 femmes et 19 hommes. Ont été déclarés admissibles trois femmes et deux hommes ; une femme a été admise, et une femme et un homme inscrits en liste complémentaire.

2.1.3. Concours interne

Le nombre de postes offerts au concours interne était pour cette session de trois, comme en 2024. Ce concours avait connu une hausse significative de ses inscrits en 2024 (+16,2 %), amélioration qui ne s'était cependant pas confirmée pour les présences aux épreuves écrites (-1,8 %). La session 2025 montre qu'il s'agissait plus d'une exception que d'une tendance, puisque cette année le nombre de candidats est en baisse de 30,8 % (119 inscrits en 2025 contre 172 en 2024). Le nombre de présents est également en baisse, avec un différentiel à peine moins marqué par rapport à 2024 (-25,9 %).

Sur dix ans, le reflux du nombre d'inscrits atteint 64 % et 71,4 % pour les présences aux épreuves écrites.

Graphique 4 : Nombre de candidats au concours interne (2016-2025)

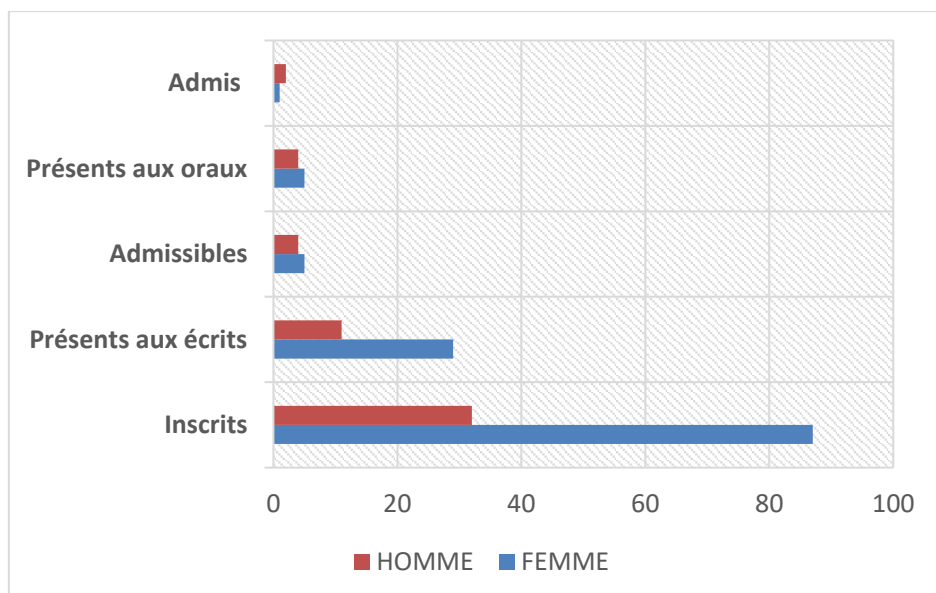


Neuf candidats ont été déclarés admissibles, avec un seuil d'admissibilité à 10,75, en très légère baisse par rapport aux années précédentes : 11,17 en 2024, 11 en 2023.

Le seuil d'admission est également en légère baisse par rapport à la session 2024 (12,67 contre 13,28). Il est très proche de celui de 2023 (12,61). Les trois postes ont été pourvus. Aucune liste complémentaire n'a en revanche été ouverte.

29 femmes et 11 hommes ont passé les épreuves écrites. Ont été admissibles cinq femmes et quatre hommes, et admis une femme et deux hommes.

Graphique 5 : Répartition H/F au concours interne pour les différentes phases du concours



2.2. Caractérisation des candidats

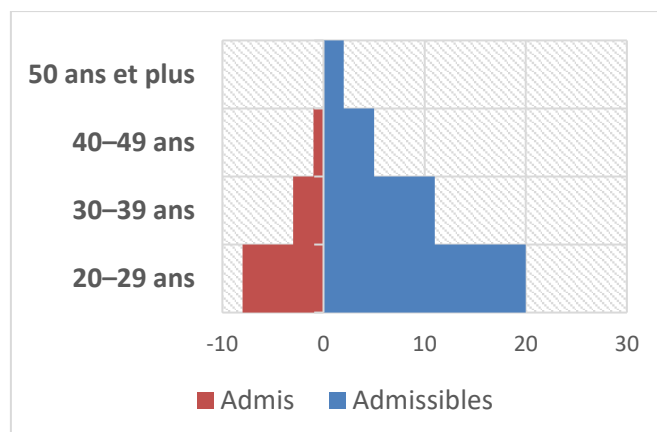
2.2.1. Concours externe

La moyenne d'âge des admissibles est de 31 ans et demi, les admis présentent une moyenne d'âge de 29 ans et 9 mois. Le plus âgé des admis a 45 ans, le plus jeune, 24 ans. Plus de la moitié des admissibles appartient à la tranche d'âge des 22-29 ans. Les deux-tiers des admis sont également dans cette tranche d'âge, un tiers des lauréats étant nés après 1998.

Tableau 1 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge

Tranche d'âge	Admissibles	Admis
20–29 ans	20	8
30–39 ans	11	3
40–49 ans	5	1
50 ans et plus	2	0
TOTAL	38	12

Graphique 6 : Répartition des admis et admissibles au concours externe par classe d'âge



Les trois académies franciliennes ne représentent cette année que 45 % des admissibles (55 % en 2024, 67 % en 2023), mais elles fournissent encore 67 % des admis (83 % en 2024, 67 % en 2023). L'académie de Lyon représente cette année 21 % des admissibles, un seul de ces huit candidats admissibles figurant parmi les admis. Les autres admissibles proviennent de neuf autres académies. Hors Créteil-Paris-Versailles et Lyon, trois autres académies (Bordeaux, Rennes et Nantes) obtiennent également un admis chacune. Les admissibles proviennent de 11 académies distinctes.

Tableau 2 : répartition des admissibles et des admis par académie

Académie	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Académie de Besançon	1	0	1
Académie de Bordeaux	1	1	0
Académie de Lyon	8	1	0
Académie de Poitiers	1	0	0
Académie de Rennes	1	1	0
Académie de Nantes	2	1	0
Académie d'Amiens	3	0	1
Académie de Nice	1	0	0
Académie de La Réunion	1	0	0
Académie de Normandie	2	0	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	17	8	1
TOTAL	38	12	3

87 % des admissibles sont titulaires d'un diplôme de niveau master ou équivalent (86 % en 2024). C'est aussi le cas de 11 des 12 admis. Aucun candidat titulaire du seul diplôme de licence ne figure cette année parmi les admissibles.

Tableau 3 : répartition des admissibles et des admis par niveau de diplôme

Titre ou diplôme requis	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Doctorat	1	0	0
Master	33	11	3
Maîtrise	1	0	0
DEA, DESS	2	0	0
Diplôme classe niveau 7	1	1	0
TOTAL	38	12	3

La répartition des candidats par profession est plus dispersée que pour la session 2024. Les candidats « Hors fonction publique ou sans emploi », qui représentaient l'an dernier le quart des admissibles et le tiers des admis, ne constituent que 13 % des admissibles cette année, autant que les bibliothécaires et les contractuels MESR. Plus du quart des admissibles sont des étudiants, tandis que les « enseignants » et les « magasiniers » représentent chacun 10 % des admissibles. Chez les admis de la liste principale, 25 % sont des magasiniers ; les étudiants, les contractuels MESR et les candidats hors fonction publique/sans emploi représentent chacun 17 % des admis.

En cumulant enfin les professions qui relèvent de la filière des bibliothèques, cela représente 29 % des admissibles et le tiers des admis. Rappelons que ces chiffres sont à prendre avec précaution, certaines

situations professionnelles pouvant correspondre à plusieurs réponses possibles dans le menu déroulant proposé aux candidats au moment de leur inscription.

Tableau 4 : répartition par profession des admissibles et des admis

Profession	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Etudiant	10	2	1
Enseignant titulaire MEN	4	0	0
Agent fonct. publi. État autres min.	2	1	1
Agent fonction publique territoriale	1	1	0
Hors fonction publique/sans emploi	5	2	0
Bibliothécaire	5	1	1
Bibliothécaire territorial	1	0	0
Magasinier des bibliothèques	4	3	0
BIBAS classe normale	1	0	0
Contractuel MESR	5	2	0
TOTAL	38	12	3

2.2.2. Concours externe spécial

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 33 ans et 5 mois (38 ans en 2024) ; l'ensemble des admissibles ayant été présents à l'oral, c'est également l'âge moyen des présents (40 ans et 4 mois en 2024). L'âge de la candidate admise est 37 ans (41 ans en 2024), supérieur de sept ans à la moyenne d'âge du concours externe de droit commun.

Tableau 5 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge

Tranche d'âge	Admissibles	Admis	Admis LC
30-34 ans	3	0	1
35-39 ans	2	1	1
TOTAL	5	1	2

Quatre des cinq admissibles de ce concours proviennent des académies de Créteil-Paris-Versailles. Le cinquième candidat admissible est issu de l'académie de Strasbourg. La candidate admise, comme les candidats inscrits sur liste complémentaire, était inscrite dans les académies franciliennes.

Tableau 6 : répartition des admissibles et des admis par académie

Académie	Admissibles	Admis LP	Admis LC
STRASBOURG	1	0	0
SIEC (Créteil – Paris – Versailles)	4	1	2
TOTAL	5	1	2

Deux des admissibles exerçaient déjà dans la fonction publique, en tant que bibliothécaires, les trois autres candidats étant hors fonction publique ou sans emploi.

Tableau 7 : répartition par profession

Profession	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Hors fonction publique/sans emploi	3	1	1
Bibliothécaire	2	0	1
TOTAL	5	1	2

2.2.3. Concours interne

La moyenne d'âge des neuf admissibles est de 40 ans et 10 mois, les âges s'échelonnant de 32 à 53 ans. Les trois admis ont en moyenne 39 ans, ils ont respectivement 32, 35 et 50 ans.

Tableau 8 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge

Tranche d'âge	Admissibles	Admis
30-34 ans	3	1
35-39 ans	1	1
40-44 ans	2	0
45-49 ans	1	0
50-54 ans	2	1
TOTAL	9	3

Sept des neuf admissibles sont titulaires d'une maîtrise, d'un DEA/DESS ou d'un master. Les deux autres candidats sont respectivement titulaires d'une licence et d'un doctorat. Au stade de l'admission, les lauréats se répartissent entre titulaires des diplômes : licence, maîtrise, doctorat.

Tableau 9 : répartition des admissibles et des admis par niveau de diplôme

Titre ou diplôme requis	Admissibles	Admis
Doctorat	1	1
Master	4	0
Maîtrise	2	1
DEA, DESS	1	0
Licence	1	1
TOTAL	9	3

Six des neuf admissibles viennent des académies de Créteil-Paris-Versailles. Les trois autres candidats admissibles provenaient respectivement des académies de La Réunion, Lyon et Toulouse. Deux des trois admis viennent des académies de Créteil-Paris-Versailles, présentant la même proportion. La provenance du troisième lauréat est l'académie de Lyon.

Tableau 10 : répartition des admissibles et des admis par académie

Académie	Admissibles	Admis
Académie de Lyon	1	1
Académie de Toulouse	1	0
Académie de La Réunion	1	0
SIEC - Académies de Créteil, Paris, Versailles	6	2

Cinq admissibles avaient déclaré être personnels de bibliothèques. Pour les quatre autres candidats admissibles, deux étaient agents publics territoriaux, deux autres respectivement magistrat et enseignant titulaire.

Deux des trois admis sont bibliothécaires. Le troisième est un agent de la fonction publique territoriale.

Tableau 11 : répartition par profession

Profession	Admissibles	Admis
Enseignant titulaire MEN	1	0
Agent fonction publique territorial	2	1
Magistrats	1	0
Bibliothécaire	3	2
BIBAS classe normale	2	0
TOTAL	9	3

3. Les épreuves d'admissibilité

3.1. Remarques sur l'ensemble des épreuves écrites

Il a été rappelé l'an dernier que l'inclusion de l'Enssib² dans le « tronc commun » de formation des cadres supérieurs de l'État piloté par l'Institut national du service public (INSP), et la possible future intégration des conservateurs des bibliothèques de l'État³ parmi les corps de la « haute fonction publique » - sous réserve que la réforme statutaire soit menée à son terme - entraînait une plus grande exigence des correctrices et des correcteurs, y compris sur la maîtrise orthographique et syntaxique des candidats. Il n'est pas acceptable pour un concours de ce niveau de découvrir des copies dont la pensée est en permanence contrariée par un usage inapproprié de la grammaire et de l'orthographe du français. Cette année encore, certaines copies ont été lourdement sanctionnées pour des expressions inappropriées ou des fautes très nombreuses, gênant tant la lecture que la compréhension du propos. La production écrite est indissociable des fonctions d'encadrement : la maîtrise des règles de grammaire, de syntaxe et de l'orthographe est un pré-requis.

Par ailleurs, les deux épreuves (composition, note de synthèse) obéissent à des principes et à des étapes de traitement des sujets qui offrent aux candidats les meilleures garanties pour parvenir à prendre pleinement la mesure de la question proposée, et à en peser tous les enjeux : le jury a été surpris cette année de constater que ces principes et ces étapes n'étaient pas toujours respectés. Une excellente maîtrise des aspects méthodologiques de ces deux épreuves, et des entraînements réguliers, conditionnent l'admissibilité aux épreuves écrites. Il s'agit d'une étape importante pour parvenir à la réussite du concours : quels que soient les résultats obtenus à l'oral, l'admission dépend également des notes obtenues aux écrits.

3.1.1. Compositions de culture générale

L'introduction conditionne de façon très significative la réussite de cet exercice. Les candidats doivent impérativement consacrer un temps de lecture attentive et d'analyse du sujet proposé et repérer notamment en quoi ses termes sont éventuellement porteurs d'une contradiction qui constituera la base de leur raisonnement. L'ensemble des termes de ce sujet doivent être définis. Leur caractérisation précise peut faciliter ensuite l'identification d'une problématique et d'un plan. Concevoir une problématique à partir d'une citation, organiser et expliciter son propos dans un plan logique articulé dès l'introduction facilite la rédaction des développements qui suivront cette introduction et permettra de souligner l'esprit critique et la capacité à raisonner à partir du sujet distribué.

Les exemples ou les références de lecture n'ont d'intérêt que s'ils sont mobilisés dans la réflexion et viennent nourrir ou consolider la réflexion des candidats. Si la culture populaire a toute sa place dans les références mobilisables, une forme de « biblio-diversité » dans ce référencement d'appui est tout de même attendue. Ne citer tout au long de sa composition que des titres de séries ou de films ne prouve qu'une chose : que les candidats bénéficient d'un abonnement à une ou plusieurs plateformes de *streaming*. La culture générale doit être mobilisée au bénéfice de la qualité des raisonnements : des références contrastées, empruntées à différents supports de diffusion et à différents genres (industries

² École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

³ À tout le moins, des conservateurs généraux.

créatives, fiction, essais), à différentes aires géographiques et culturelles, et à différentes époques ont plus de chance de parvenir à offrir un appui solide à la réflexion des candidats.

Le jury a pu constater dans quelques copies une confusion entre l'étape de l'introduction, nécessairement concise et efficace, et celle du développement, à laquelle le traitement du sujet doit être réservé. L'introduction doit donner aux correcteurs une vision claire de la structure de la composition et une idée immédiate des intentions de l'auteur au regard du sujet à traiter. Les parties qui suivent cette introduction doivent quant à elles être parfaitement équilibrées, les candidats devant démontrer à cet égard leur bonne maîtrise du temps consacré à l'épreuve : trop de copies ont souffert de parties disproportionnées et souvent d'une troisième partie bâclée et écourtée, ou d'une conclusion se limitant à la reproduction sous forme brève de quelques-unes des principales idées du texte.

Si un effort particulier est attendu en phase d'introduction, il ne faut pas perdre de vue que l'exercice de composition doit être parfaitement maîtrisé pour l'ensemble des étapes de sa rédaction. La singularité de l'amorce, la qualité de l'analyse du sujet, la clarté et la pertinence de la problématique exposée et du plan présenté conditionnent fortement la réussite de cette épreuve. Néanmoins, ce préalable vise à réussir la part la plus importante du travail attendu : présenter une réflexion démonstrative, originale et nourrie par des références nombreuses et éclairantes, construite dans le respect absolu du plan annoncé au stade de l'introduction, et ne négligeant pas l'étape finale de la conclusion, qui doit permettre idéalement de souligner la cohérence du raisonnement adopté tout en ouvrant le sujet interrogé vers de nouvelles perspectives possibles :

Le jury attend par conséquent des candidats :

- qu'ils produisent une introduction synthétique et complète, s'attachant à définir brièvement et précisément les termes du sujet, forgeant une problématique claire et contrastée et présentant un plan clair et construit,
- qu'ils proposent des développements bien équilibrés, respectant le plan annoncé, et soutenus par un usage pertinent et une exploitation réelle des citations, exemples ou références accompagnant la réflexion,
- que leur rédaction s'achève idéalement par une conclusion tout aussi synthétique, ouvrant le sujet à des questionnements complémentaires.

3.1.2. Notes de synthèse

Plus que pour la composition, le traitement réservé cette année par les candidats à la note de synthèse a parfois surpris le jury : très souvent, les erreurs commises ont montré que cet exercice spécifique et ses attendus étaient encore faiblement maîtrisés. La note de synthèse a ainsi paru parfois confondue avec l'exercice de la composition, conduisant les candidats à s'éloigner du dossier mis à disposition pour exprimer un point de vue ou aborder des idées ne figurant pas dans les sources distribuées. Les documents sont par ailleurs rarement ou mal cités, accentuant en ce cas l'impression de confusion des épreuves.

Le principal objectif de la note de synthèse est d'informer de façon concise et efficace sur un sujet à travers la production d'une synthèse à partir de différentes publications mises à disposition. Si cela ne constitue en rien une note de service, et ne doit par conséquent pas en adopter la forme, cette épreuve se situe en tant que pratique dans le champ professionnel : sa maîtrise méthodologique, pour un concours de la fonction publique visant un emploi de catégorie A, est impérative.

Pour y parvenir, la note de synthèse doit par conséquent pouvoir s'appuyer sur une problématisation et un plan favorisant la hiérarchisation et la confrontation des textes entre eux. Elle doit aussi respecter les trois étapes fondamentales de sa rédaction : présence d'une introduction et d'une conclusion,

corps de note dont les différentes parties sont parfaitement articulées entre elles. Les idées principales comme secondaires doivent être restituées dans une logique de progression permettant d'aboutir au traitement de la problématique proposée sans mobiliser pour autant de connaissances ou données extérieures au dossier distribué.

S'il peut arriver qu'un dossier de note de synthèse comprenne dans sa composition des articles pouvant être écartés de l'effort de synthèse, car sans rapport direct avec le thème choisi, ce n'était le cas cette année pour aucun des deux thèmes abordés. Le jury était par conséquent en droit d'attendre des candidats que l'ensemble des sources soient correctement exploitées. Lorsque la candidate ou le candidat s'affranchit du devoir de citation de ces sources ou qu'il les cite sous une forme trop elliptique, il place les correcteurs dans une difficulté à laquelle – si les règles et la méthodologie de rédaction de la note de synthèse étaient respectées – il ne devrait pas être confronté : s'assurer régulièrement de la présence de chacune des idées avancées dans le dossier distribué.

Le jury rappelle une fois encore qu'il n'existe pas de règle pour la construction d'une citation. C'est une question de logique : le numéro seul du texte dans le dossier ne saurait constituer une référence : n° auteur-titre, n°- auteur lorsque le texte a déjà fait l'objet d'une citation dans la synthèse, peuvent être considérés comme des éléments suffisants. L'année de publication, dans certains cas, peut avoir également une importance certaine. Cet effort rigoureux de citation est important : il peut permettre de lever une ambiguïté lorsqu'un auteur est présent plusieurs fois dans un même dossier, mais il apporte aussi et surtout une forme de caution au candidat pour attester du fait que cette idée figure bien dans le dossier et ne constitue en rien un ajout personnel.

Par ailleurs, pour les deux sujets de note de synthèse proposés, il existait des tensions bien visibles entre certains des documents distribués dont on attendait la restitution dans l'effort de synthèse. Il convient toutefois d'éviter d'aboutir à des approches trop binaires dans le choix du plan : « pour ou contre ». Ces tensions doivent idéalement permettre de confronter les idées entre elles, plutôt que de servir de cadre de classement des textes qui risquerait de conduire à une note de synthèse sans grands reliefs.

Trop souvent, il a paru cette année au jury que l'exercice de synthèse était de fait réduit à sa plus simple expression : l'énumération plus ou moins ordonnée des différentes sources du dossier sans effort de hiérarchisation ou de rapprochements critiques. Ce travail indispensable de hiérarchisation suppose de ne pas négliger l'origine de chacun des textes mis à disposition : affiliation de l'auteur, nature des informations (juridiques, journalistiques, tribune, communication institutionnelle, etc.), statut de la source éditoriale, date ou période de publication.

Enfin, la longueur idéale d'une note de synthèse est affaire de bon sens : si aucune limite explicite n'est fixée en la matière pour les concours de conservateurs d'État, une note de synthèse de 9 ou 10 pages augure mal de l'effort de synthèse attendu : 4 à 6 pages paraît un objectif réaliste et responsable, favorisant concision et clarté pour la restitution des idées principales et secondaires des différents textes du dossier.

3.2. Les concours externes

Les moyennes des présents aux épreuves écrites des concours externe et externe spécial comme des admissibles sont toutes relativement proches de celles de la session antérieure.

Pour le concours externe spécial qui comprend une épreuve écrite unique, la moyenne des admissibles est toutefois en baisse sensible de près d'un point (13,5 contre 14,42 en 2024), ce qui est conforme aux observations formulées par les correcteurs cette année.

Pour les deux épreuves du concours externe, le nombre de copies blanches a peu évolué : cinq copies blanches en 2025, contre six en 2024. On peut noter toutefois que ces cinq copies concernent cette année la seule épreuve de composition, lorsqu'elles étaient réparties entre les deux épreuves l'an dernier. Le nombre de notes éliminatoires présente une baisse significative : 79 copies ont une note inférieure à 5/20 dans au moins l'une des deux épreuves, contre 96 l'an dernier. Huit candidats n'ont été présents qu'à l'une ou l'autre des deux épreuves.

Pour l'épreuve unique du concours externe spécial, aucune copie blanche n'a été notée.

Tableau 12 : résultats des épreuves du concours externe et du concours externe spécial

	Concours externe		Concours externe réservé
	Composition	Note de synthèse	Note de synthèse
Présents	233	227	45
Moyenne des présents	7,86	8,71	9,28
Moyenne des admissibles	12,81	12,69	13,5
Note minimale (présents)	0,5	2	3
Note minimale (admissibles)	7	8	12,5
Note maximale	17	16,5	15

3.2.1. L'épreuve de composition de culture générale du concours externe

Sujet : Vous commenterez la remarque ironique et désabusée de Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* (livre IV, chapitre 1^{er}, « Paris, fin de mars 1831 ») :

« Il ne manque aujourd'hui au présent que le passé : c'est peu de chose ! »

Le commentaire de citation est un « grand classique » des épreuves de culture générale, qui fait appel aux capacités interprétatives des candidats. Le paratexte proposé dans l'intitulé du sujet, précisant que la remarque de Chateaubriand était « ironique et désabusée », a pu désarçonner certains candidats : il n'avait pas d'autre but que de leur éviter de faire de la citation une interprétation littérale, qui les aurait entraînés dans un contresens grave. La citation ouvrait la possibilité de traitements multiples, mobilisant l'ensemble des thématiques énoncées au programme de l'épreuve de culture générale.

La première difficulté consistait dans l'apparente simplicité des termes du sujet. Beaucoup de candidats se sont égarés d'emblée dans l'espace-temps, en proposant en ouverture de leur composition une périlleuse tentative de définition du « présent » et du « passé ». S'il est évidemment indispensable de définir les termes du sujet, cette étape trouve sa place au moment du brouillon, et elle doit apparaître dans la composition sous une forme concise, débouchant de manière efficace sur une problématique qui présente les tensions qu'on se propose de résoudre dans le développement : en quoi le rapprochement de ces termes ne va-t-il pas de soi ? Que vient faire la notion de « manque », et pourquoi ce manque n'est-il précisément pas « peu de chose » ? Ne manque-t-il vraiment au présent « que » le passé ?

Bien des candidats ont éprouvé des difficultés à proposer certaines distinctions conceptuelles (passé, sources, histoire, mémoire, etc.) et à poser certains problèmes (par exemple, l'articulation des mémoires individuelles et collectives).

Il fallait évidemment, dans un premier temps, resituer la réflexion de Chateaubriand dans son contexte. La plupart des candidats ont su le présenter comme un écrivain « romantique », et citer au moins une de ses œuvres. Son action et sa pensée politique étaient moins bien connues : il était particulièrement malheureux de voir en lui « *un nostalgique de l'Empire* ». Le contexte politique dans lequel a été rédigé la citation proposée, quelques mois après les Trois Glorieuses, a été correctement présenté par le plus grand nombre des candidats.

La plupart des copies ont proposé de la citation une lecture strictement historico-politique : il est bien dommage qu'elles se soient contentées de cette grille d'analyse, et pas moins regrettable qu'elles n'aient examiné de ce point de vue que l'époque de Chateaubriand et la période strictement contemporaine. Donald Trump et son mouvement MAGA ont occupé, dans la plupart des copies, une place considérable qui manquait parfois de distance critique.

La seconde partie du XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème} offraient pourtant bien des exemples qu'il aurait été intéressant de mobiliser : le dialogue entre « la résistance » et « le mouvement », le regret des régimes antérieurs, les diverses tentatives de restaurations politiques, la sacralisation du « souvenir » de l'Alsace-Lorraine, la mémoire des anciens combattants et le « plus jamais ça », la « table rase » et les « lendemains qui chantent », l'instrumentalisation récurrente de la nostalgie et du « c'était mieux avant »...

Mais la citation proposée n'appelait pas seulement une lecture politique : la réhabilitation d'un passé plus fantasmé que réel est l'un des traits majeurs de la période romantique, que l'on pouvait illustrer par des faits précis : le « style troubadour », l'intérêt pour les légendes, traditions et langues « régionales », le goût nouveau pour les monuments du passé, l'essor du roman historique, les prémises d'une conscience patrimoniale.

S'il était tout à fait bienvenu d'ouvrir la réflexion sur les thèmes du patrimoine, des rapports entre mémoire et histoire, il n'était pas interdit de rappeler quelques faits précis qui auraient permis d'échapper aux généralités – en citant par exemple, quelques publications emblématiques (*Les Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor et Nodier, contemporains de Chateaubriand, les *Lieux de mémoire* chers à Pierre Nora), quelques noms illustres (Mérimée, Arcisse de Caumont, etc.), quelques jalons du processus juridique de patrimonialisation (loi de 1913 sur les monuments historiques), ou en analysant certaines polémiques récentes sur des commémorations. L'actualité incitait les candidats à faire référence à la restauration récente de Notre-Dame de Paris : l'évocation de Victor Hugo était au moins aussi attendue que celle de Viollet-le-Duc. Comme souvent, les développements sur le rôle des bibliothèques dans la conservation du patrimoine et sa valorisation, s'ils n'étaient pas tout à fait hors de propos, ont donné lieu à des considérations beaucoup trop longues, qui entraînaient vers le hors sujet.

Il était possible de proposer aussi une réflexion sur la question du passé individuel et de la mémoire personnelle. Certains l'ont tentée, essentiellement en référence à Proust, réduit la plupart du temps à la célèbre madeleine. Une connaissance, même minime, de l'œuvre de Chateaubriand (le chant de la grive...) pouvait aider à travailler en ce sens ; elle n'était pas indispensable pour réfléchir à autre chose qu'à un Passé et une Mémoire majuscules, qui entraînaient trop souvent une conception très abstraite – pour ne pas dire floue – des termes du sujet. Une lecture littéraire et artistique de l'apport du passé au présent aurait été bienvenue, à travers, par exemple, une analyse des sources et influences revendiquées des artistes, même les plus apparemment « novateurs » (Picasso, Bartók...). Une réflexion sur les rapports entre passé et présent dans les structures narratives de la littérature ou du

cinéma (le *flash-back*) aurait été pertinente. Les apports de la psychanalyse auraient aussi pu être mobilisés. Une approche philosophique du sujet était également possible.

On le voit, le sujet permettait de faire appel à une grande diversité de pistes de réflexion et d'exemples. D'autres fils rouges pouvaient être tirés : le thème de la nostalgie, en politique comme dans les lettres et les arts, ou dans une moindre mesure celui de l'échec, très présent dans la réflexion désabusée de Chateaubriand, auraient pu donner lieu à de beaux paragraphes.

Les mêmes défauts reviennent d'année en année. Les introductions et conclusions partielles prennent une place excessive dans de très nombreuses copies. Certains candidats se contentent d'accumuler les exemples, sans les exploiter vraiment, comme si citer avait en soi une force d'argumentation suffisante. Or les exemples ont pour but d'étayer la démonstration : c'est la pertinence de leur choix, et de l'analyse qui en est proposée à l'appui de la réflexion, qui en font l'intérêt. De même, il n'est pas nécessaire de faire au lecteur le résumé d'une œuvre très connue : mieux vaudrait consacrer son temps à préciser en quoi cette œuvre vient à l'appui de l'argumentation, en faisant au lecteur la grâce de penser qu'il en connaît au moins la trame narrative.

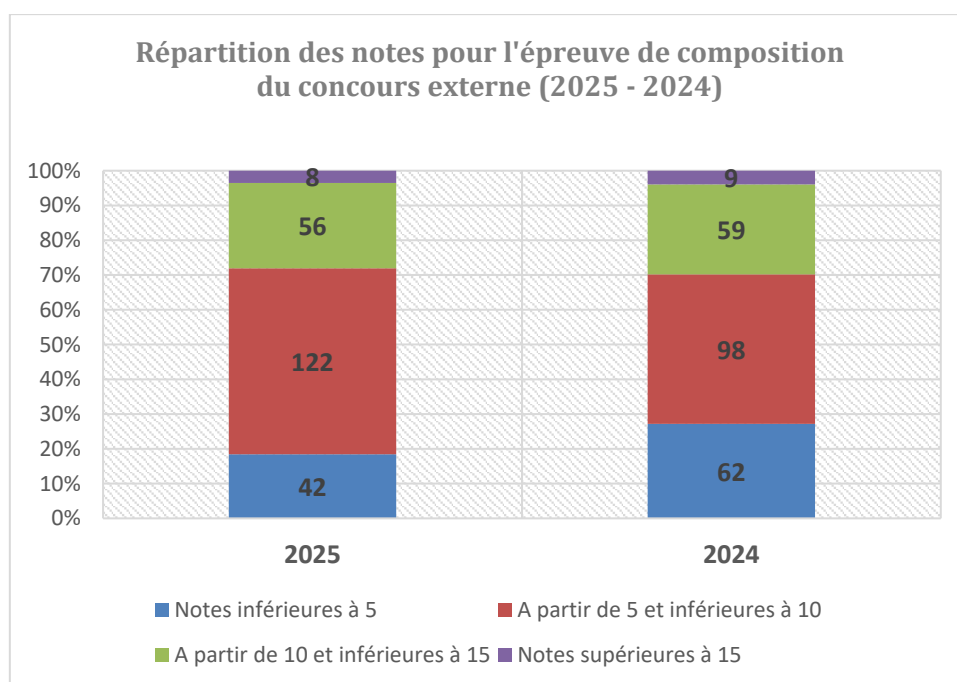
Le jury a été particulièrement frappé cette année par le très faible nombre de copies écrites dans un français correct : plus que de syntaxe, c'est de vocabulaire qu'il s'agit, et de beaucoup trop fréquentes confusions entre des termes aux sonorités voisines, entraînant nombre d'imprécisions, d'incorrections et de phrases peu compréhensibles.

Le jury souhaite également rappeler aux candidats qu'une écriture illisible et une présentation peu soignée sont sanctionnées, et les encourage vivement à s'entraîner à écrire lisiblement à la main.

Encadré 1 : bilan de la notation pour l'épreuve de composition du concours externe

Pour un sujet qui ne présentait aucune difficulté particulière, les résultats, globalement décevants, s'échelonnent entre 0,5/20 et 17/20, avec une moyenne particulièrement basse à 7,86/20. Les 38 admissibles pour les épreuves orales ont obtenu la moyenne de 12,81/20. La note la plus basse obtenue par un candidat admissible est de 07/20. 64 candidats sur les 234 ayant concouru ont obtenu une note supérieure à 10/20, dont huit seulement ont reçu une note supérieure ou égale à 15/20.

Graphique 7 : Répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe (2025 – 2024)



La distribution des notes pour cette épreuve montre que le nombre plus faible de notes éliminatoires attribuées cette année ne conduit pas pour autant à une amélioration globale des résultats de cette épreuve, puisque cette évolution positive s'accompagne d'une augmentation importante du nombre de copies dont la note est supérieure à 5 mais inférieure à 10 : 72 % des copies évaluées ont cette année une note en dessous de la moyenne (70 % en 2024). La part de notes supérieures à 15 est presque identique à celle de la session précédente.

3.2.2. L'épreuve de note de synthèse commune au concours externe et au concours externe spécial

Comme chaque année, la note de synthèse est commune aux concours externe et externe spécial. Pour ce dernier concours, c'est la seule épreuve écrite passée par les candidats.

La note de synthèse de la session 2025 avait pour thème les restitutions à d'anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale d'œuvres d'art emblématiques de leur patrimoine, parvenues en France dans des conditions suspectes pendant la période coloniale, restitutions opérées ou envisagées à la suite du discours du président de la République à Ouagadougou en novembre 2017 et de plusieurs rapports commandés par celui-ci à des chercheurs et spécialistes du patrimoine. Le sujet était posé

sous une forme laconique : « Restituer : quoi, pourquoi, comment ? ». Le dossier était constitué de dix textes : articles de presse, extraits de rapports officiels et de publications scientifiques.

Composition du dossier (certains textes sont des extraits) :

N°1 : Sophie Cachon. Restitutions : un vrai casse-tête ! Télérama, dossier « Les Restitutions cinq ans après », 25 mai 2022. [2 pages]

N°2 : Philippe Bacqué. Au-delà de la crainte de voir les musées français se vider... Polémique sur la restitution des objets d'art africains. Le Monde diplomatique, août 2020. [4,5 pages]

N°3 : Achille Mbembé. Les Nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain : Rapport au Président de la République française, octobre 2021. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/281834.pdf>. Extraits. [3,5 pages]

N°4 : Fanny Arlandis. « J'ai prié chaque matin pour que ces objets reviennent ». Télérama, dossier « Les Restitutions d'œuvres d'art cinq ans après », 25 mai 2022. [2 pages]

N°5 : Souleymane Bachir Diagne. « Les objets venus d'Afrique sont chez eux au Louvre ». La Croix, 10 octobre 2024, propos recueillis par Marianne Meunier. [2 pages]

N°6 : Bénédicte Savoy et Felwine Sarr. « Notre première tâche est d'établir un inventaire des biens spoliés ». Libération, 3 mai 2018, propos recueillis par Virginie Bloch-Lainé. <http://next.liberation.fr/theatre/2018/05/03/art-africain-notre-premiere-tache-est-detablir-un-inventaire-des-biens-spolies> [3,5 pages]

N°7 : Maureen Murphy. Éthique et politique de la restitution des biens culturels à L'Afrique. Sociétés et Représentations, 2019/2, n° 48. En ligne sur CairnInfo. Propos recueillis par Bertrand Tillier. <https://shs.cairn.info/revue-societes-et-representations-2019-2-page-257?lang=fr> [6 pages]

N°8 : Jean-Luc Martinez. Rapport à l'attention de Monsieur le Président de la République. Patrimoine partagé : universalité, restitutions et circulation des œuvres d'art. Vers une législation et une doctrine françaises sur les « critères de restituableté » pour les biens culturels. Rapport rédigé par Jean-Luc Martinez, ambassadeur pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine, président-directeur honoraire du musée du Louvre. Rapport remis le 25 avril 2023. Synthèse des principales propositions [2,5 pages]

N°9 : Felwine Sarr, Bénédicte Savoy. Rapport à l'attention de Monsieur le Président de la République. Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle. Novembre 2018. Introduction [2,5 pages]

N°10 : Lorraine Rossignol. Le Bénin va retrouver ses esprits. Télérama, Dossier « La restitution du patrimoine africain », 20 février 2019 [2 pages]

Le dossier, d'une trentaine de pages, ne présentait aucune difficulté de compréhension, ce qui contribue à expliquer l'absence de copies blanches cette année. Il faisait appel à des thématiques dont les candidats préparés au concours sont familiers : le patrimoine, le droit du patrimoine, l'histoire de la colonisation, etc.

L'intitulé du sujet permettait d'examiner successivement la nature des restitutions envisagées (que restituer ? combien d'œuvres sont concernées ? selon quels critères, quelles méthodes doivent-elles être sélectionnées ?), leur forme (juridique : quid de l'inaliénabilité des collections publiques ? faut-il une loi-cadre ou des lois particulières ? ou diplomatique : à qui restitue-t-on, pourquoi et pour quoi faire ?), ainsi que leurs dimensions culturelles et symboliques.

Les principaux défauts sont ceux que l'on observe d'année en année : une note de synthèse n'est pas une simple juxtaposition de résumés des textes placés dans un certain ordre, mais une mise sous tension de leur contenu. Il convient avant tout de mettre les arguments des uns et des autres en dialogue : en quoi, pourquoi y a-t-il débat ? qu'est-ce qui fait que la question ne va pas de soi ?

La référence aux documents n'est pas encore présentée de manière satisfaisante : s'il n'est pas nécessaire de présenter une notice bibliographique complète, une référence sous la forme « Untel, texte X », ou a fortiori « doc. X » n'est pas suffisante.

Très rares sont les candidats qui parviennent à hiérarchiser les textes et à resituer leurs auteurs, les documents semblant être tous placés sur le même plan. Or la critique externe est un élément crucial dans la préparation d'une note de synthèse, trop peu pris en considération par la plupart des candidats : qui parle, de quelle autorité ? Quel point de vue reflètent ses propos ? À qui s'adresse-t-il ? Un rapport présenté au président de la République n'a pas la même nature, ni la même portée, qu'un article issu de la grande presse ou qu'une publication extraite d'une revue scientifique. De même, une attention insuffisante à la chronologie des textes a conduit à des contresens – en particulier, présenter le rapport de Jean-Luc Martinez, publié en 2023, avant celui de Felwine Sarr et Bénédicte Savoy remis en 2017, amenait à commettre des erreurs dans la présentation des solutions juridiques envisagées.

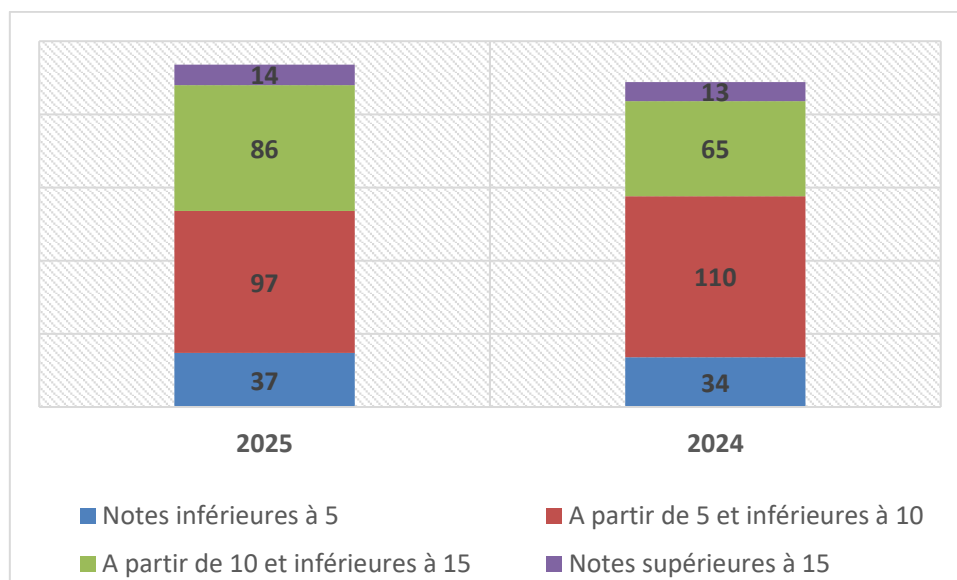
De manière générale, les points de vue africains présentés dans le dossier ont été peu pris en compte. Le rôle joué par le secteur marchand a fait l'objet de plusieurs contresens, en particulier sur le sens de la vente manquée de mars 2019. Un argument capital, présent dans un seul texte, est passé inaperçu : la menace que les mouvements islamistes intégristes font peser dans cette partie du monde sur un patrimoine considéré comme idolâtre.

On remarque les mêmes difficultés d'expression écrite que celles signalées pour l'épreuve de culture générale. On rappelle une nouvelle fois que les plans apparents sont déconseillés, le lien logique entre les différentes étapes du discours devant être assuré de manière très naturelle par les formules de transition.

Encadré 2 : bilan de la notation pour l'épreuve de note synthèse du concours externe

Pour le concours externe, les notes s'échelonnent de 02/20 à 16,5/20, la moyenne étant de 8,71 pour l'ensemble des candidats présents et 12,69 pour les 38 candidats déclarés admissibles. 93 candidats sur 234 ont obtenu une note supérieure à 10/20.

Graphique 8 : Répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe (2025 – 2024)



La distribution des notes pour cette épreuve confirme la bonne compréhension générale du dossier proposé : si le nombre d'excellentes et de très mauvaises copies varie peu d'une session à l'autre, le nombre de copies obtenant une note supérieure à 10 est en nette augmentation cette année (43 % en 2025 contre 35 % en 2024).

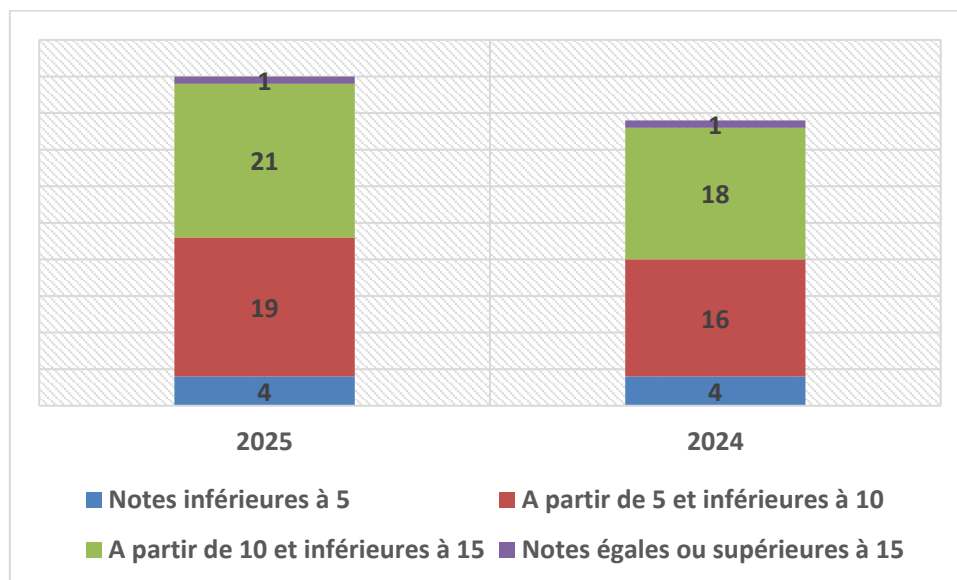
Les candidats du concours externe spécial ont traité le même sujet que ceux du concours externe. On renvoie donc aux remarques relatives à ce concours. La capacité des docteurs à rédiger, à synthétiser, à citer et exploiter leurs sources, a été éprouvée dans leurs travaux de thèse. Mais la note de synthèse demeure une épreuve spécifique, assortie de règles et de contraintes particulières (notamment celle du temps) qui demandent un entraînement. Les candidats docteurs motivés par le concours sont vivement encouragés à s'y entraîner spécifiquement, en suivant une préparation dans un centre de formation aux carrières des bibliothèques, et à tout le moins, à lire attentivement les ouvrages qui y préparent et à la pratiquer plusieurs fois avant le concours.

De manière générale, les candidats ont su s'exprimer de manière claire et concise, développer un argumentaire, synthétiser les documents sources. Toutefois, le jury a parfois été surpris par le faible niveau de certaines copies, dont on peinait parfois à croire, devant une telle indigence de réflexion et de rédaction, que leur auteur est titulaire d'un doctorat. De même, il s'est étonné de trouver, chez des docteurs, les mêmes défauts dans la citation des sources et la même négligence dans leur critique externe que parmi des candidats moins aguerris à la démarche scientifique.

Encadré 3 : bilan de la notation pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe spécial

Pour le concours externe spécial, la moyenne de l'épreuve s'établit à 9,28/20, les notes vont de 03/20 à 15/20. 22 candidats sur 45 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Graphique 9 : Répartition des notes pour l'épreuve unique de note de synthèse du concours externe spécial (2025 – 2024)



Malgré un résultat de session jugé globalement plus faible à l'écrit cette année, la distribution des notes témoigne d'une situation très similaire à celle de la session 2024 : le même nombre de très mauvaises (quatre) et de très bonnes copies (une seule), et quasiment la même proportion de copies notées au-dessus de la moyenne (48,9 % en 2025 contre 48,7 % en 2024). L'augmentation sensible du nombre de présences à l'épreuve ne s'est donc pas accompagnée d'une amélioration du résultat.

3.3. Le concours interne

La moyenne des présents (9,34 contre 9,65 en 2024) comme celle des admissibles (12,44 contre 13,67 en 2024) accusent un repli plus ou moins significatif pour l'épreuve de composition, dont le sujet faisait pourtant à nouveau appel à des connaissances et à des réflexions a priori familières au monde des bibliothèques. Aucune copie blanche n'a été constatée. Seules trois copies ont eu une note éliminatoire. Elles étaient cinq lors de la session antérieure.

Le résultat est plus contrasté pour la note de synthèse : en légère hausse pour la moyenne des présents (8,76 contre 8,41 en 2024) mais en baisse d'un point pour la moyenne des admissibles (11,94 contre 12,95 en 2024). Aucune copie blanche n'a été constatée. Deux copies se sont vu attribuer une note éliminatoire (comme en 2023). Elles étaient neuf l'an dernier.

Tableau 13 : résultats des épreuves du concours interne

	Composition	Note de synthèse
Présents	40	40
Admissibles	9	9
Moyenne des présents	9,34	8,76
Moyenne des admissibles	12,44	11,94
Note minimale (présents)	4	3
Note minimale (admissibles)	7,5	9
Note maximale	16	14,5

3.3.1. L'épreuve de composition de culture générale

Sujet : Dans son ouvrage *La sagesse du bibliothécaire (L'œil neuf, 2004)*, Michel Melot écrit : « Le choix est un devoir, la censure un abus ». Commentez cette citation.

Observations préliminaires :

Le sujet de cette année ne présentait *a priori* aucune difficulté pour des candidats du concours interne, et le jury pouvait espérer qu'il inspirerait les candidats, dans le double contexte du retour en grâce des questions de politique documentaire au sein de la profession, et des nombreux cas de pressions exercées de la part d'autorités politiques, de groupes de citoyens, d'associations familiales qui cherchent à influencer tant les collections des bibliothèques que les œuvres choisies pour les programmes scolaires. Hélas, trop de candidats se sont encore cette année contentés d'aborder le sujet « à sa surface » sans prendre ni le temps ni la peine d'en apprécier et d'en interroger les aspérités comme les ambiguïtés.

Le contexte de la citation de l'auteur ne faisait guère de doute, par le titre de la source dont elle est extraite, et pour l'opposition de principes qu'elle instaure à travers l'affirmation d'une bonne et d'une mauvaise posture morale. Notons que si l'on pense *a priori* à la politique documentaire, rien n'interdit aux candidats d'évoquer d'autres aspects, comme celui de l'action culturelle ou du dialogue science-société, la programmation événementielle obéissant parfois aux mêmes mécanismes et générant aujourd'hui les mêmes effets.

Mais amorcer sa rédaction sans prendre le temps d'analyser le sens des mots utilisés pouvait conduire à une composition binaire, qui oublierait de relativiser ou de questionner plus profondément cette citation. Celle-ci peut en réalité être considérée sous plusieurs angles. Qu'est-ce que choisir en l'occurrence ? Cela peut être décider à partir de critères pratiques, rationnels ou éthiques. En bibliothèque, il s'agit par exemple d'opérer une sélection d'œuvres en tenant compte de ses contraintes budgétaires, des caractéristiques des publics, des collections ou plus largement d'objectifs éducatifs, culturels ou scientifiques. Le choix est autant une nécessité pratique qu'intellectuelle. La censure, désigne *a contrario* le fait de restreindre ou de proscrire la diffusion ou l'accès à des idées, des œuvres ou des informations jugées « inappropriées » pour des motifs religieux, politiques ou moraux. En bibliothèque, cela peut se traduire, selon les époques et les pays, par la relégation, l'élimination, voire la destruction des œuvres ciblées par la censure. Le devoir relèverait quant à lui d'une obligation morale ou professionnelle. Pour un bibliothécaire, le devoir inclut la responsabilité de

garantir l'accès à une diversité de savoirs et d'opinions tout en respectant les principes de pluralisme et de neutralité dans les collections. Le choix serait donc constitutif d'un devoir professionnel du bibliothécaire, puisque visant à garantir le pluralisme dans des collections à vocation encyclopédique. L'abus est caractéristique de l'usage excessif d'un pouvoir ou d'une autorité. L'abus serait dès lors constitutif de la censure, puisque celle-ci vise à éliminer les éléments discursifs jugés hostiles à une pensée dominante ou à un système de valeurs personnel qui vient se substituer, au nom de l'éthique, aux obligations déontologiques de pluralisme et de neutralité.

Au-delà de la simple définition des principaux mots de la citation, pouvant conduire à une interprétation assez binaire, les candidats devaient s'attacher à questionner cette tension exprimée dans la phrase entre choix et censure. Choisir induit par nature d'écarter certaines œuvres. Les critères de sélection peuvent parfois refléter des biais (cf. *cancel culture*), qui transforment la sélection en une forme implicite de censure. Est-ce que l'autocensure est une forme plus légitime de la censure ? Il existe dans le même temps des actes de censure qui visent à éliminer ou à restreindre l'accès à des ouvrages dont il s'avère que leurs contenus propagent des idées contraires à la Loi ou aux preuves scientifiques. Il existe donc des situations permettant de qualifier un choix d'abusif, comme la censure d'un devoir. De façon plus nuancée, on peut se demander où se situe la frontière entre choix légitime et censure abusive ? Et de quelles garanties peut s'entourer le bibliothécaire pour s'assurer qu'il procède à ses sélections selon des critères déontologiques et/ou scientifiques qui le prémunissent contre tout abus d'autorité et tout biais dans l'exercice de son métier ?

Plusieurs problématiques pouvaient être dégagées de cette ambivalence : par exemple, comment concilier responsabilité des choix et obligation d'éviter toute forme de censure ? Comment garantir que le bibliothécaire exerce son rôle avec impartialité tout en répondant aux attentes diverses du public ? Où se situe la limite entre un choix légitime basé sur des critères objectifs et des exclusions qui pourraient être perçues comme une forme de censure ? Dans quelle mesure le devoir de pluralisme des bibliothécaires et le devoir de neutralité de l'agent public peuvent-ils entrer en conflit avec des pressions politiques, sociales, sociétales ou économiques, et comment s'en prémunir ?

Ce que le jury pouvait attendre des candidats :

1. Proposer une problématique claire, organiser un plan structuré, bien articulé et argumenté, une composition comportant obligatoirement une introduction et une conclusion.
2. Définir les principes termes de la citation : *a minima* censure et choix, qui permettait de s'interroger d'emblée sur l'ambiguïté de cette opposition faussement simple. Tout choix est par nature sélectif et peut conduire somme toute à une pratique s'apparentant aussi à une forme de censure. Existe-t-il en même temps des cas pour lesquels la censure peut trouver une forme de justification ?
3. Élaborer une problématique qui puisse ainsi souligner, au-delà de la simple opposition morale portée par la citation, les zones « grises », ces moments où le choix peut devenir une forme de censure ou d'autocensure, et où la censure exprime le choix de prémunir le public contre des écrits jugés dangereux par le bibliothécaire, ce qui conduit à questionner la liberté d'expression et de diffusion de toutes les idées, la conception du terme étant très différente entre « libertariens » et démocrates. La place de l'auto-édition ou des pseudo-sciences dans les bibliothèques pouvait d'ailleurs être questionnée à cet endroit.
4. Illustrer sa réflexion par des exemples concrets et bien exploités, des exemples empruntés à l'actualité ou à l'histoire, car la définition du bon et du mauvais livre évolue à travers les époques et en fonction des caractéristiques géopolitique du monde. Dans l'actualité contemporaine, on pouvait citer l'action des groupes conservateurs tels que « *Moms for Liberty* » aux Etats-Unis qui a conduit à des listes de livres interdits (jusqu'à Maus, le roman graphique d'Art Spiegelman), la situation en Russie, etc. On pouvait aussi se référer à la loi Robert (articles 5 et 7) et à des textes comme le

manifeste de l'Unesco ou le code de déontologie de l'ABF, tout comme évoquer les cas plus anciens des bibliothèques municipales d'Orange, Marignane, Vitrolles et Toulon dans les années 90. Mais il était aussi souhaitable de se référer à l'Histoire : les « listes Otto » de la 2e guerre mondiale, l'enfer des bibliothèques au XVIIIe siècle et au-delà, etc.

5. Éviter le piège d'un discours trop simpliste, du gentil bibliothécaire assiégé par d'horribles forces réactionnaires et obscurantistes, qui traduit une approche manichéenne du sujet proposé, pour interroger la notion de censure implicite et les biais pouvant conduire à un fait de censure à l'intérieur même de la profession, y compris par exemple lorsque la politique documentaire se contente de suivre les préférences de lecture du public ou l'actualité éditoriale, voire dans certains cas peut reproduire celles du professionnel, au détriment de la nécessaire diversité de l'offre. Pouvait également être évoquée ici une forme d'autocensure visant à éviter l'achat d'ouvrages sur des sujets polémiques.

6. Enfin, on attendait des candidats qu'ils soient capables de faire preuve de jugements nuancés et argumentés, exprimés dans un français correct, en matière d'orthographe, comme de syntaxe, et rédigés de façon lisible.

Ce sujet offrait donc aux candidats de belles opportunités pour s'appuyer sur leur pratique ou réflexion en matière de politique documentaire comme sur l'actualité et l'histoire des idées, en exploitant toutes les dimensions de la citation, d'un point de vue pragmatique réglementaire et déontologique. La plupart des candidats, à défaut d'interroger en profondeur l'affirmation de Michel Melot, ont concentré leur propos sur la seule question de la censure sans examen critique des débats sociétaux et professionnels contemporains avec une approche souvent trop frontale. « La censure c'est mal et les bibliothécaires c'est bien », certes, mais le jury espérait plus de nuances et de profondeur dans l'examen de conscience de professionnels en exercice. Aucune copie n'a par exemple rappelé qu'en France, les publications pour la jeunesse faisaient toujours l'objet d'un contrôle assuré par la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence au sein du ministère de la justice, et que les films demeuraient soumis à un visa d'exploitation délivré par le ministère de la culture. Le cadre légal et la jurisprudence encadrant la liberté d'expression en France n'ont pas été plus évoqués. Plus surprenant, rares ont également été les copies qui ont cité les groupes de pression, les contraintes économiques ou le politiquement correct comme un risque pour le pluralisme et la neutralité des collections.

Si le cadre d'analyse retenu le plus souvent, à savoir l'exercice professionnel, était bien l'approche attendue, le jury regrette de devoir rappeler à nouveau ici que la précipitation est toujours mauvaise conseillère. Elle a conduit à une majorité de copies déséquilibrées, où la question du devoir du professionnel a été somme toute très peu questionnée, une politique documentaire formalisée et les présumées qualités morales intrinsèques du bibliothécaire servant d'unique boussole aux candidats pour guider une réflexion qui dans ce contexte ne pouvait que s'avérer superficielle. Lire le sujet ne suffit pas à alimenter sa réflexion : il est indispensable d'affûter son esprit critique avant de composer. L'étape préalable de la définition des principaux termes du sujet est au candidat ce que la pierre à aiguiser est au rémouleur de couteaux. Elle prépare la robustesse de sa problématique en permettant d'y introduire et souligner les éventuelles contradictions figurant dans l'énoncé de départ. Elle permet aussi de déterminer ensuite un plan efficace, un réceptacle idéal pour une pensée bien articulée et un tuteur solide pour une réflexion à la fois ample et nuancée. Problématique et plan détaillé permettent d'éviter une rédaction suivant le fil de sa pensée. Quelques copies ont semblé ainsi s'égarer en confondant le corps de leur composition avec la réflexion initiale sur le sujet, qui doit en réalité intervenir en introduction et conduire le candidat à trancher entre les différentes façons possibles d'aborder ce sujet pour la composition. À trop s'écouter penser, on finit par en oublier la question posée. La problématique et le plan doivent servir d'ancrage au raisonnement, sans quoi le candidat

prend le risque de perdre le correcteur dans les méandres d'une forme de pensée automatique (au pire) ou avançant par sérendipité (au mieux).

Le traitement réservé à la question de la censure n'a de fait pas été non plus très élaboré : si des références historiques ont été parfois présentes, la « cancel culture » et les débats que cette notion introduit dans une réflexion sur la politique documentaire, les formes d'autocensure qui apparaissent dans des contextes socio-culturels particuliers, l'infobésité et la surenchère éditoriale ou le rôle joué paradoxalement par les tutelles, contraignant à des choix guidés par de nouvelles contraintes économiques, ont été plus rarement traités. S'en suivait une vision exclusive, partielle et partielle, de la censure comme acte politique, à laquelle s'opposerait la figure tutélaire d'un bibliothécaire conçu au siècle des Lumières.

Certains candidats enfin n'ont pas hésité à maltraiter l'auteur lui-même, rebaptisé parfois Michel Merlot ou Colot, quand l'archiviste-paléographe et conservateur n'était pas qualifié « de penseur libertin facétieux »... Quelques copies, sans doute peu inspirées par la citation, ont cru même pouvoir s'en affranchir, perdant rapidement l'ancrage du questionnement initial, et prenant parfois le risque de parvenir à la lisière du hors-sujet. À l'autre extrémité du spectre, reproduire *in-extenso* à quatre reprises la citation de Michel Melot dit en creux la difficulté du candidat à avancer dans sa réflexion.

Au-delà de ces observations importantes, le jury souhaite souligner quelques travers dont les candidats doivent se garder, quel que soit le sujet :

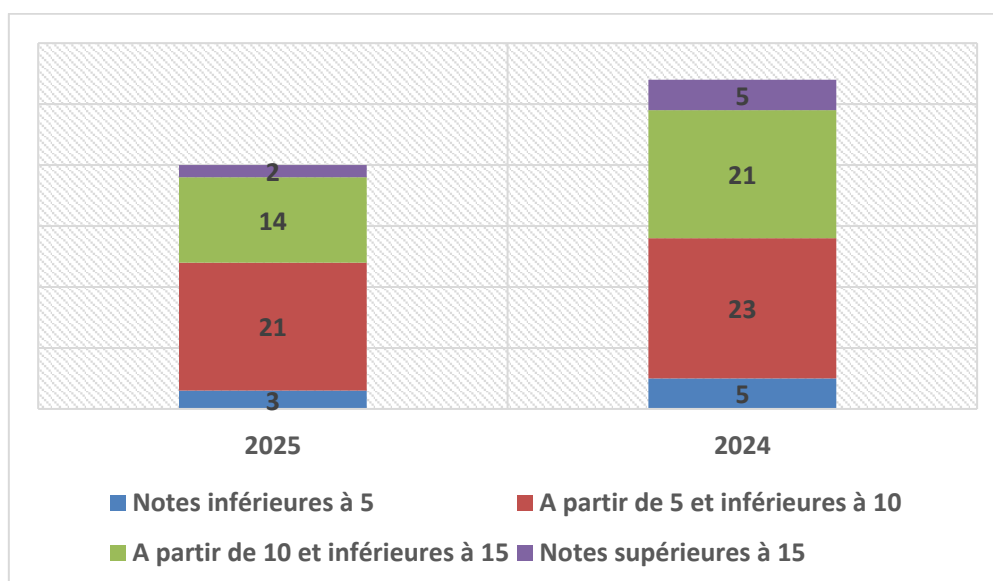
- Si les points de vue personnels peuvent trouver une place utile et appréciée dans une composition, ils doivent être introduits avec prudence et nuance, au risque de faire transparaître une forme de condescendance vis-à-vis du sujet, voire de l'auteur de la citation - ce qui n'est pas une bonne politique à cet endroit.
- Un style concis et clair se comprend aisément : les candidats doivent se garder des phrases-paragraphe et de l'usage d'un vocabulaire verbeux qui desservent toujours leurs idées.
- Chacune des parties constitutives de la composition doit être équilibrée : trop de copies souffraient cette année d'introductions trop longues, tout autant que de troisièmes parties sacrifiées sans doute par une difficulté à gérer la durée de cette épreuve ou par un plan défini trop rapidement. L'étape du plan détaillé doit permettre de s'assurer de cet équilibre des contenus avant d'aborder la phase rédactionnelle.
- La surexposition médiatique de Donald Trump et Cyril Hanouna ces derniers mois n'aurait pas dû conduire les candidats à les citer aussi souvent à titre d'exemples. De même, la référence à Georges Orwell n'est pas hors de propos, mais sa présence systématique dans les copies aurait gagné à être actualisée par des apports plus contemporains, rarement évoqués, au regard du sujet proposé, comme celles de Pascal Durand (la censure invisible), d'Agnès Tricoire, de Pierre Vesperini ou du roman dystopique *2084* de Boualem Sansal. Les références bibliographiques, comme les exemples, ne sont utiles que s'ils contribuent à éclairer ou faire progresser l'argumentation du candidat. Le « name-dropping » n'apporte pas de poids aux idées. Les références superficielles sont souvent le miroir d'une réflexion qui reste elle-même à la surface de son sujet.
- Le jury ne doute pas des efforts réalisés par chaque candidat pour se préparer à cette épreuve : l'histoire de l'éducation en France, Nicolas Beudon et les tiers-lieux ou les derniers développements technologiques de l'intelligence artificielle sont certes des questions intéressantes, mais qui entretiennent des liens pour le moins ténus avec la citation de Michel Melot.
- Un concours de catégorie A+ oblige : les candidats doivent apporter le plus grand soin au respect élémentaire des règles de grammaire et d'orthographe et à la qualité du style et de l'écriture. 28 fautes d'orthographe dans une seule copie n'est pas acceptable à ce niveau.

Les meilleures copies sont parvenues, par un effort préalable de définition des deux principaux termes du sujet (choix et devoir), à bien positionner le sujet autour des questions de pluralisme et de déontologie professionnelle. Elles ont proposé à chaque fois une problématique claire, un plan très personnel, mais cohérent et respecté dans la rédaction. Dans le traitement de la citation, la tension existant entre les deux parties de la phrase était identifiée et soulignée, et les idées, enfin, illustrées ou renforcées par des exemples et des références appropriées et bien exploitées.

Encadré 4 : bilan de la notation de l'épreuve de composition du concours interne

Pour l'épreuve de composition du concours interne, les notes s'échelonnent de 04/20 à 16/20, la moyenne étant de 9,34 pour l'ensemble des candidats présents et 12,44 pour les neuf candidats déclarés admissibles. 16 candidats sur 40 présents à l'épreuve ont obtenu une note supérieure à 10/20.

Graphique 10 : Répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours interne (2025 – 2024)



Si le nombre de notes éliminatoires est en baisse, la plus grande difficulté des candidats à exploiter le sujet sur l'ensemble de ses dimensions et tensions se traduit par un plus faible nombre d'excellentes copies et une proportion moins favorable de copies au-dessus de la moyenne (40 % en 2025 contre 48 % en 2024).

3.3.2. L'épreuve de note de synthèse

Sujet : Le pass Culture en débat

Le thème choisi cette année pour la note de synthèse du concours interne pouvait paraître directement emprunté à l'actualité. Son intérêt a de fait été relancé par le train de mesures d'économies décidées dans le contexte du déficit des comptes publics. Cette note de synthèse a pour autant été composée avant l'apparition de ces nouveaux objets de débats au premier trimestre de l'année 2025. L'intitulé choisi pour caractériser ce dossier visait en réalité plutôt à alerter l'ensemble des candidats sur la nature des relations entre les textes constitutifs, le pass Culture suscitant dès sa mise en place (2019 pour l'expérimentation dans 14 départements, et 2021 pour sa généralisation) autant de louanges que de critiques. Le jury pouvait du moins espérer que cette remise en lumière

inattendue du pass Culture en 2025 puisse inspirer les candidats, au moins pour l'amorce de leur introduction. Ce fut rarement le cas.

Composition du dossier (certains textes sont des extraits) :

N°1 : Jean-Pierre Saez et Lisa Pignot. Les paradoxes du pass culture : entretien avec Françoise Benhamou et Emmanuel Ethis. L'Observatoire, No 52, été 2018 [4 pages]

N°2 : Claude Poissenot. Qui veut la peau du pass culture ? The Conversation, Septembre 2024. En ligne : <https://theconversation.com/qui-veut-la-peau-du-pass-culture-239220> (consulté le 14/10/2024) [3 pages]

N°3 : Sandrine Blanchard. Le Pass culture a du mal à tenir ses promesses. Le Monde, 26 juillet 2024. En ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/26/le-pass-culture-a-du-mal-a-tenir-ses-promesses_6258431_3246.html [3 pages]

N°4 : Guy Saez. Mythes et limites de la politique culturelle. Revue Projet, 2019/5 N° 372, p.32-38 [4 pages]

N°5 : Olivier Schneid. Le Pass culture conforté, mais toujours controversé. La Gazette des communes, 18 décembre 2020. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> [2,5 pages]

N°6 : Sénat. Commission des finances. L'essentiel sur le contrôle budgétaire relatif au pass culture. Juillet 2023 [6 pages]

N°7 : Rachida Dati. Le Pass culture peut être l'occasion d'amener les élèves à une citoyenneté culturelle : [tribune]. Le Monde, 11 octobre 2024. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> [2 pages]

N°8 : Christian Godin. « La culture pour chacun » : une nouvelle politique culturelle ? Cités, 2011/1 n° 45, pp. 164-168. [4 pages]

N°9 : Site web Info.gouv.fr (site web). Donner accès à la culture à tous les jeunes avec le « Pass culture » (politique prioritaire du gouvernement). En ligne : <https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/batir-de-nouveaux-progres-et-refonder-nos-services-publics/le-nbsp-pass-culture-nbsp-pour-faciliter-lacces-des-jeunes-a-la-culture> [1,5 pages]

N°10 : Chloé Langeard, Marie-Christine Bordeaux. Un instrument d'action publique au service de l'EAC ? NECTART, 2024/1 N° 18, pp. 36-47. [7 pages]

N°11 : Sophie Rahal. Pass Culture : ces défaillances graves qui plombent le financement du dispositif. Télérama, 19 juillet 2023. En ligne : <https://www.telerama.fr/debats-reportages/pass-culture-ces-defaillances-graves-qui-plombent-le-financement-du-dispositif-7016499.php> [2 pages]

Le dossier comporte onze articles, d'importances très variables, entre 1,5 et 7 pages, l'ensemble faisant 39 pages. Ce volume conséquent du dossier constituait la principale difficulté de l'épreuve. Certains textes comportaient cependant essentiellement des illustrations ou des informations en gros caractères (textes 6 et 9), quelques articles étant brefs et simples à appréhender (textes 2, 3, 5, 7, 11). Enfin, le texte 1 se présente sous une forme d'entretien permettant une lecture assez rapide. Seuls les textes 4 et 10 réclamaient sans doute un temps de lecture plus approfondi.

Afin d'atténuer l'effet du nombre de pages à traiter, le texte-pivot était placé volontairement en tête du dossier, permettant aux candidats de disposer en première lecture des principaux arguments qui étaient ensuite précisés ou discutés dans le reste du dossier.

Trois dimensions étaient principalement abordées par le dossier en matière d'enjeux : des enjeux de politique éducative (lien entre pass Culture et EAC), d'efficacité budgétaire (rapport coût/efficacité) et d'ouverture sociale (toucher les publics éloignés de l'accès à la culture). Différentes problématiques pouvaient être formulées à partir de ces constats :

1. Dimension sociale : dans quelle mesure le pass Culture parvient-il réellement à réduire les inégalités d'accès à la culture chez les jeunes ?
2. Dimension politique : le pass Culture offre-t-il de nouvelles perspectives en matière de politique culturelle ou représente-il un gaspillage de ressources publiques aux effets somme toute limités ?
3. Dimension budgétaire : comment concilier l'impératif de maîtrise de la dépense publique et les ambitions du pass Culture, en d'autres termes, peut-on rendre cette action plus efficiente ?

Ce dossier posait peu de problèmes de compréhension, les principaux arguments et les relations entre les textes étant faciles à identifier. Cela a du moins permis de limiter cette année le nombre de copies inachevées. En revanche, nombreux ont été les candidats à céder à la facilité d'appropriation du dossier et à tomber dans l'écueil d'une énumération d'arguments en faveur ou en défaveur du dispositif, sans chercher véritablement à confronter ces arguments entre eux. Il est vrai que les nombreux points communs reliant les textes entre eux pouvaient encourager cette logique efficace et classique de regroupement plutôt que de confrontation des différents arguments avancés sur le dispositif ou sur les enjeux de démocratisation culturelle. Toujours est-il que le jury a retrouvé ici des défauts régulièrement soulignés, et qui sont sans doute à l'origine d'un effort d'inventaire plutôt que de synthèse, repéré pour la presque totalité des copies.

Le jury a tout d'abord noté une difficulté fréquente à problématiser le dossier, et par conséquent à bien articuler, regrouper et confronter ensuite les idées des différents textes constitutifs. Les idées principales et secondaires ne sont généralement pas hiérarchisées, l'ensemble des textes paraissant indifféremment placés sur le même plan. Dans un dossier de note de synthèse, les textes ne sont jamais d'égale importance ; qui parle, en quelle année et quel est le statut de cette source (presse d'actualité, revue académique, site web institutionnel, ou blog) ou l'affiliation de celle ou celui qui parle (acteur institutionnel, journaliste, communicant...) : ces éléments demeurent fondamentaux pour permettre aux candidats de différencier les acteurs et les sources. Cela peut guider ses choix d'ordre de lecture et contribue à hiérarchiser ensuite plus facilement l'importance respective des idées véhiculées.

Les attendus les plus élémentaires de l'exercice paraissent souvent insuffisamment maîtrisés si l'on en juge par la récurrence des défauts relevés : les textes sont souvent mal cités. Le nom de l'auteur ou le numéro du texte dans le dossier ne suffisent pas seuls à caractériser une source (cf. Supra p.19). Citer un extrait d'un texte sans préciser la référence de cet emprunt est une faute.

Le jury a également constaté pour un certain nombre de copies une difficulté à prendre la mesure et comprendre l'intérêt de l'ensemble des textes proposés. Cela les a conduits à délaisser les enjeux plus larges dans lesquels s'inscrit la mise en place de ce dispositif, en concentrant de ce fait leur effort de description du pass Culture et de sa réception sans prise en compte des effets de contexte dans un cadre plus général de politique culturelle. La copie produit dès lors au mieux un simple résumé tronqué du dossier, sans parvenir à dessiner dans la rédaction de la note les éléments de rupture et de continuité dans une perspective historique. Les textes n°4 et 8 pouvaient inciter pourtant les candidats à dépasser l'actualité immédiate pour replacer ce dispositif dans un champ plus large de l'action publique en matière de démocratisation culturelle.

Indépendamment de ces défauts récurrents repérés pour cette session, il paraît utile de renouveler quelques conseils destinés à permettre aux futurs candidats d'éviter des erreurs souvent présentes et repérées dans certaines des copies rédigées cette année :

- Dans une note de synthèse, à l'exception notable de l'introduction, où une amorce faisant référence à l'actualité ou à un élément original permet d'éclairer de façon singulière et dynamique le thème du dossier, aucun apport extérieur ne doit figurer dans la rédaction. La note de synthèse n'a rien de commun avec la composition. Il faut donc se garder d'y introduire des idées qui ne figureraient pas explicitement dans le corpus de document distribué. Réserver une partie de la note à l'histoire des politiques culturelles depuis la Révolution témoigne d'une bonne culture générale, mais est un hors-sujet caractérisé. De même, faire part d'un avis personnel sur le sujet, même en conclusion, est tout à fait malvenu.
- Les candidats doivent veiller à préserver un bon équilibre entre les différentes idées importantes : consacrer le quart de sa copie au coût du dispositif ne reflète pas la part qui y est consacrée dans les textes du dossier.
- Les mots ont un sens et il faut les choisir avec discernement : dire par exemple que le pass Culture est victime de « considérations sociologiques » ne contribue pas à la clarté de la synthèse.
- Attention à bien respecter l'ordre du plan annoncé en introduction, au risque de perdre les correcteurs et de leur donner à considérer au final l'exigence d'ordonnancement des idées comme un exercice de pure improvisation : annoncer par exemple une première partie consacrée aux enjeux et aux objectifs du pass Culture pour traiter finalement dans cette partie des écueils rencontrés par le dispositif est maladroit.
- L'attention portée à la lisibilité de la copie, comme à l'orthographe et à la syntaxe fait partie de l'évaluation de l'épreuve : trop de copies ont encore cette année présenté un grand nombre de ratures, une écriture nécessitant un effort de « décryptage » et un style ou une maîtrise approximative de l'expression écrite, qui ont été logiquement sanctionnées.

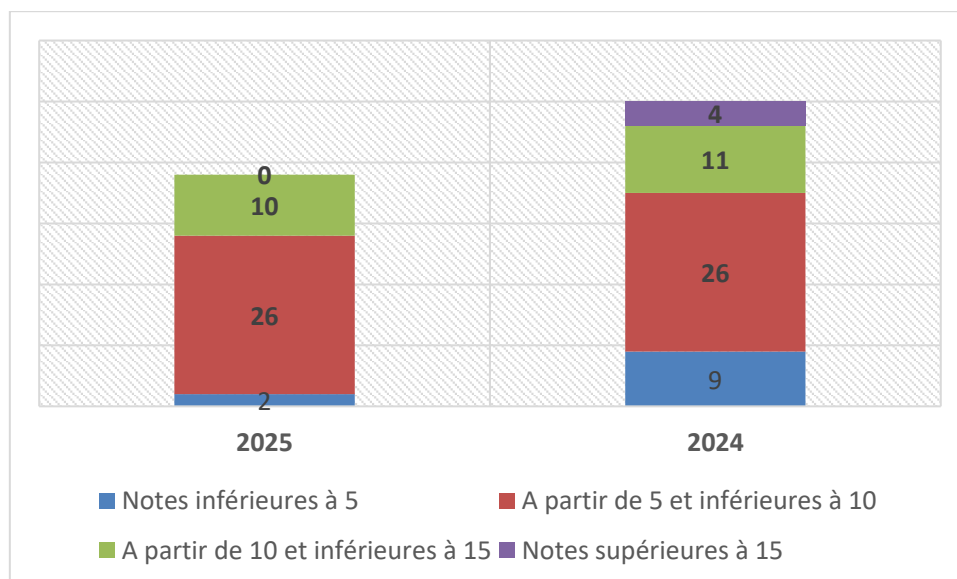
Les meilleures copies sont celles qui ont su témoigner d'une bonne compréhension des différents documents et des enjeux de politique publique posés par le pass Culture. La problématique était claire et intelligente, traitée dans un plan cohérent et parfaitement respecté durant la rédaction de la synthèse, laquelle présentait des parties équilibrées et veillait à citer correctement chacun des documents exploités. Les idées devaient être enfin organisées de façon éclairante et efficace, et confrontées entre elles de façon à produire une synthèse utile et efficace. C'est sur ce dernier attendu que les copies ont paru présenter d'évidentes faiblesses cette année.

L'épreuve de la note de synthèse est un exercice de communication écrite, qui demande, plus encore que pour la composition, beaucoup de rigueur et d'organisation, une parfaite maîtrise méthodologique, une bonne gestion tactique de son temps et une clarté rédactionnelle permettant de souligner un esprit synthétique. À la différence de l'épreuve de composition, la note de synthèse ne nécessite pas de mobiliser des connaissances extérieures et personnelles, puisqu'il s'agit tout au contraire de démontrer sa capacité de lecture et d'analyse d'un corpus de documents donnés dont il convient d'extraire et d'organiser l'ensemble des idées, dans le but de produire un document structuré permettant d'appréhender le contenu de ce dossier à la seule lecture de la note produite. C'est un exercice exigeant, mais utile aux candidats dans l'exercice professionnel. Le jury recommande aux futurs candidats des entraînements réguliers en amont de l'épreuve : l'exercice est en réalité moins complexe et aléatoire que pour la composition, mais il nécessite un effort particulier de préparation pour parvenir à une maîtrise solide et aisée de sa méthodologie et de la gestion du temps de l'épreuve.

Encadré 5 : bilan de la notation de l'épreuve de la note de synthèse du concours interne

Pour l'épreuve de note de synthèse du concours interne, les notes s'échelonnent de 03/20 à 14,5/20, la moyenne étant de 8,76 pour l'ensemble des candidats présents et 11,94 pour les 9 candidats déclarés admissibles. 93 candidats sur 234 ont obtenu une note supérieure à 10/20.

Graphique 11 : Répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours interne (2025 – 2024)



Si cette épreuve du concours interne cette année se singularise par une baisse très significative du nombre de notes éliminatoires attribuées (2 contre 9 en 2024), elle est également caractérisée par l'absence d'excellentes copies. Les notations intermédiaires sont certes très similaires d'une session à l'autre, mais cette difficulté particulière entraîne un recul de quatre points pour la proportion de copies supérieures à la moyenne (26 % contre 30 % en 2024).

4. Les épreuves d'admission

4.1. Les épreuves de langue

Modalités

Les candidats admissibles aux concours externe et interne passent une épreuve de langue. Ceux qui choisissent une langue vivante répondent aux questions du jury dans la langue choisie. Ceux qui choisissent le latin ou le grec ont à répondre en français. Le coefficient de l'épreuve de langue est de trois au concours externe et de deux au concours interne.

Quelle que soit la langue choisie, y compris les langues anciennes, la première partie de l'épreuve consiste en la lecture et la traduction orale d'un texte, suivies d'un entretien avec le jury sur des questions relatives au vocabulaire, à la grammaire et au contenu du texte (30 minutes de préparation, 30 minutes d'épreuve dont 10 de traduction et 20 d'entretien). L'usage d'un dictionnaire (et un seul) est autorisé.

Choix des langues

Tableau 14 : Répartition des choix de langue (candidats inscrits)

	Concours externe	Concours interne	Cumul
Allemand	1	0	1
Anglais	28	9	37
Espagnol	5	0	5
Grec ancien	1	0	1
Italien	1	0	1
Latin	2	0	2
TOTAL	38	9	47

Si la même diversité de choix de langue est observée cette année que lors de la session précédente, la part occupée par l'anglais progresse dans les deux concours, à l'exclusion de toute autre langue pour le concours interne (grec et espagnol avaient été également choisis en 2024, dans les deux cas par un seul candidat). La part de l'anglais représente 79 % des choix exprimés par l'ensemble des candidats admissibles pour la session 2025 (69 % en 2024).

Résultats des candidats

En 2025, la moyenne générale de cette épreuve reste bonne. Le choix exclusif de l'anglais pour les candidats internes paraît avoir eu un effet positif sur les résultats obtenus, puisque la moyenne des présents gagne un point sur celle de la session antérieure, tandis que la moyenne des admis est en hausse de deux points. Pour le concours externe en revanche, on constate un léger fléchissement des moyennes.

La moyenne générale des notes obtenues par les candidats présents est de :

- 13,26/20 au concours externe (14,7 en 2024) ;
- 14,12 au concours interne (13,10 en 2024).

La moyenne générale des notes obtenues aux épreuves de langue par les candidats admis est de :

- 15,17/20 au concours externe (17,17 en 2024) ;
- 17,34/20 au concours interne (15 en 2024).

Les résultats du concours externe ne confirment donc pas la forte progression constatée en 2024, mais se maintiennent à un niveau très honorable. Les candidats du concours interne ont quant à eux amélioré de façon significative le résultat de ce concours pour l'épreuve des langues, montrant par ailleurs un bon niveau d'anglais.

Pour les deux concours, la ventilation des notes reste forte, entre 5 et 19 sur 20 pour le concours externe, 6 et 20 pour le concours interne, les notes les plus basses étant observées pour le latin, l'espagnol et l'anglais, soient les trois langues les plus choisies.

On peut se satisfaire de constater que l'anglais paraît un outil et un atout professionnels globalement maîtrisé. On peut regretter en revanche une moindre diversité dans les langues choisies, avec notamment la confirmation du recul de l'allemand, une aire linguistique qui comprend pourtant d'importantes réalisations pour la profession de bibliothécaire.

Rappelons que l'épreuve de langue reste d'une importance cruciale pour la réussite aux concours de conservateur des bibliothèques et nécessite, tout autant que les autres épreuves de l'admission, une préparation rigoureuse et approfondie.

Tableau 15 - Résultats moyens obtenus par langue

Langue	Interne	Externe*
Allemand	-	<i>13</i>
Anglais	14,12	13,19
Espagnol	-	13,1
Grec ancien	-	<i>19</i>
Italien	-	<i>14</i>
Latin	-	11,5
Moyenne des présents	14,12	13,26
Moyenne des admis	17,34	15,17

** Les notes en italique dans le tableau ci-dessus correspondent aux langues pour lesquelles un seul candidat était présent dans un concours donné.*

En présence de seulement un ou deux candidats (allemand externe, grec externe, italien externe, latin externe), on ne peut guère parler de « résultats moyens », tant les moyennes dépendent des résultats d'une poignée d'individualités et peuvent dès lors varier fortement d'une session à l'autre. Quant aux résultats en anglais (pour 37 candidats cette année, les deux concours confondus), ils se sont nettement améliorés à l'interne et ont un peu fléchi à l'externe :

- moyenne pour les 28 candidats du concours externe : 13,19/20, contre 14,92/20 en 2024 (25 candidats), 12,8 en 2023 (22 candidats) et 11,2 en 2022 (19 candidats);
- moyenne pour les 9 candidats du concours interne : 14,12/20, contre 13,43 en 2024 (6 candidats), 13,67 en 2023 (6 candidats) et 8,2 en 2022 (5 candidats).

Tableaux 16 - Répartition des résultats obtenus (candidats présents aux épreuves)

Répartition des résultats obtenus par les candidats externes

	Moins de 5	Plus de 5 et moins de 10	Plus de 10 et moins de 15	Plus de 15	TOTAL
Allemand	-	-	1	-	1
Anglais*	-	6	9	12	27
Espagnol	-	1	2	2	5
Grec ancien	-	-	-	1	1
Italien	-	-	1	-	1
Latin	-	1	-	1	2
TOTAL	-	8	13	16	37

*Un candidat ayant choisi l'anglais ne s'est pas présenté à l'épreuve, ce qui explique les différences dans le total de la langue comme du nombre d'admissibles pour ce tableau.

Répartition des résultats obtenus par les candidats internes

	Moins de 5	Plus de 5 et moins de 10	Plus de 10 et moins de 15	Plus de 15	TOTAL
Anglais	-	1	4	4	9
TOTAL	0	1	4	4	9

Répartition des résultats obtenus par les candidats aux deux concours

	Moins de 5	Plus de 5 et moins de 10	Plus de 10 et moins de 15	Plus de 15	TOTAL
Allemand	-	-	1	-	1
Anglais	-	7	13	16	36
Espagnol	-	1	2	2	5
Grec	-	-	-	1	1
Italien	-	-	1	-	1
Latin	-	1	-	1	2
TOTAL	0	9	17	20	46

Plus de 40 % des candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 15 pour l'épreuve des langues. Plus de 80 %, une note supérieure ou égale à 10. Ce résultat remarquable souligne une nouvelle fois l'importance stratégique de l'épreuve des langues dans la perspective d'une admission.

Remarques

La répartition des langues de cette année, où la prééminence de l'anglais ne fait que se confirmer, pour devenir « hégémonique » dans le concours interne, ne permet guère de remarques générales sur telle ou telle langue en particulier. Cette partie du rapport s'attachera donc à des commentaires – et des recommandations – qui les concernent toutes, avant un paragraphe spécifique à l'anglais dans lequel 36 candidats ont été interrogés cette année, et un concernant le latin qui attire toujours un nombre modeste, mais constant, de candidats et dont les modalités sont particulières, s'agissant d'une langue morte.

Généralités :

On rappellera l'importance de bien se pénétrer des consignes du concours : ainsi le candidat a droit à un dictionnaire (unilingue pour les langues vivantes, bilingue pour les langues mortes). L'oublier, c'est se donner dès le départ un handicap.

De même, pour faciliter la discussion qui suit la traduction, le texte à traduire pour les langues vivantes est isolé, en grisé, au milieu d'un ensemble plus long. Il est essentiel pendant la préparation de lire, au moins rapidement, l'ensemble du texte proposé, qui contextualise l'extrait à traduire et doit faciliter le commentaire qu'en fera le candidat dans la seconde partie de l'épreuve.

NB : en langues anciennes, ce sont le plus souvent quelques lignes en français qui introduisent le texte.

Lecture :

Loin d'être une simple formalité, la lecture du texte est un moment qu'il importe de ne pas négliger : il permet à la fois au candidat de s'immerger vraiment dans l'épreuve et au jury de se faire une première impression. Seul le texte en grisé (mais celui-ci en entier) est à lire, à voix intelligible, ni trop vite, ni trop lentement. Une lecture laborieuse, aux accents et à la prosodie fautifs, laissera mal augurer de la suite. La lecture est l'entrée en matière de l'épreuve : le candidat doit la soigner.

Traduction :

Il faut traduire le texte en grisé **en entier** et essayer de proposer systématiquement **une** traduction, même si l'on n'est pas sûr du sens. Le moment d'entretien, qui porte « *sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques* », est aussi là pour que le candidat puisse rectifier d'éventuelles erreurs. On conseillera aux candidats de rédiger une traduction écrite pendant le temps de préparation, ce qui évitera des improvisations souvent hasardeuses et la plupart du temps fautives.

On insistera sur l'importance de disposer d'un niveau de langue minimal et l'on répètera, comme les années précédentes, que le niveau linguistique est comparable à celui que l'on peut attendre, par exemple, d'un candidat à un concours de professeur du second degré non spécialisé en langues ou d'un candidat à un concours d'entrée dans une grande école dans une discipline non littéraire. Le niveau du baccalauréat, qui était manifestement celui de nombreux candidats, est absolument insuffisant pour prétendre à l'admission.

Les textes de langues vivantes sont majoritairement des textes de presse ou de médias en ligne. La traduction des textes de langues anciennes, très classiques, n'exige aucune érudition linguistique mais une bonne maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire de base (savoir reconnaître les formes et les structures syntaxiques).

Entretien :

Comme les années précédentes, on répètera l'importance de ce moment qui est aussi le plus long de l'épreuve (vingt minutes). Le candidat doit donc être capable de l'avoir préparé **et de ne pas focaliser son temps de préparation sur la seule traduction**. On n'attend pas de lui un commentaire organisé,

mais plutôt qu'il ait pris le temps de réfléchir à des arguments destinés à structurer et à alimenter une réflexion personnelle en vue de l'échange.

Un niveau de langue minimal est évidemment indispensable. On rappellera ici ce qui est peut-être le plus important : le jury ne juge pas une excellence linguistique, ni des connaissances de spécialité dans le domaine abordé par le texte proposé. **Il juge la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère, c'est-à-dire à présenter et à défendre une opinion, à argumenter vis-à-vis d'un tiers et à converser, sur un sujet donné, pendant vingt minutes.** Trop de candidats se retrouvaient « secs » au bout de quelques phrases, par manque de vocabulaire ou des structures syntaxiques de base. Les jurys ont apprécié l'aisance linguistique qui leur a permis de converser avec les meilleurs candidats, tout en déplorant que d'autres ne disposent pas des outils linguistiques leur permettant de mener une vraie discussion et, partant, d'exprimer une pensée complexe.

Il est important aussi, dans ce moment de commentaire, de montrer sa capacité à mettre un texte en contexte, donc de montrer au jury qu'on n'est pas ignorant de l'actualité de l'aire culturelle concernée, en y prenant des exemples et en les commentant. Là encore, il ne s'agit pas d'être un spécialiste, mais de montrer qu'on a assimilé une bonne culture générale concernant l'aire linguistique choisie.

Pour l'anglais :

Si le niveau général a été cette année semblable à celui de l'an dernier, rehaussé par quelques très bonnes prestations, tant en interne qu'en externe, le jury tient à rappeler l'importance d'une bonne prononciation et les inconvénients d'une prononciation trop francisée dans la communication. On recommandera par ailleurs de mieux se familiariser avec les notions et le vocabulaire de l'actualité. De même, le jury appelle l'attention sur la méconnaissance des termes institutionnels fondamentaux. Dans la traduction, le mot à mot conduit à des maladroites, voire à des contresens quand il s'agit de faux amis. Le jury a été particulièrement sensible aux candidats soucieux de proposer une traduction élégante, rendant le texte sans pour autant être trop littéral et évitant, justement, le mot à mot.

Pour ce qui est de l'entretien, il s'agit de répondre avec clarté et pertinence aux questions du jury, en puisant dans ses propres connaissances. Les candidats sachant saisir les perches tendues pour développer des idées personnelles peuvent améliorer considérablement l'impression laissée par une traduction maladroite, alors que ceux qui ne proposent que des réponses monosyllabiques voient leur note baisser. Par ailleurs, cet échange est fructueux quand le candidat peut puiser dans ses connaissances sur les grands sujets de société de notre époque (cette année livres, bibliothèques et censure, art et bien-être, intelligence artificielle, éducation et lecture, vote des jeunes, etc.).

Dans cette langue comme dans les autres, les meilleures notes ont récompensé ceux dont les capacités linguistiques leur permettaient d'exprimer une pensée construite et nuancée.

Pour le latin (et le grec ancien) :

Rappelons que le moment de l'entretien est aussi l'occasion de revenir sur certains points de traduction moins réussis pour les rectifier à l'aide des suggestions des examinateurs, ce que le jury apprécie grandement et valorise dans la notation. Il faut en effet absolument essayer de traduire la totalité du texte pendant le temps de préparation ; cette première traduction, plus littérale, sera ensuite améliorée et perfectionnée pendant l'entretien avec le jury.

Celui-ci ne peut qu'encourager les candidats des sessions prochaines à travailler, pour cette épreuve orale, les langues anciennes, qui peuvent être de très bons leviers de réussite, pour peu que l'on rafraîchisse convenablement des souvenirs scolaires éventuellement quelque peu anciens.

Remarque conclusive et conseils :

Les candidats admis ont généralement de très bonnes notes dans les épreuves de langue ; il est donc important de les préparer spécifiquement. Certes, si l'on n'a pas eu l'occasion d'un vrai bain linguistique, on ne deviendra pas bilingue en une année. Mais les quelques conseils suivants aideront à mieux préparer cette épreuve :

- S'entraîner à lire à haute voix dans la langue étrangère ;
- Lire, idéalement des livres, au moins des articles et la presse, écouter la radio, la télévision, regarder des films ou séries en version originale pour se cultiver sur l'aire culturelle choisie. Lecture et audition permettent de prendre note de la bonne prononciation et enrichissent le vocabulaire, certes passivement, mais c'est un plus pour la traduction et le jury apprécie les exemples qui démontrent que le candidat a cherché à se cultiver ;
- Ne pas oublier que l'entretien est un moment important de l'épreuve, où le jury permet au candidat de revenir sur ses erreurs et de les corriger. Il est donc nécessaire d'aborder ce moment avec confiance et combativité : avoir une aisance minimale peut compenser des lacunes linguistiques et permettre une bonne communication avec le jury. Le moment de la reprise est à cet égard important et permet souvent de rattraper des erreurs ; il ne faut pas le négliger et montrer par là au jury un manque de motivation ;
- Pour le latin, les candidats auront tout intérêt à se familiariser avec des ouvrages comme la *Grammaire latine* de Sausy ou le *Précis de grammaire des lettres latines* de Morisset et al. ;
- Il faut venir au concours avec le minimum de connaissances linguistiques qui permettent d'avoir confiance en soi. Le jury a apprécié des candidats qui, faisant fi de leurs limites, savaient trouver des périphrases pour pallier les mots ou expressions qui leur manquaient. Enfin (et cela vaut pour toutes les langues, vivantes comme mortes), les jurys ont apprécié, à côté d'une culture générale solide, la maîtrise sans faille de la langue française qu'ont montrée les meilleurs candidats.

4.2. Épreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale (concours externe et concours interne)

Tableau 17 : résultats de l'épreuve de conversation avec le jury

Conversation avec le jury		
	Concours externe	Concours interne
Présents	37	9
Admis	12	3
Moyenne des présents	10,65	9,89
Note minimale (présents)	4	5
Moyenne des admis	12,92	13,34
Note minimale (admis)	8	12
Note maximale (admis)	17	14

L'épreuve orale de culture générale ne saurait être considérée comme une redite de l'épreuve de composition écrite, servant à s'assurer une nouvelle fois de l'ampleur des connaissances générales de

la candidate ou du candidat. Le jury tient à rappeler que l'épreuve de culture générale est un exercice qui nécessite une préparation spécifique, notamment en matière de méthode d'analyse de texte. Comme son intitulé l'indique, il s'agit par ailleurs d'une épreuve de « conversation ». Elle doit permettre d'évaluer la capacité de ces candidats admissible à produire avec le jury un échange fluide et serein autour de sujets larges, tout d'abord souvent extraits des thèmes présents dans le texte qui leur a été proposé à commenter, mais qui peuvent ensuite porter sur des sujets très éloignés et variés. C'est donc à partir du commentaire des candidats, d'une durée maximale de dix minutes, que le jury engage une conversation d'une vingtaine de minutes (la durée de l'épreuve étant de trente minutes), s'éloignant progressivement du texte étudié pour aborder potentiellement l'ensemble des thèmes définis par le programme du concours. Dans ce contexte de sujets de conversations variés et aléatoires, il est essentiel d'aborder l'épreuve en se gardant de toute appréhension : le jury le répète chaque année, l'épreuve n'est en aucune façon un quizz destiné à tester les connaissances générales ou spécifiques des candidats. Si un candidat ne parvient pas à répondre à l'une des questions des membres de la commission, ceux-ci sauront en réalité lui offrir d'autres possibilités d'échanges en abordant d'autres sujets. Il ne doit par conséquent pas être destabilisé par cet écueil mais demeurer au contraire concentré sur « le fil de sa conversation » avec le jury. Une trop grande nervosité a pénalisé cette année plusieurs candidats (gestes parasites répétés, difficultés à trouver ses mots, attitudes de renoncement). C'est l'une des aptitudes attendues d'un futur cadre de la fonction publique que de savoir gérer son stress, et certains candidats y parviennent d'ailleurs avec une grande aisance. On ne peut que recommander aux candidats sujets au stress de s'entraîner en passant plusieurs « jury blancs », afin d'appivoiser l'exercice. De même, un candidat qui a l'air de chercher en permanence dans ses souvenirs en veillant visiblement à éviter de croiser le regard du jury, peine à construire une relation avec ce dernier et de ce fait à convaincre sur ses capacités de dialogue et de communication interpersonnelle, cœur de cette épreuve.

4.2.1. Commentaire de texte :

Une majorité de candidats est manifestement préparée à cette épreuve orale, au moins sur le plan des exigences formelles, et respecte les attentes de l'épreuve : une présentation d'une durée maximale de dix minutes avec une accroche, une problématique et un commentaire structuré par un plan en deux ou trois parties.

Le respect de ces attentes formelles n'est cependant pas la condition exclusive de réussite à l'exercice du commentaire, qui représente à lui seul un tiers de l'épreuve. Entre les candidats qui plaquent un exposé scolaire trop éloigné du texte et ceux qui étourdissent le jury d'informations, beaucoup peinent finalement à énoncer ce qui est au cœur du texte ou encore à situer les auteurs et médias concernés. Le jury a conscience que la durée de la préparation est très réduite, mais il est essentiel que les candidats commencent par prendre une ou deux minutes pour cerner le propos de l'auteur et être en mesure de le résumer en une ou deux phrases concises, car un commentaire efficace doit être construit et s'attacher tout d'abord à restituer les idées essentielles du texte distribué. Trop souvent, le jury a été amené à demander aux candidats, après 10 minutes de commentaire, de quoi il était vraiment question dans le texte, signe d'une analyse quelque peu déconnectée de ses idées initiales. Le jury cherche à apprécier l'intelligence du candidat, sa capacité à saisir l'essentiel dans un temps limité, une compétence centrale pour un cadre de catégorie A. Les apports personnels du candidats (éléments de contexte, pistes pour approfondir, élargir ou critiquer) sont bien sûr les bienvenus, s'ils permettent

d'enrichir la lecture du texte proposé, mais seulement après avoir démontré que l'essentiel des propos de l'auteur avait bien été saisi au préalable. Évacuer de façon rapide et péremptoire le texte pour lui substituer des points de vue sans nuances sur toute ou partie des idées qui s'y trouvaient abordées montre que l'exercice du commentaire de texte n'est en aucun cas maîtrisé. Rappelons les principes qui guident la réalisation d'un commentaire de texte efficace : la brièveté de cette partie de l'épreuve orale doit conduire les candidats à rechercher une grande clarté et efficacité dans la restitution des idées du texte. Un commentaire doit comporter :

- Une introduction qui n'oublie pas de préciser le contexte de production du texte (nature et statut de la publication, éventuellement date de publication s'il est important de le souligner), de poser une problématique et d'annoncer un plan structuré.
- Le développement de chacun des axes du plan en veillant toujours à ancrer son commentaire dans le texte analysé, à travers l'emprunt de quelques brèves citations ou mots-clés extraits du texte, mais en évitant de multiplier les longues citations qui pourraient apparaître comme une forme de paraphrase et en enrichissant si possible les thématiques repérées par des apports ou un point de vue personnels car il s'agit de produire un commentaire et non un résumé.
- Une conclusion qui constitue un bilan de cette analyse et ouvre sur des perspectives, empruntées à l'actualité ou à un autre contexte.
- Des parties équilibrées, un ton posé et des phrases courtes, et enfin un respect du temps imparti constituent ensuite les ingrédients d'une bonne amorce de l'épreuve de conversation.

4.2.2. Culture générale :

Comme cela avait été déjà indiqué l'an dernier, les questions portant sur les institutions françaises et européennes sont toujours parmi les plus mal traitées, alors qu'elles devraient permettre aux candidats de marquer simplement des points. L'Europe en est un excellent exemple : ce ne sont pas là des questions de pures connaissances théoriques déconnectées de l'objet de ce concours. Financement de la recherche, droit européen, coopération, etc. : nombreux sont les domaines dans lesquels les politiques européennes ont un impact sur le pilotage des bibliothèques. On peut attendre d'un candidat qui postule à un concours de fonctionnaire d'État de catégorie A qu'il ait des repères minimaux en la matière. Dans un autre domaine, des questions sur la périodisation de l'histoire de France du XIXe siècle ont aussi parfois sérieusement laissé à désirer, alors que nos prédécesseurs avaient régulièrement attiré l'attention des candidats dans les rapports de jurys : Monarchie de Juillet incluse dans la Restauration, confusion entre les révolutions de 1830 et de 1848, difficulté à situer la Commune, etc.

Le jury ne cherche pas à piéger les candidats, mais teste l'étendue de leur curiosité intellectuelle. Il recherche particulièrement les points forts des candidats, qui doivent lui permettre d'apprécier une manière personnelle de s'approprier la culture et de débattre, qui sera précieuse au futur professionnel. S'il lui arrive de poser des questions ciblées, le jury tâche en général d'offrir au candidat un véritable choix. Ainsi, a-t-il été surpris de n'obtenir aucune réponse lorsqu'il a demandé à l'un des candidats de parler d'un auteur de langue anglaise du XIXe ou du XXe siècle, de son choix. Il a aussi plusieurs fois été déçu lorsqu'un candidat oriente de lui-même le jury vers un domaine et que, sondé

dans ce domaine, il ou elle se montre finalement incapable d'approfondir. Si un candidat tend une perche au jury en se disant passionné de littérature et de civilisation grecque, il est dommage qu'il se montre incapable ensuite, lorsque questionné, de citer le moindre auteur grec contemporain. Très souvent également, des éléments d'actualité sont peu maîtrisés, notamment s'agissant des questions géopolitiques. Certains pans entiers de la culture classique sont présentés de manière hasardeuse (peinture, littérature, musique ou cinéma).

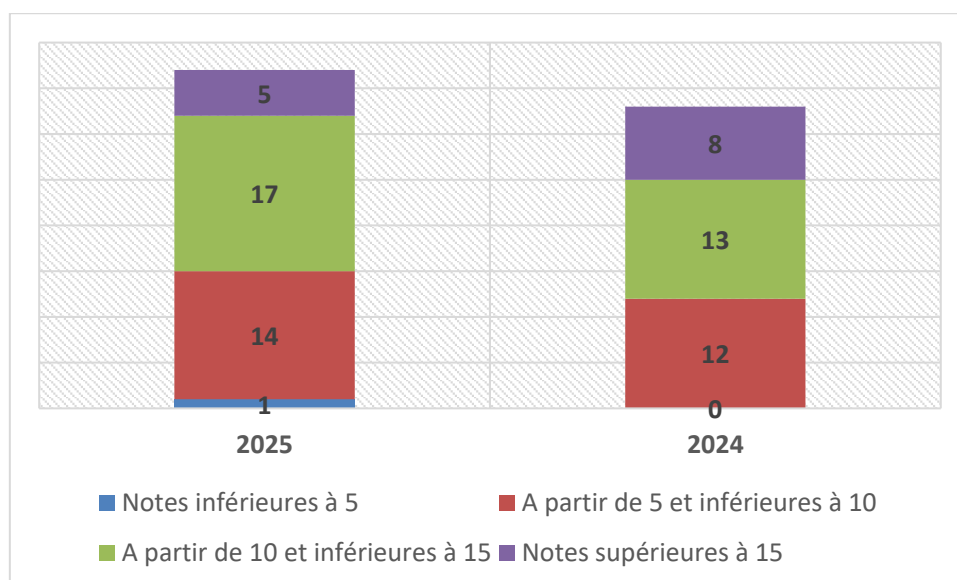
De manière générale, les connaissances sont apparues trop souvent comme scolaires, mal reliées entre elles, ou trop liées à l'actualité immédiate, voire aux réseaux sociaux. Cela va de problèmes ponctuels, comme par exemple l'incapacité à situer, même approximativement, la construction des canaux de Suez ou de Panama, à des problèmes plus généraux, quand le candidat doit tâcher de broser à grands traits l'histoire d'un conflit (la guerre d'Espagne) ou d'une aire géographique (l'histoire du bloc soviétique). Il y a un enjeu pour les candidats, durant leur période de préparation, à avoir le réflexe, à partir d'événements de l'actualité par exemple, d'en approfondir le contexte en le replaçant par exemple dans une perspective historique. C'est un bon moyen de relier ses connaissances immédiates avec une culture plus ample qui aide à mieux comprendre les phénomènes, et de façon tout à fait concrète, à pouvoir aborder plus sereinement les échanges et débats avec le jury lors de cette épreuve.

Le jury a souvent fait face à des confusions, comme si certains candidats se trompaient entre plusieurs fiches, y compris même parfois quand le jury interrogeait le candidat sur ses goûts personnels... Dans certains domaines, le jury a peiné à approfondir. Ainsi en cinéma : en dehors des productions des studios Ghibli, le cinéma japonais semble à peine exister. Ou bien tel film de la Nouvelle vague est cité, sans que le jury puisse ensuite rebondir. Plusieurs candidats n'étaient pas en mesure de citer des maisons d'édition en sciences sociales. D'autres ignorent ce qu'est l'EHESS. Le Nouveau Roman a été décrit par un candidat comme « une nouvelle façon d'aborder la création littéraire », mais ce dernier n'a pas pu développer. La différence entre micro-économie et macro économie est ignorée. Une question sur l'impressionnisme donne lieu à un propos convenu sur le tableau « Impression soleil levant », mais n'indique en rien au jury une pratique personnelle des œuvres. Cette dernière remarque doit nous permettre d'insister : le jury cherche moins des connaissances factuelles, scolaires, qu'une intelligence personnelle du monde contemporain et une sensibilité propre dans la manière d'interpréter les événements et de les relier entre eux.

Encadré 6 : bilan de la notation de l'épreuve de conversation avec le jury pour le concours externe

Au concours externe, les notes se sont échelonnées de 4 à 17/20 (de 6 à 19 en 2024), avec une moyenne de 10,65 (11,85 en 2024) pour les candidats présents et de 12,92 (15,30 en 2024) pour les candidats admis. Sur 37 candidats auditionnés, 15 n'ont pas obtenu la moyenne (12 en 2024). La note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 8 (10 en 2024).

Graphique 12 : Répartition des notes pour l'épreuve de conversation avec le jury du concours externe (2025 – 2024)



Les écarts de notation entre les deux sessions confirment l'impression du jury pour cette épreuve cette année : si la proportion de notes au-dessus de la moyenne reste importante (59,5 %), ce résultat est en baisse de 4 points par rapport à 2024 (63,6%). Le nombre d'excellentes notes est également en recul et une note inférieure à 5 a été attribuée.

4.3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle

Tableau 18 : résultats de l'épreuve de motivation professionnelle

	Concours externe	Concours interne
Présents	37	9
Admis	12	3
Moyenne des présents	11,25	11,45
Note minimale (présents)	4	6
Moyenne des admis	14,46	14,34
Note minimale (admis)	8	11
Note maximale (admis)	17	17

Les trois concours comportent une épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle. Celle-ci se déroule toutefois différemment pour chacun des concours.

Deux commissions, comprenant chacune un président et trois membres, ont assuré ces entretiens. Une commission a auditionné la moitié des candidats de l'externe et les candidats de l'interne, l'autre commission a reçu l'autre moitié des candidats de l'externe et les candidats du concours externe spécial.

4.3.1. Concours externe et concours interne

L'entretien débute par un commentaire de texte que le candidat a préparé pendant trente minutes et qui dure au maximum dix minutes ; s'ensuit un échange avec le jury, l'entretien durant au total trente minutes.

4.3.1.1 Le commentaire de texte :

Comme chaque année, la sélection des textes proposés aux candidats évoquait une diversité de thèmes et situations issus d'une actualité plus ou moins proche sur le monde du travail. Ces sujets ne doivent pas avoir surpris les candidats, car d'une session à l'autre, ils demeurent très similaires malgré quelques nouveautés : manager un collègue que l'on n'aime pas, gérer ses emails, le sens au travail, la régulation des charges, la faible attractivité des postes à responsabilités, les différences managériales entre public et privé, la culture du « reporting » dans la fonction publique, l'intégration du handicap, le design de service et l'intelligence collective, etc. Aucun de ces textes ne se situait dans le cadre du travail en bibliothèques, mais les sujets abordés ou les solutions préconisées pouvaient être aisément transposées dans ce cadre d'exercice.

S'il arrive souvent que les premières questions abordées dans l'échange avec le candidat portent sur un aspect évoqué dans son commentaire, ce n'est en rien la règle. Cette partie de l'épreuve constitue le tiers de sa durée et participe de l'évaluation du candidat, sans qu'un lien explicite relie ces deux parties de l'épreuve : commentaire et échange. Il est par conséquent essentiel de traiter cet exercice avec beaucoup de sérieux.

Très souvent, le temps alloué au commentaire n'a pas été respecté cette année. Les commentaires ont été parfois très courts (autour de sept ou huit minutes), mais aucun candidat n'a dû être interrompu. Rappelons que les règles d'équité font que l'épreuve dure très exactement trente minutes pour chacun des candidats. Par conséquent, un commentaire trop bref expose le candidat à voir s'allonger d'autant le temps d'échanges, plus aléatoire, avec le jury.

D'un point de vue méthodologique, l'exercice a paru maîtrisé par la majorité des candidats. À quelques exceptions près, les règles de base ont été respectées, notamment pour l'introduction : les articles étaient bien contextualisés et problématisés, avec un plan construit qui était ensuite le plus souvent suivi. De nombreuses faiblesses ont en revanche été relevées dans le traitement du commentaire proprement dit : des parties parfois déséquilibrées, abusant de la paraphrase sans chercher à produire une analyse organisée et sans se risquer à aucun moment à exprimer un point de vue personnel sur les propos des auteurs. Cela finit par produire sur le jury une impression de simple synthèse ou résumé du texte sans le dynamisme attendu du commentaire.

Si certaines citations mobilisées pour éclairer les idées du texte ont été appréciées (une référence au Genius/Scenius de Brian Eno était par exemple tout à fait bienvenue sur la question du design de service), d'autres en revanche s'avéraient si éloignées du sujet qu'elles pouvaient donner au jury l'impression qu'il s'agissait d'un recyclage hâtif et mal ajusté de leur effort intense de préparation. Ce démarrage d'épreuve doit parvenir à faire bonne impression : le candidat doit convaincre les membres de la commission de sa capacité à exercer son esprit critique appliqué au texte que le hasard a placé sur sa route. Il faut par conséquent viser la clarté et l'efficacité dans sa démarche analytique : faire

ressortir les idées principales du texte étudié, en extraire une problématique tranchée et un plan adapté, puis parvenir à souligner un apport personnel qui ne s'exprime jamais mieux que dans une approche critique nuancée. Ce dernier aspect de l'exercice a souvent manqué, les candidats se contentant le plus souvent de restituer une sorte de synthèse du contenu de l'article.

Le jury met enfin en garde les futurs candidats contre deux écueils repérés cette année : si l'utilisation des notes prises lors du temps de préparation du commentaire est autorisée, il faut savoir s'en détacher. Sans doute pénalisés par une gestion difficile du stress, certains candidats ont éprouvé des difficultés à tenir à distance leurs feuilles annotées qui ressemblaient parfois à une planche de salut, ce qui conduisait à une restitution évoquant une lecture plus qu'une expression orale. Ce défaut a une autre conséquence, également notée. En effet, la posture et l'assertivité font partie de cet exercice : il convient de manifester son ouverture et sa disponibilité en s'adressant à son auditoire par un regard porté régulièrement sur les membres de la commission qui sont destinataires de ce commentaire. Trop de candidats ont jeté leur dévolu sur un seul des membres du jury, trahissant une certaine nervosité qu'il faut pourtant parvenir à contrôler.

4.3.1.2 L'entretien avec le jury :

Indépendamment de la nature des réponses aux questions posées par le jury, cette étape importante de l'épreuve de motivation professionnelle nécessite également pour les candidats de montrer d'excellentes qualités d'écoute et d'interaction avec les membres du jury. Il est naturel d'éprouver des difficultés à maîtriser son stress au regard des enjeux et des incertitudes possibles sur la nature des questions auxquelles les candidats doivent répondre. Il est également normal d'avoir durant l'échange avec ce jury des points de vue divergents, qu'il est tout à fait possible de faire entendre à la condition de le faire avec mesure et prudence. Certains candidats ont paru embarrassés par la gestion de leur corps durant cet exercice, parvenant difficilement à synchroniser gestes et propos. Cet entretien doit prendre la forme d'un véritable dialogue par-delà son apparence solennelle. Un ou plusieurs entraînements sont indispensables pour se préparer idéalement à cet exercice, afin de pouvoir aborder ce moment dans une certaine forme de décontraction – qui ne soit pas pour autant une attitude relâchée – malgré ses enjeux. Cette sérénité nécessaire doit être conservée durant tout l'entretien : le jury a pu constater parfois qu'indisposés par certaines questions, quelques candidats ont changé de posture au cours de l'échange, adoptant une attitude plus fermée et tendue, ne fixant plus qu'un seul des membres de la commission, voire plus aucun. Ces changements d'attitude et de disposition au cours de l'échange sont de très mauvais messages lorsque l'on candidate sur des fonctions d'encadrants et doivent être évités. Le jury n'est pas hostile, mais s'efforce simplement par ses questions de parvenir en vingt minutes à mesurer le niveau de préparation et d'aptitude du candidat à exercer les différentes responsabilités caractérisant les missions de conservateur de bibliothèques.

La nature des questions posées est bien évidemment variable et tient compte du type de concours présenté (externe ou interne) comme de la teneur des échanges, mais elles portent le plus souvent :

- Sur le commentaire de texte : il s'agit alors d'amorcer avec le candidat une discussion sur tout ou partie des thèmes qu'il vient d'aborder, en s'efforçant de les transposer dans un contexte plus opérationnel visant à mobiliser un point de vue plus personnel.
- Sur le parcours des candidats : en exploitant pour le concours interne les informations communiquées dans le dossier RAEP transmis, ou en interrogeant directement le candidat externe sur son cursus d'étude et ses éventuelles expériences professionnelles, puisque le jury pour ce concours ne dispose d'aucune information sur ce point.
- Sur des connaissances théoriques ou pratiques portant sur l'environnement institutionnel, les enjeux notamment en matière culturelle, scientifique, managériale ou bibliothéconomique. Comme pour l'épreuve de conversation, les candidats doivent conserver à l'esprit qu'il ne

s'agit pas d'un quizz. Par conséquent, la restitution « par cœur » de sa fiche de révision ou de son cours de préparation n'est pas ce qui est attendu du jury. Il souhaite des réponses certes courtes, mais précises et personnelles, capables d'exprimer un point de vue ou une ouverture d'esprit au-delà des éléments factuels de sa réponse. Dans le cadre d'un concours de cadre A de la fonction publique, les fondamentaux sur les droits et devoirs des fonctionnaires, l'application de la laïcité et la notion de déontologie professionnelle font naturellement partie du programme de préparation d'un candidat et les réponses apportées doivent montrer un minimum de connaissance des textes, du cadre ou des ressources existant sur ces sujets. Le jury a été surpris cette année encore de rencontrer des candidats désarçonnés par ce type de questions ou formulant des réponses trop vagues et désincarnées, quand ils ne se livraient pas à une interprétation très personnelle de la mise en application de certains de ces principes, notamment concernant la laïcité. Dans le cadre de ce concours, les candidats admis peuvent à l'issue de leur formation à l'ENSSIB intégrer tout autant une bibliothèque de l'enseignement supérieur, qu'un grand établissement culturel (BNF, BPI), une bibliothèque du réseau de la Ville de Paris ou une bibliothèque municipale classée par le biais des mises à disposition. Les candidats doivent s'intéresser à ces différents environnements durant leur préparation.

- Sur le projet professionnel de la candidate ou du candidat : il s'agit de se projeter dans la perspective de réussite au concours, sur une mission ou fonction pour laquelle les candidats estiment avoir une appétence particulière, voire un établissement où ils souhaiteraient être affectés. De même, il n'est pas logique que des candidats inscrits à ce concours n'aient pas pris le temps de consulter le programme pédagogique du diplôme de conservateur de bibliothèques (DCB) de l'ENSSIB ou n'aient qu'une vague idée de ce que recouvre la réforme de la haute fonction publique.

Enfin, l'entretien comporte généralement une ou plusieurs brèves mises en situation. Le jury constate que ces questions troublent toujours certains candidats. Elles visent à les placer dans une position de responsabilité au sein d'un service défini, et à les confronter à une situation professionnelle qui fait appel à leur réactivité (conflit avec le public ou au sein de son équipe, événement perturbateur, projet à conduire, etc.).

L'objectif n'est pas de déstabiliser les candidats, mais de pouvoir apprécier leur compréhension du rôle d'un encadrant, leur capacité d'analyse et de réaction face à une pression externe, ainsi que leur bonne compréhension du positionnement d'un conservateur dans une chaîne hiérarchique. Trop souvent encore, certains candidats, à trop vouloir précipiter leur réponse, ont oublié que la résolution n'est pas toujours de leur seul ressort, et qu'ils peuvent ou doivent mobiliser d'autres appuis extérieurs ou internes à l'établissement pour parvenir à gérer efficacement la situation décrite. Les mises en situation professionnelles se caractérisent par une brève description des conditions et modalités de mise en œuvre d'un cas pratique, qu'il convient d'analyser très rapidement avant d'envisager de formuler sa réponse. Une courte pause de quelques secondes, une demande de précision, une reformulation peuvent aider les candidats à s'assurer que l'ensemble des paramètres de la situation exposée sont bien pris en compte avant de préparer une réponse organisée. Pour des situations délicates, il n'existe pas de solution parfaite : le bon sens, et la compréhension des exigences et des limites du rôle de l'encadrant, l'appui et les ressources que l'on peut trouver au sein de son établissement doivent guider les réponses à apporter. Un certain nombre de candidats y sont parvenus de façon convaincante cette année.

Pour cette session, nombre de candidats ont éprouvé une difficulté manifeste à apporter des réponses précises à des questions d'ordre bibliothéconomique comme managérial : les formulations restaient vagues, souvent incomplètes, et, sur les questions managériales, le positionnement en qualité d'encadrant a paru particulièrement délicat, cherchant parfois dans des caractéristiques

psychologiques personnelles à légitimer un style managérial difficilement compatible avec l'encadrement d'une équipe. Mettre en avant son empathie naturelle pour justifier une difficulté à trancher sur une situation humaine complexe est difficilement acceptable dans un concours de cette nature. Pour une question portant sur son style de management (horizontal ou vertical), répondre « un peu entre les deux, je crois » n'est ni suffisant, ni satisfaisant.

Cela a contraint le jury à relancer régulièrement les candidats et à multiplier les questions, étant donnée la brièveté des réponses. Celles-ci ne doivent en réalité jamais être brèves mais toujours concises, et doivent par conséquent avoir pour premier objectif la clarté et la qualité de l'expression. Ce sont ces deux points qui ont paru manquer cette année à une majorité de candidats, ce qui peut s'améliorer aisément par une préparation sérieuse de cette étape du concours. Être admissible à un concours aussi sélectif est une indéniable réussite, qui doit encourager les candidats à parachever leur parcours en apportant le même soin à la préparation des oraux qu'à celle des écrits.

Les meilleurs candidats ont montré, dès l'étape du commentaire, une grande aisance dans l'expression orale et une capacité à mettre en perspective le texte par des apports personnels ou un effort de transposition de la problématique en bibliothèques. Durant l'échange, ils ont montré de grandes qualités d'écoute et d'échange avec le jury, fournissant des réponses précises et détaillées, et ont su se positionner comme encadrant pour les réponses apportées aux questions d'ordre managérial.

4.3.1.3 Le dossier RAEP (concours interne) :

Si les textes étaient communs aux deux concours interne et externe, le jury disposait pour le concours interne du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dont les membres de la commission qui a auditionné ces candidats avaient pris connaissance avant les entretiens. Ce dossier, rappelons-le, n'est pas pris en compte pour la notation des candidats. Celle-ci ne porte que sur leur audition (commentaire et entretien avec le jury). Il permet cependant au jury de prendre connaissance des réalisations et du parcours professionnel des candidats du concours interne. La commission qui auditionne les candidats admissibles du concours interne peut s'appuyer en partie sur des éléments de ce dossier pour les interroger.

Cette année, le jury a pu constater à la lecture de ces dossiers une grande diversité de profils chez les neuf candidats admissibles du concours interne : des professionnels exerçant en bibliothèques affectés en université, à la Ville de Paris ou à la BnF, juristes ou enseignants. Les dossiers ont paru réalisés avec sérieux et rigueur, fournissant au-delà de la présentation du parcours un ou deux exemples de réalisation correspondant le plus souvent à un projet abouti. Cette quatrième partie (travaux) du dossier RAEP est d'une grande importance pour pouvoir apprécier de façon plus concrète l'engagement du candidat et le niveau de responsabilité et d'initiative prises dans un contexte opérationnel. L'ensemble de ces dossiers ont paru globalement respecter le cadre de l'exercice. Le jury a cependant noté :

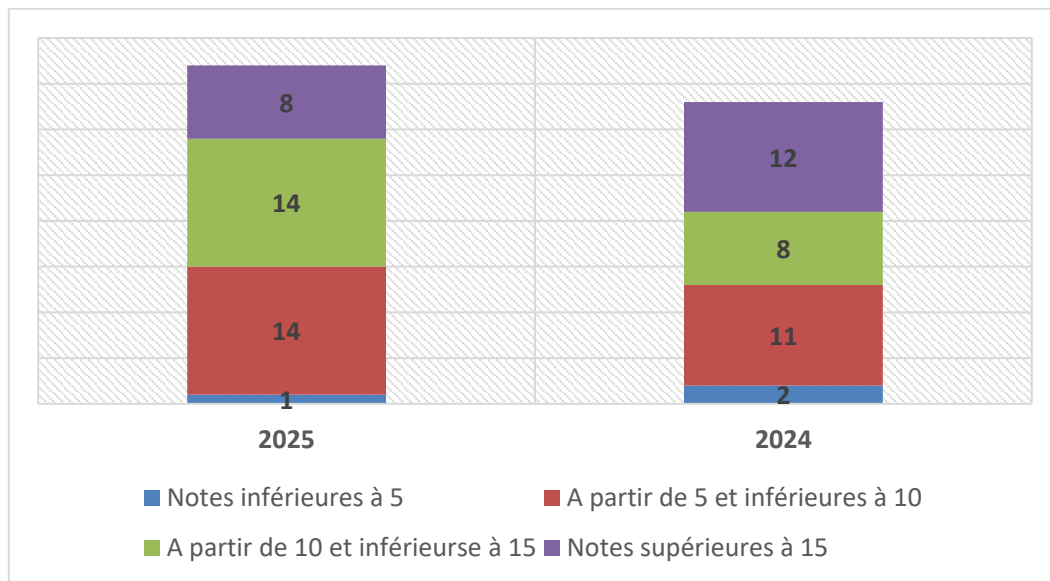
- Une confusion courante pour cet exercice entre la description des activités et celle des compétences : « publier le Bulletin Officiel » ou « rédiger des arrêts » relèvent des activités et non des compétences par exemple.
- Une faible mise en valeur parfois des responsabilités exercées, en matière d'encadrement ou d'initiatives particulières, à la faveur par exemple des projets pris en charge.
- Enfin et surtout, une grande hétérogénéité pour la formulation des motivations et du projet professionnel envisagé en cas de réussite au concours. Cette dimension était même parfois absente du rapport d'activité, ce qui est particulièrement fâcheux lorsque la démarche s'inscrit dans une perspective de nouvelle carrière. Cet aspect a pu naturellement être clarifié ou approfondi au stade de l'entretien avec les candidats. Mais les candidats doivent impérativement

tirer parti du rapport d'activité à rédiger pour mieux expliciter les raisons qui les ont conduits à présenter ce concours. Il convient d'éviter les généralités et d'identifier de façon très concrète les missions, fonctions et établissements dans lesquels la candidate ou le candidat souhaiterait exercer. Il convient également de construire la présentation de sa carrière en soulignant les logiques de parcours conduisant naturellement à la volonté d'accéder au corps des conservateurs de bibliothèques d'État. Cela va sans doute de soi pour tous les candidats, mais le dossier RAEP est destiné à être lu par les professionnels qui vont les auditionner : cette étape constitue par conséquent une première opportunité pour convaincre ce jury de leur parfaite motivation. Ce concours ne saurait être « de circonstance » : chaque candidat doit avoir défini pour lui-même ses objectifs de développement professionnel et la place qu'elle ou il entend occuper à court ou moyen terme dans une organisation de travail en bibliothèque, au-delà de la réussite au concours.

Encadré 7 : bilan de la notation de l'épreuve de motivation professionnelle pour le concours externe

Au concours externe, comme l'an dernier, les notes se sont échelonnées de 4 à 18/20, avec une moyenne de 11,25 (11,32 en 2024 ; 12,94 en 2023) pour les candidats présents et de 14,46 (15,63 en 2024 ; 15,08 en 2023) pour les candidats admis. Sur 37 candidats auditionnés, 15 n'ont pas obtenu la moyenne (13 en 2024 ; 7 en 2023). La note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 8 (10 en 2024 ; 8 en 2023). La note la plus haute chez les admis est 17, la candidate ayant obtenu 18 à cette épreuve ne figurant pas parmi les admis.

Graphique 13 : Répartition des notes pour l'épreuve de motivation professionnelle du concours externe (2025-2024)

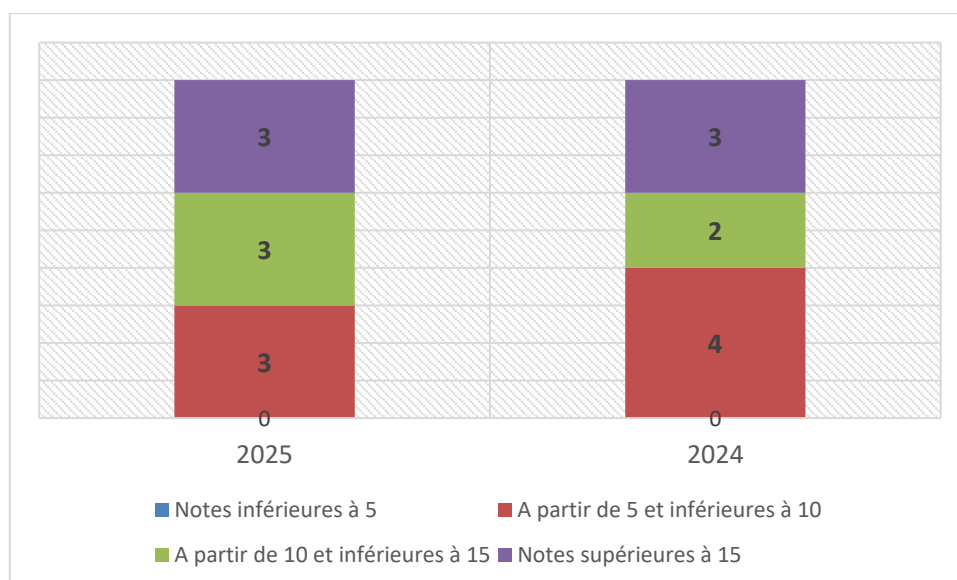


La distribution des notes est le reflet des observations du jury cette année : moins d'excellentes prestations et une augmentation d'un point du nombre de prestations au-dessous de la moyenne (40,5 % contre 39,4 % en 2024). Malgré de très bons candidats, cette épreuve a paru globalement moins réussie que l'an dernier. La proximité singulière des épreuves d'admission des sessions 2024 et 2025 n'a fait que renforcer pour certains membres du jury ce constat.

Encadré 8 : bilan de la notation de l'épreuve de motivation professionnelle pour le concours interne

Au concours interne, l'éventail des notes va de 6 à 17, avec une moyenne de 11,45 (11,34 en 2024 ; 12,5 en 2023) pour les candidats présents et de 14,34 (15,67 en 2024 ; 16 en 2023) pour les candidats admis. Sur neuf candidats, cinq n'ont pas obtenu la moyenne (quatre en 2024 ; trois en 2023). La note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 11/20 (16 en 2024 ; 15 en 2023).

Graphique 14 : Répartition des notes pour l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne (2025-2024)



Sur un nombre aussi faible de candidats, il est difficile d'identifier des tendances d'évolution, sinon constater que le nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure à la moyenne est en légère augmentation cette année.

4.3.2. Concours externe spécial

Tableau 19 : résultats de l'épreuve d'entretien avec le jury

	Concours externe spécial
Présents	5
Admis	1
Moyenne des présents	15,7
Note minimale (présents)	12
Moyenne des admis	19
Note maximale (admis)	19

4.3.2.1 Le dossier :

Étape préalable aux entretiens sur la motivation et l'aptitude des candidats à exercer les fonctions dévolues, un dossier est adressé par chacun des candidats admissibles. Le jury en prend connaissance en amont des auditions.

Ces dossiers comprennent :

- Un exposé des titres et travaux
- Un *curriculum vitae*
- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat présente « *notamment les éléments qui constituent, selon lui, les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche* ».

Si l'entretien avec le jury ne porte pas sur le parcours et les réalisations scientifiques, la rédaction de ce dossier doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des candidats. Il leur permet de mettre en évidence les liens qu'ils identifient entre les acquis de leur expérience et pratique scientifique et leur projet professionnel en bibliothèque.

Cet écrit n'entre pas dans l'évaluation de l'épreuve unique d'admission, mais il fournit pour le jury une première connaissance du parcours de chacun des candidats et des indications utiles aux échanges ultérieurs concernant l'expérience professionnelle et les motivations.

Cet écrit peut donc être considéré par ces candidats comme un premier rendez-vous « tactique » avec les membres du jury : sa rédaction doit montrer une grande clarté dans l'exposé, veiller à un bon équilibre entre les différentes parties, et la lettre de motivation doit quant à elle s'attacher à faire un lien explicite entre les compétences acquises (par l'expérience ou la formation doctorale) et la profession visée. Un effort spécifique doit donc être consacré à exposer un projet professionnel ou une première projection dans l'activité, qui, au-delà des affirmations de principe autour des grandes missions d'une bibliothèque, doit présenter une ou des options assez précises : type de bibliothèques, nature de missions, perspectives. Si toutes les parties du dossier sont examinées avec beaucoup d'attention par le jury et peuvent chacune faire l'objet d'échanges complémentaires ou de demandes de précision lors de l'entretien, le courrier de motivation en demeure sans doute la pierre angulaire, lui seul permettant d'exposer parfaitement la cohérence que la candidate ou le candidat identifie entre ses activités de recherche et le nouveau parcours envisagé dans le champ professionnel.

Cette année, les dossiers transmis ont paru bien travaillés par l'ensemble des candidats admissibles dans le sens qui vient d'être exposé : parfaitement rédigés, et veillant tout autant à motiver leur choix de candidature qu'à expliciter la relation qu'ils font entre leur expérience et trajectoire scientifiques et cette nouvelle orientation. Le jury a repéré toutefois une difficulté pour au moins trois des candidats à exprimer un projet professionnel clair et précis. Viser un projet professionnel « épanouissant » est une aspiration que l'on ne peut que partager avec le candidat, mais ne saurait constituer en soi un projet professionnel clair.

Comme souvent désormais pour ce concours, trois candidats présentaient une expérience plus ou moins développée du travail en bibliothèque : bibliothécaires titulaires en fonction au moment du concours pour une candidate et un candidat, ou affichant déjà un parcours riche sur des fonctions de conservateur contractuel ou de conduite de projets documentaires, tant en bibliothèque universitaire que de lecture publique. Rappelons que, si ces expériences facilitent pour les candidats la bonne appréhension des contraintes associées aux fonctions d'encadrement en bibliothèque, et leur permettent d'afficher une cohérence plus évidente de parcours professionnel, ce n'est en rien pour le jury un critère de choix, encore moins un pré-requis. De fait, cette année, la candidate admise ne présentait pas d'antériorité significative dans le domaine des bibliothèques, mais est parvenue à

capitaliser sur des expériences de terrain singulières pour mettre en avant des capacités managériales et de gestion de projet très attendues, et une forte sensibilité à certains enjeux contemporains importants des bibliothèques, en matière d'appui à la recherche notamment.

Le jury recommande toutefois aux candidats qui n'ont pratiqué à ce stade les bibliothèques qu'en qualité d'usager de ne pas surévaluer ou généraliser cette expérience, au risque de livrer sur le fonctionnement de ces services une analyse superficielle, voire erronée. Des échanges avec des conservateurs en activité, des stages d'observation lorsque c'est possible, accompagnés d'une veille documentaire approfondie et régulière peuvent aider des candidats externes à préciser ou projeter des objectifs ou appétences pour des établissements, des fonctions ou des missions et à mieux comprendre leurs contraintes.

4.3.2.2 L'exposé du candidat

L'épreuve unique d'admission du concours externe spécial ne comporte pas de commentaire de texte. L'entretien débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur son parcours universitaire et professionnel. Il n'est donc pas prévu de temps de préparation avant l'épreuve, et les candidats ne sont par conséquent pas autorisés à disposer de notes durant leur présentation.

L'arrêté du 17 mars 2017 est clair sur les attentes du jury : il ne s'agit pas pour celui-ci d'évaluer la qualité des travaux scientifiques des candidats, mais de déterminer « *les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques* ».

Cinq minutes est un temps bref qu'il faut savoir optimiser. Reproduire à l'oral le *curriculum vitae* fourni dans le dossier est à la fois irréaliste et inutile. Énumérer à cet endroit la liste de ses publications a peu d'intérêt. Le jury en a déjà pris connaissance en amont de l'entretien. Cette courte introduction à l'échange doit s'attacher à faire preuve d'une certaine originalité et à surprendre son auditoire, sans pour autant rechercher l'extravagance, en apportant éventuellement des éléments complémentaires du dossier. Il est au moins préférable de se concentrer sur les points saillants du parcours, éventuellement les points de jonction avec le futur métier choisi, et de commencer à convaincre le jury de l'adéquation de ce parcours avec la démarche d'insertion ou de progression professionnelle que constitue cette candidature. Cet entretien s'apparente en réalité sous bien des aspects à un entretien de recrutement. Chaque candidat a donc cinq minutes pour s'affirmer dans cette perspective : les motivations et les compétences acquises sont par conséquent au moins aussi importantes à exposer ici que le parcours et les réalisations scientifiques.

Le temps est compté pour chaque candidat, mais en l'occurrence il a été bien respecté, avec des présentations rythmées et structurées. Attention toutefois à la tentation et au piège du « par cœur » : cela conduit certains exposés aux portes de l'ennui et peut affecter la qualité d'écoute du jury. Un des exposés a parfaitement su mettre à profit ce premier temps de l'entretien pour améliorer l'écrit du dossier, en ne se concentrant que sur les expériences et les compétences acquises dans une perspective de transposition dans le contexte d'une bibliothèque. Le lien fait ensuite entre ces compétences et le projet professionnel s'est avéré également très efficace.

4.3.2.3 L'entretien avec le jury

Les premières questions du jury portent le plus souvent sur des demandes de précision ou de clarification des éléments factuels du dossier, ou sur des points de l'exposé du candidat qui ont pu retenir l'attention des membres de la commission. D'une durée de vingt-cinq minutes, cet entretien vise à s'assurer des motivations du candidat et à évaluer l'état de ses connaissances sur les missions des bibliothèques et les fonctions d'encadrant ou d'expert du conservateur dans cette organisation de travail. La posture face au jury s'est révélée particulièrement maîtrisée par certains des candidats : gestion du stress, écoute, capacité à argumenter, personnalisation des réponses.

Sur les questions portant sur les grands principes de la fonction publique, ou plus spécifiquement sur des aspects de pilotage d'une équipe et d'un service comme sur les enjeux de la profession, les candidats ont presque toujours su apporter des réponses pertinentes. Ces réponses ont toutefois pu être diversement approfondies selon les candidats. Elles ont été également plus contrastées sur les questions de positionnement et de savoir être au sein d'un comité de direction ou lors de la prise en charge d'un nouveau service.

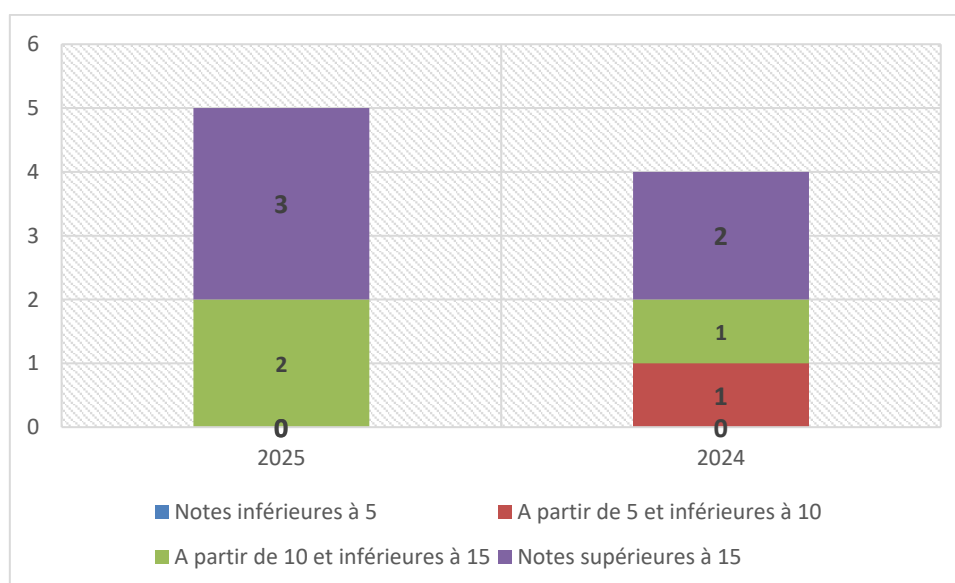
Les cas pratiques, brèves mises en situation professionnelle, ont en revanche paru parfois déstabiliser certains des candidats, peinant visiblement à se projeter dans une posture de cadre supérieur. Rappelons que ces cas pratiques visent à placer la candidate ou le candidat dans une situation professionnelle concrète : identifier les éléments critiques de la situation, prendre en compte son positionnement au sein du service et de l'établissement, prendre les décisions qui lui semblent nécessaires et en gérer les conséquences. Trop souvent, ces réponses ont montré une forme de fébrilité et entraîné des réponses superficielles et une certaine difficulté à identifier des solutions permettant de résoudre la situation de crise exposée. Les meilleures réponses aux cas pratiques sont souvent venues des candidats parvenant à mobiliser leur expérience professionnelle antérieure et la transposer dans le contexte exposé.

L'ensemble des candidats du concours externe spécial ont paru prendre la mesure du changement opéré dans leur parcours et pris plus de temps à afficher clairement durant l'échange leur motivation pour cette évolution professionnelle, ne mobilisant leur expérience de la recherche que pour évoquer ce que ces compétences acquises peuvent apporter dans la relation du service avec les communautés de recherche, manifestant par ailleurs un intérêt manifeste pour d'autres aspects du travail en bibliothèque : accueil, action culturelle, patrimoine...

Encadré 9 : bilan de la notation de l'épreuve d'entretien avec le jury pour le concours externe spécial

Les notes se sont échelonnées de 12 à 19/20 (entre 8 et 17 en 2024), soulignant le niveau particulièrement relevé de cette épreuve cette année. La moyenne des admissibles était de 15,7 (12,75 en 2024, 15,2 en 2023). La moyenne des présents à l'épreuve est plus haute de près de trois points que l'an dernier, ce qui s'explique par une bonne qualité de préparation pour l'ensemble des candidats auditionnés.

Graphique 15 : Répartition des notes pour l'entretien avec le jury du concours externe spécial (2025-2024)



Comme pour le concours interne, le faible nombre de candidats rend l'analyse des résultats pour cette épreuve peu significative. On peut néanmoins constater que ces résultats confirment l'impression générale du jury cette année pour ce concours spécial. À la différence de 2024, aucune note inférieure à la moyenne n'a été attribuée, et le nombre de candidats notés au-dessus de 15 est en augmentation, ce qui a justifié la décision d'inscrire deux des candidats non admis en liste complémentaire. On peut également souligner que la meilleure des admises du concours interne était inscrite sur la liste complémentaire du concours externe spécial l'an dernier. Il est regrettable que ce concours depuis deux ans n'offre plus qu'une seule possibilité de réussite.

5. Sélectivité des concours des conservateurs de bibliothèques d'État

Tableau 20– Taux de sélectivité et de réussite de la session 2025

Session 2025	Sélectivité : présents aux épreuves écrites/admis	Réussite : admis/présents aux épreuves écrites*100
Concours externe	19,5	5,13%
Concours externe spécial	45	2,22%
Concours interne	13,33	7,50%

Les concours de conservateurs de bibliothèques de la fonction publique d'État se caractérisent toujours par une forte sélectivité, malgré une baisse relative de leur attractivité au regard du recul presque continu du nombre des inscrits à ces concours sur les dix dernières années.

Leurs taux de réussite demeurent proches de celui observé globalement pour les concours de catégorie A de la fonction publique d'État (4,4 % en 2024⁴) et ces concours s'avèrent beaucoup plus sélectifs que les concours enseignants (18,81 % pour les concours d'agrégation en 2024⁵). Ce constat doit inciter les candidats à mobiliser l'ensemble des moyens à disposition (veilles professionnelles, lectures de tout ou partie des ouvrages figurant au Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury (note de service du 14 juin 2021 publiée au BOENJS n°28 du 15 juillet 2021), suivi d'une préparation à ces concours dispensées par un organisme de formation, entretiens avec des professionnels en activité..., afin d'aborder dans les meilleures dispositions ces épreuves.

Le nombre de postes ouverts aux trois concours des conservateurs d'État n'a cessé de se réduire et stagne sur les deux dernières sessions. Il est critique pour le concours externe spécial, qui ne dispose plus depuis deux ans que d'un seul poste offert. Cette situation ne favorise pas leur attractivité, et paraît avoir conduit cette année quelques candidats à s'inscrire dans le concours présentant un taux de réussite plus favorable, quand bien même leur parcours et niveau de diplomation leur permettrait par exemple de se présenter au concours spécial.

La session 2025 confirme sans doute l'hypothèse formulée ici même l'an dernier, selon laquelle le report des épreuves orales du concours en septembre 2024, dans le contexte particulier de l'organisation à Paris des Jeux olympiques et paralympiques, avait pu permettre aux candidats admissibles de disposer de plus de temps de préparation.

De fait, si les épreuves orales ont encore permis d'identifier d'excellentes candidatures, présentant toutes les capacités requises pour exercer les missions des conservateurs de bibliothèques à la sortie de l'ENSSIB, nombre de candidats ont paru globalement cette année moins préparés que pour la session 2024, et tout autant en matière de méthodologie d'épreuves que dans les réponses apportées aux interrogations du jury lors des épreuves d'admission. Le nouveau positionnement de l'ENSSIB,

⁴ Source : Chiffres-clés de la fonction publique – édition 2024

⁵ Source : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-donnees-statistiques-des-concours-de-l-agregation-de-la-session-2024-1383>

école intégrée au tronc commun de formation aux écoles de service public, doit inciter les candidats à consolider leur préparation dans un objectif d'accès à des fonctions de cadres supérieurs de la fonction publique d'État, afin d'acquérir les réflexes méthodologiques nécessaires et de développer une bonne connaissance des enjeux sociaux, sociétaux et professionnels et des règles et modalités managériales publiques, qui guident les évolutions actuelles et prochaines des bibliothèques.

Maîtrise de l'expression écrite et orale et de la méthodologie des épreuves, capacité à mobiliser ses connaissances afin d'éclairer ses réflexions par une connaissance des grands enjeux et défis du monde contemporain, et par l'établissement de liens entre différentes époques et aires géographiques et culturelles, aptitude à l'écoute et au dialogue, clarté, précision et complétude des réponses apportées constituent les principales clés pour pouvoir réussir ce concours. Un concours n'est pas un examen, ce qui lui confère par nature une difficulté très particulière : nombre des candidats de cette session ont en réalité réussi ces épreuves, mais échoué malheureusement à être admissibles ou admis, ce qui est avant tout une conséquence de la grande sélectivité de ces concours. Ils ne doivent pas se décourager. Réussir ce concours n'est donc pas une fin : c'est un projet professionnel en soi, et il est fortement conseillé aux candidats de la prochaine session de se présenter aux épreuves en ayant une idée suffisamment précise du parcours qu'ils souhaiteront amorcer à leur entrée dans cette profession, tout en restant suffisamment ouverts aux opportunités professionnelles inattendues qui ne manqueront pas de se présenter à eux, notamment en début de carrière. C'est un atout supplémentaire pour la motivation dans la préparation comme pour la réussite au concours.

La présidente tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui l'ont aidée dans la préparation et dans l'organisation de la session de 2025 :

- le vice-président, Monsieur Pierre-Yves CACHARD ;
- les présidentes et président des commissions d'oral : Mesdames Solène GAUDIN et Nathalie WATRIN ; M. Julien BRAULT
- le coordinateur des épreuves de langues, Monsieur Christophe DIDIER ;
- les membres du jury qui ont participé à la correction des épreuves écrites et aux interrogations orales, en particulier celles et ceux dont les contributions écrites ont enrichi le présent rapport.

Enfin, la présidente et le vice-président remercient à nouveau sincèrement, pour leur efficacité, leur disponibilité, adaptabilité et appui précieux, les membres de l'équipe du Bureau des concours (DGRH D5-2).

Références

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche propose sur son site <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/s-inscrire-aux-concours-et-examens-professionnels-des-personnels-des-bibliotheques-48534> des informations sur les concours des personnels des bibliothèques : procédures d'inscription, textes régissant les différents corps et les modalités de recrutement, sujets des sessions antérieures de concours (épreuves écrites) et copies les mieux notées.

Les deux textes de référence des concours de conservateur des bibliothèques sont :

- L'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (*infra*, annexe 1) ;
- L'arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (*infra*, annexe 3).

Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 5 octobre 2007 modifié fixant les modalités du concours externe et du concours interne

Annexe 2 : Note de service du 15 juillet 2021 (BOEN n°28) : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury (concours externe et interne)

Annexe 3 : Arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial

Annexe 4 : Arrêtés de composition des jurys du concours externe, du concours interne et du concours externe spécial de la session 2025

Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs des principales données chiffrées depuis 2014.

Annexe 6-1 : Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Annexe 6-2 : Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Annexe 7 : Épreuve orale de conversation avec le jury : quelques exemples de textes proposés

Annexe 8 : Épreuve orale de motivation professionnelle : quelques exemples de textes proposés

Annexe 9 : Épreuve de langue : quelques exemples de textes proposés

ANNEXE 1

Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR: ESRH0759172A

JORF n°252 du 30 octobre 2007

Version en vigueur au 19 septembre 2022

(dernière mise à jour des données de ce texte : 1^{er} janvier 2018)

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, modifié par les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2003-894 du 12 septembre 2003 ;

Vu le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier des corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques, notamment son article 4, Arrêtent :

Article 1

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 1

Le concours externe de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve de langue.

Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien ou russe) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 3).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

Article 2

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 2

Le concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur la société de l'information et de la connaissance (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de

l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 2).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Le jury s'appuiera également sur le dossier fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes, dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum, coefficient 5).

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Article 3

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 3

A l'issue des épreuves d'admissibilité de chaque concours, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission. A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale puis à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle et enfin à l'épreuve de langue. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

Article 4

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 4

Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Des examinateurs spécialisés sont nommés pour les épreuves de langue.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président appartenant au corps des conservateurs généraux des bibliothèques est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. A titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une cinquième session.

Article 5

Le présent arrêté est applicable aux concours dont la première épreuve se déroulera à compter du 1er janvier 2008. A cette date est abrogé l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Article 6

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général des ressources humaines,

T. Le Goff

La ministre de la culture
et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service du personnel
et des affaires sociales,

O. Noël

ANNEXE 2

Note de service du 14 juin 2021 (BOEN n°28 du 15 juillet 2021) : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury (concours externe et interne)⁶

NOR : ESR52113986N

La présente note a pour objet de fixer, à compter de la session 2022, le programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury des concours externe et interne de recrutement des conservateurs des bibliothèques.

Elle annule et remplace le document publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 33 du 12 septembre 2013 en annexe de l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales ainsi que les grandes problématiques managériales auxquelles ils seront confrontés. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du XVIII^e siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, est complété par des indications bibliographiques ci-après.

1 - Culture et société depuis le XIX^e siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

⁶ Cette note de service met à jour la bibliographie qui accompagne le programme. Le programme lui-même n'a subi qu'une seule modification, l'ajout d'un thème dans la troisième partie : les grands principes du management.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

Les grands principes du management.

4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

Orientations bibliographiques

Les candidats aux concours de conservateur des bibliothèques trouveront ci-dessous une sélection d'ouvrages relative aux quatre thématiques du programme de culture générale des épreuves de composition écrite et d'entretien avec le jury des concours externe et interne.

Cette liste est délivrée aux candidats à titre indicatif. Il n'est pas attendu de ceux-ci qu'ils aient lu ou même seulement parcouru toutes les œuvres mentionnées. Il leur appartient en effet de choisir celles qui leur permettront de combler leurs lacunes. Elle comprend aussi bien des références devenues classiques que des publications récentes développant une approche nouvelle ou mettant à jour les connaissances dans un domaine. Une entrée regroupant quelques essais a été ajoutée afin d'inciter les candidats à la réflexion critique. La lecture de la presse est également vivement recommandée.

Dans la collection Repères (la Découverte) :

- Alix Yves, Bertrand Anne-Marie, *Les Bibliothèques*, 2015 (n° 247) ;
- Benhamou Françoise, *L'Économie de la culture*, 2017 (n° 192) ;
- Biland Émilie, *La Fonction publique territoriale*, 2019 (n° 589) ;
- Chantepie Philippe, Le Diberder Alain, *Économie des industries culturelles*, 2019 (n° 408) ;

- Cœuré Sophie, Duclert Vincent, *Les Archives*, 2019 (n° 324) ;
- Coulangeon Philippe, *Sociologie des pratiques culturelles*, 2016 (n° 418) ;
- Courty Guillaume, Devin Guillaume, *La Construction européenne*, 2018 (n° 326) ;
- Epron Benoît, Vitali-Rosati Marcello, *L'Édition à l'ère numérique*, 2018 (n° 706) ;
- Mattelart Armand, *Histoire de la société de l'information*, 2018 (n° 312) ;
- Ruby Christian, *Histoire de la philosophie*, 2018 (n° 95) ;
- Tellenne Cédric, *Introduction à la géopolitique*, 2019 (n° 728) ;
- Warnier Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, 2017 (n° 260).

Dans la collection Que-sais-je ? (PUF) :

- Abouddar Bruno-Nassim, Mairesse François, *La Médiation culturelle*, 2018 (n° 4046) ;
- Albert Pierre, *Histoire de la presse*, 2018 (n° 368) ;
- Baubérot Jean, *Les Laïcités dans le monde*, 2020 (n° 3571) ;
- Boussaguet Laurie, *Les Politiques publiques*, 2020 (n° 4164) ;
- Braillard Philippe, Djalili Mohammad-Reza, *Les Relations internationales*, 2020 (n° 2456) ;
- Carbone Pierre, *Les Bibliothèques*, 2017 (n° 3934) - Voir aussi l'édition de 2010 par Denis Pallier ;
- Cauquelin Anne, *L'Art contemporain*, 2018 (n° 2671) ;
- Chaubet François, *Histoire intellectuelle de la France (XIXe - XXe siècles)*, 2021 (n° 4200) ;
- Chevallier Jacques, *Le Service public*, 2018 (n° 2359) ;
- De Castelbajac Philippe, Monod Jérôme, *L'Aménagement du territoire*, 2021 (n° 987) ;
- Denoix de Saint Marc Renaud, *L'État*, 2016 (n° 606) ;
- Fabre-Magnan Muriel, *Introduction au droit*, 2018 (n° 1808) ;
- François-Sappey Brigitte, *Histoire de la musique en Europe*, 2018 (n° 40) ;
- Gaudu François, *Les 100 mots du droit*, 2020 (n° 3889) ;
- Gingras Yves, *Histoire des sciences*, 2021 (n° 3495) ;
- Labourdette Marie-Christine, *Les Musées de France*, 2015 (n° 4009) ;
- Lombard Alain, *Le Ministère de la Culture*, 2020 (n° 4195) ;
- Moreau Defarges Philippe, *La Mondialisation*, 2016 (n° 1687) ;
- Moulinier Pierre, *Les Politiques publiques de la culture en France*, 2020 (n° 3427) ;
- Ory Pascal, *L'Histoire culturelle*, 2019 (n° 3713) ;
- Pochard Marcel, *Les 100 mots de la fonction publique*, 2021 (n° 3919) ;
- Rudel Jean et Leroy Françoise, *Les Grandes Dates de l'histoire de l'art*, 2009 (n° 1433) ;
- Sirinelli Jean-François, *La Ve République*, 2018 (n° 3821) ;

- Weil Prosper, Pouyaud Dominique, *Le Droit administratif*, 2017 (n° 1152).

À la Documentation française :

- *Citoyenneté et République*, coll. Doc en poche - regard d'expert, 2020 ;

- Gaillard Marion, *L'Union européenne. Institutions et politiques*, coll. Découverte de la vie publique, 2018 ;

- *Les Collectivités territoriales et la décentralisation*, coll. Découverte de la vie publique, 2018 ;

- *Les Institutions de la France*, coll. Découverte de la vie publique, 2013.

Pour aller plus loin :

Pour approfondir leurs connaissances, les candidats consulteront avec profit les ouvrages suivants, dont certains peuvent être considérés comme des « classiques » :

- Agulhon Maurice, *1848, ou L'Apprentissage de la République, Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, vol. 8, Points, 2011

- Assayas Michka, *Le Nouveau Dictionnaire du rock*, 2 vol., Robert Laffont, Bouquins, 2014 ;

- Bantigny Ludivine, *Les « XXe siècle » français : la France et les Français de 1914 à nos jours*, Ellipses, 2006 ;

- Barbier Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Armand Colin, 2020 ;

- Becker Jean-Jacques, Candar Gilles, *Histoire des gauches en France*, La Découverte, 2005. Vol. 1 : L'Héritage du XIXe siècle ; vol. 2 : XXe siècle : À l'épreuve de l'histoire ;

- Bernstein Serge, Milza Pierre, *Histoire du monde de 1900 à nos jours*, Hatier, 2018 ;

- Bertho-Lavenir Catherine, *Les Médias et la démocratie au XXe siècle*, Armand Colin, 2018 ;

- Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Le sens commun, 1979 ;

- Brisson Elisabeth, Thiébaux Jérôme, *Histoire de la musique occidentale*, Ellipses, 2020 ;

- Brix (Michel), *Histoire de la littérature française : Voyage guidé dans les lettres du XIe au XXe siècle*, de Boeck, 2014 ;

- Cardon Dominique, *Culture numérique*, Presses de Sciences Po, 2019 ;

- Caron Jean-Christophe, *Droit d'auteur et droits voisins*, LexisNexis, 2020 ;

- Charreire Petit Sandra, Huault Isabelle, *Les Grands Auteurs en management*, Éditions EMS, 2017 ;

- Charle Christophe et Jeanpierre Laurent (dir.), *La Vie intellectuelle en France*, Points, 2019 ;

- Debray Régis, Leschi Didier, *La Laïcité au quotidien ; guide pratique*, Gallimard, Folio, 2016 ;

- Di Méo Nicolas, Fol Michel (dir.), *Les Enjeux du système éducatif et de la recherche en 100 fiches : de l'école à l'université*, Ellipses, 2020 ;

- Drouin Jean-Claude, *Les Grands Économistes*, PUF, 2012 ;

- Febvre Lucien, Martin Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, rééd. 1999 ;

- Forest David, *Le Droit au défi du numérique : libertés et propriété à l'ère d'Internet*, L'Harmattan, 2020 ;
- François Etienne), Serrier Thomas (dir.), *Europa. Notre Histoire, l'héritage européen depuis Homère*, Flammarion, Champs Histoire, 2019 ;
- Glevarec Hervé, *La Différenciation. Goûts, savoirs et expériences culturelles*, Le Bord de l'eau, 2019 ;
- Granovetter Mark, *Société et économie*, Éditions du Seuil, 2020 ;
- Ferrier Jean-Louis, *L'Aventure de l'art au XIXe siècle*, Chêne, 2010 ;
- Ferrier Jean-Louis, *L'Aventure de l'art au XXe siècle*, Chêne, 2012 ;
- Goetschel Pascale, Loyer Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Armand Colin, 2018 ;
- Jeancolas Jean-Pierre), Marie Michel, *Histoire du cinéma français*, Armand Colin, 2019 ;
- Jeanneney Jean-Noël, *Une histoire des médias : des origines à nos jours*, Points, 2015 ;
- Loyer Emmanuelle, *Une brève histoire culturelle de l'Europe*, Flammarion, 2017 ;
- Martin Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 1996 ;
- Moreau Defarges Philippe, *Nouvelles Relations internationales*, Points, 2017 ;
- Nora Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, T. 1 : *La République*. T. 2 : *La Nation*. T. 3 : *Les France*, Gallimard, Quarto, 1997 ;
- Pestre Dominique, Bonneuil Christophe (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, T. 1 : *De la Renaissance aux Lumières*. T. 2 : *Modernité et Globalisation*. T.3 : *Le Siècle des technosciences*, Points, 2019 ;
- Plane Jean-Michel, *Management des organisations*, Dunod, 2019 ;
- Pradeau Jean-François, *Histoire de la philosophie*, Points, 2017 ;
- Prochasson Christophe, *Les Grandes Dates de la République*, Dalloz, 2017 ;
- Rebérioux Madeleine, *La République radicale ?*, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. 11, Éditions du Seuil, Points, 1975 ;
- Rémond René, *Les Droites en France*, Aubier-Montaigne, 1982
- Rémond René, *Les Droites aujourd'hui*, Éditions du Seuil, 2007 ;
- Robert André, *L'École en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2015 ;
- Verger Jacques, Charle Christophe, *Histoire des universités : XIIIe - XXIe siècle*, PUF, 2012 ;
- Vinck Dominique, *Humanités numériques : la culture face aux nouvelles technologies*, Le Cavalier bleu, 2020 ;
- Winock Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Points, 2015 ;
- Winock Michel, *La France républicaine : histoire politique, XIXe - XXIe siècle*, Bouquins Éditions, 2017.

Essais :

Parmi les essais susceptibles d'aider à comprendre l'évolution des idées, les titres suivants apporteront un éclairage utile :

- Girard René, *La Violence et le sacré*, Hachette, Pluriel, 2011 ;
- Manguel Alberto, *Une histoire de la lecture*, Actes Sud, 1998 ;
- Nora Pierre, *Jeunesse*, Gallimard, 2021 ;
- Ozouf Mona, *Composition française*, Gallimard, Folio, 2010 ;
- Prochasson Christophe, *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'État*, Fayard, 2019 ;
- Rosanvallon Pierre, *Notre Histoire intellectuelle et politique, 1968-2018*, Éditions du Seuil, 2018.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,
Florence Dubo

ANNEXE 3

Arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR: MENH1705974A

JORF n°0100 du 28 avril 2017

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la culture et de la communication et la ministre de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques,

Arrêtent :

Article 1

Le concours prévu au 3° de l'article 4 du décret du 9 janvier 1992 susvisé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission, notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

I. - Épreuve écrite d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Cette épreuve fait l'objet d'une double correction.

II. - Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement les pièces suivantes :

a) Un exposé de ses titres et travaux ;

b) Un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus, décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel avec mention des emplois occupés, des fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ;

c) Une lettre de motivation, dans laquelle le candidat présentera notamment les éléments qui constituent, selon lui, les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.

Ce dossier est transmis par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. L'absence de dossier ou sa transmission hors délai entraîne l'élimination du candidat qui n'est pas convoqué aux épreuves du concours. Aucune pièce complémentaire transmise hors délai ne sera prise en compte.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat peut être interrogé sur des situations professionnelles.

L'épreuve d'admission a une durée totale de trente minutes. Elle est affectée du coefficient 4.

Article 2

À l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission,

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'admission.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission dans l'ordre présenté par le jury.

Article 3

Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est

présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président appartenant au corps des conservateurs généraux des bibliothèques parmi ceux mentionnés au premier alinéa est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. À titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une cinquième session.

Article 4

La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 mars 2017.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

H. Ribieras

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. Gadrey

La ministre de la fonction publique,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

T. Le Goff

ANNEXE 4

Arrêtés de composition des jurys du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne



Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Noëlle BALLEY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Pierre-Yves CACHARD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Sonia ANTON
Maîtresse de conférences des universités

Académie de NORMANDIE

M. François-Xavier BOFFY
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de LYON

Mme Laetitia BONTAN
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie d' AMIENS

M. Julien BRAULT
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Myriam BUANIC
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de RENNES

M. Thomas CAZENTRE
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Clément CHILLET
Maître de conférences des universités

Académie de GRENOBLE

M. Xavier COUTAU
Attaché d'administration de l'Etat hors classe

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Louise DAGUET
Conservatrice des bibliothèques

Académie de NORMANDIE

M. Sébastien DALMON
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Marie DEAGE
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de GRENOBLE

M. Olivier DELANGLE
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Louis DELESPERRE
Conservateur des bibliothèques

M. Alexandre FAVEREAU-ABDALLAH
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Romain GAILLARD
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Solène GAUDIN
Maîtresse de conférences des universités

M. Timothée HULIN
Conservateur des bibliothèques

Mme Claire JOSSERAND
Conservatrice des bibliothèques

Mme Alice LEMAIRE
Conservatrice générale des bibliothèques

M. Olivier MABILLE
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Anne MOREL
Conservatrice des bibliothèques

Mme Sonia MOURLAN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Mme Enora OULCHEN
Conservatrice en chef des bibliothèques

M. Emile PAGE
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Florent PALLUAULT
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Claudine QUILLIVIC
Conservatrice des bibliothèques

Mme Emilie RICHARD
Conservatrice des bibliothèques

Mme Marine RIGEADE
Conservatrice en chef des bibliothèques

Mme Mélanie ROCHE
Conservatrice des bibliothèques

M. Gilles RUSSEIL
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Roman SPILOTROS
Conservateur des bibliothèques

M. Kevin SUTTON
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Anne-Marie VAILLANT
Conservatrice des bibliothèques

M. Paul VILLA
Conservateur des bibliothèques

Mme Nathalie WATRIN
Conservatrice générale des bibliothèques

Examineurs spécialisés

M. Grégoire BERGERAULT
Professeur agrégé

Mme Marianne COLLOMBAT
Professeure certifiée

Mme Marie-Céline DANIEL
Maîtresse de conférences des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de CRETEIL

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de RENNES

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de NANTES

Académie de RENNES

Académie de LYON

Académie de POITIERS

Académie de PARIS

Académie de NORMANDIE

Académie de CRETEIL

Académie de PARIS

Académie de BORDEAUX

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de RENNES

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de STRASBOURG

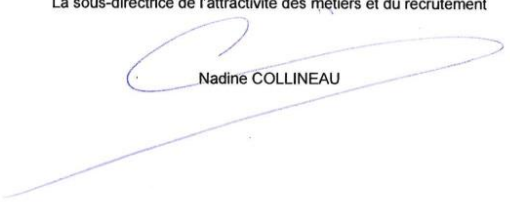
Académie de PARIS

M. Jérémy DELMULLE Chargé de recherche	Académie de CRETEIL
M. Christophe DIDIER Conservateur général des bibliothèques	Académie de STRASBOURG
Mme Riva EVSTIFEEVA Personne à compétences particulières	Académie de STRASBOURG
M. Claudio FELISI Professeur agrégé	Académie de STRASBOURG
M. Sebastian IRAGUI Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
M. Dmitry KUDRYASHOV Ingénieur d'études	Académie de STRASBOURG
Mme Céline LARGIER VIE Maîtresse de conférences des universités	Académie de PARIS
Mme Agnès MULLER Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
Mme Vincenza PERDICHIZZI Maîtresse de conférences des universités	Académie de STRASBOURG
Mme Ana Maria RODRIGUEZ Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
Mme Kathleen ROKOSZ Professeure certifiée	Académie de STRASBOURG
Mme Alessandra RUSCELLI Professeure agrégée	Académie de REIMS
Mme Caroline WOESSNER Conservatrice des bibliothèques	Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 mars 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement


Nadine COLLINEAU

ANNEXE 5

Tableaux récapitulatifs des principales données chiffrées des concours depuis 2014.

Tableau 1 : réussite au concours externe

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité /20	Admis	% admis / présents aux épreuves écrites	Seuil admission /20
2025	499	234	46,89%	38	16,24%	11,5	12	5,13%	12,87
2024	616	230	37,30%	36	15,60%	11,5	12	5,20%	14,03
2023	503	200	39,80%	33	16,50%	12	12	6%	12,87
2022	577	230	39,90%	29	12,60%	12,25	10	4,30%	13,13
2021	735	261	35,50%	29	11,10%	12,75	10	3,80%	13,84
2020	771	216	28%	28	12,96%	12,75	10	4,60%	13,03
2019	811	316	39,33%	32	10%	12	10	3,10%	12,82
2018	967	359	37,10%	43	12%	11,75	14	3,90%	13,11
2017	907	337	37,10%	47	13,90%	11,25	15	4,50%	11,94
2016	866	313	36,14%	39	12,46%	11,5	14	4,47%	12,01
2015	1032	372	36,04%	42	11,29%	12	15	4,03%	11,83
2014	1018	402	39,49%	30	7,46%	12,5	11	2,74%	11,08

Tableau 2 : réussite au concours externe spécial

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité / 20	Admis	% admis / présents à l'épreuve écrite	Seuil admission / 20
2025	66	45	68,18%	5	11,11%	12,5	1	2,22%	16,86
2024	89	39	43,80%	6	15,40%	13,5	1	2,50%	16,57
2023	92	46	50%	6	13%	13,25	2	4,30%	15,14
2022	90	43	47,80%	6	14%	13	2	4,70%	15,71
2021	111	55	49,50%	7	12,70%	14	2	3,60%	15,57
2020	115	46	40%	7	15,20%	13	2	4,40%	16,14
2019	128	61	46,90%	8	13,10%	14	2	3,30%	15,29
2018	163	93	57%	9	10%	15	2	2,10%	16,5

Tableau 3 : réussite au concours interne

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité / 20	Admis	% admis / présents à l'épreuve écrite	Seuil admission / 20
2025	119	40	33,61%	9	22,50%	10,75	3	7,50%	12,67
2024	172	54	31,40%	9	16,60%	11,17	3	5,55%	13,28
2023	148	55	37,20%	11	20%	11	4	7,30%	12,61
2022	157	64	40,80%	9	14,10%	12,5	3	4,70%	13,72
2021	194	59	30,40%	7	12%	12	3	5,20%	14,28
2020	248	63	25,40%	7	11,10%	12	2	3,20%	12,31
2019	275	100	36,40%	9	9%	12	3	3,30%	12,92
2018	275	130	47,30%	17	13%	11,25	5	3,80%	12,03
2017	316	139	44%	18	13%	12	6	4,30%	12,56
2016	331	140	42,30%	18	12,90%	11,75	6	4,30%	12,75
2015	325	141	43,40%	16	11,30%	12	5	3,50%	13,29
2014	407	149	36,60%	12	8,10%	11,5	4	2,70%	13,2
2013	445	175	39,30%	20	11,40%	11,75	7	4%	12,11

ANNEXE 6

Arrêtés du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

17/03/2025 09:34

Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conser...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : MENH2505339A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/6/MENH2505339A/jo/texte>

JORF n°0065 du 16 mars 2025

Texte n° 6

Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques,
Arrête :

Article 1

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, est fixé à 15. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 3 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture ou d'autres départements ministériels et à la Ville de Paris.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 mars 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
G. Aujaleu

2. Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

17/03/2025 09:35

Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrute...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 6 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : MENH2505346A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/6/MENH2505346A/jo/texte>

JORF n°0065 du 16 mars 2025

Texte n° 7

Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture du concours externe spécial pour le
recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des
bibliothèques,
Arrête :

Article 1

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires,
élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux titulaires d'un doctorat est fixé
à 1.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 mars 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
G. Aujaleu

ANNEXE 7

Épreuve orale de conversation avec le jury : quelques exemples de textes proposés

Texte A

La Croix, no. 42672, Autrement Dit, jeudi 20 juillet 2023, p. 20,21 Au fil de l'été. Splendeur et misère des oligarques (4/4)

Le clan des amis de Poutine, un parfum de KGB et beaucoup de pétrole [EXTRAITS]

Alain Guillemoles

En arrivant au pouvoir, Vladimir Poutine a favorisé l'enrichissement de ses proches. Bon nombre d'entre eux étaient passés par le KGB ou l'avaient côtoyé à la mairie de Saint-Petersbourg. Ils se comportent aujourd'hui comme une nouvelle caste d'apparatchiks aux idées largement anti-occidentales.

En Russie, un train d'oligarques peut en cacher un autre. À son arrivée au pouvoir, Vladimir Poutine a éloigné les hommes d'affaires qui avaient prospéré avant lui. Et il s'est appuyé sur une nouvelle génération de fidèles dont il a favorisé l'enrichissement rapide.

Un grand nombre d'entre eux avaient fait une partie de leur carrière au sein du KGB : Vladimir Iakounine, ancien résident du KGB aux États-Unis, est ainsi devenu président de la gigantesque compagnie russe des chemins de fer ; Igor Setchine, ancien traducteur au KGB, a été placé à la tête de la première compagnie pétrolière russe, Rosneft ; ou Nikolaï Tokarev, ancien voisin de bureau de Poutine au KGB, a été nommé président de Transneft, propriétaire de tous les grands oléoducs du pays...

Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi ajouter à ce cercle un certain nombre de personnages qui ont noué une relation personnelle avec le chef de l'État à différents moments de sa vie. Beaucoup l'ont côtoyé dans les années 1990, lorsqu'il a travaillé à la mairie de Saint-Petersbourg. C'est le cas d'Alexeï Miller qui a été son adjoint, avant d'être nommé directeur du géant gazier russe Gazprom.

(...)

Tous ont bénéficié de l'arrivée de Poutine au pouvoir, alors que le nouveau président a voulu reprendre le contrôle de la sphère économique et s'appuyer sur des fidèles. La bascule s'est faite en 2003, lorsque Mikhaïl Khodorkovski, le patron du premier groupe pétrolier russe, loukos, a été arrêté.

Ses actifs ont été confisqués et confiés à une société d'État, Rosneft. « Son procès a contribué à transformer le système judiciaire russe en machine prédatrice prenant le contrôle des entreprises », raconte la journaliste britannique Catherine Belton dans une enquête fouillée intitulée Les Hommes de Poutine (1). Elle calcule qu'à la fin du second mandat présidentiel, en 2008, l'État détenait à nouveau plus de 50 % de l'économie russe, quand ce chiffre était tombé aux alentours de 30 % sous Boris Eltsine.

Les amis et partenaires du président ont été parachutés à des postes importants et chacun a été autorisé à s'enrichir grâce à sa position, profitant de multiples pots-de-vin et circuits de détournement. Officiellement, en effet, les nouveaux oligarques ne possèdent pas grand-chose. Mais leur train de vie, leurs yachts et leurs biens immobiliers valent bien ceux de la première génération d'oligarques.

Et c'est également le cas du chef de l'État qui serait à la tête d'une fortune cachée, détenue à travers un réseau de prête-noms et de sociétés écrans. La partie la plus visible est le fabuleux palais de 18 000

mètres carrés, au bord de la mer Noire. Il comporte tout le confort imaginable, y compris une patinoire en sous-sol afin d'y jouer des parties de hockey, selon l'opposant Alexeï Navalny qui a révélé son existence.

Ces nouveaux oligarques se voient en sauveurs de la Russie. « Ils pensent qu'ils méritent de bâtir leur propre fortune. Comme les dirigeants soviétiques avant eux, ils sont la personnification de l'État et croient que leur intérêt se confond avec celui du pays », explique Catherine Belton. Plus qu'à des oligarques, ils ressemblent en fait à de nouveaux apparatchiks, une caste de privilégiés qui tient sa condition de sa place dans l'appareil d'État. On a parlé à leur propos d'un « capitalisme de copains » ou d'une « kleptocratie autoritaire ». Ils sont en tout cas le cœur du pouvoir économique, une sorte de coopérative Ozero qui aurait pris le contrôle du pays tout entier.

(...)

Le personnage le plus emblématique, parmi ces entrepreneurs, est peut-être Guennadi Timtchenko, qui a commencé dès les années 1990 à vendre du pétrole russe depuis Saint-Pétersbourg avec l'aide de Vladimir Poutine. Élané, la crinière blanche et le visage creusé, il est à la tête de Volga Group, un géant de l'énergie et de la construction. Selon Bloomberg, il est le 8e homme le plus riche de Russie, avec une fortune estimée à 13 milliards d'euros.

Ses affaires ont véritablement décollé lorsqu'il a créé en Suisse une société de négoce de pétrole, Gunvor. Le Trésor américain a estimé qu'il gérait une partie de la fortune cachée du président russe. Pour cela, Timtchenko a été ciblé par des sanctions américaines après l'annexion de la Crimée, en 2014.

Mais il a été épargné par l'Union européenne grâce à sa proximité avec les grands groupes français du CAC 40, très présents en Russie. Il coprésidait alors le conseil économique de la chambre de commerce franco-russe et possède toujours 23 % de Novatek, le producteur de gaz dans lequel TotalEnergies a pris 20 %... C'est seulement en 2022 que l'Union européenne a inclus Guennadi Timtchenko sur la liste des sanctions.

Ce clan croit en sa pérennité. On pourrait également le décrire comme une nouvelle aristocratie. Les enfants de ces oligarques héritent en effet de postes au sommet de l'État. Tous ont fait les meilleures universités occidentales. Beaucoup se marient au sein de leur couche sociale. Une des filles de Vladimir Poutine, Katerina, dirige par exemple un fonds de développement des nouvelles technologies, Innopraktika, dont Igor Setchine est également administrateur. Elle a été mariée à Kirill Chamalov, fils de Nikolaï, actionnaire de la banque Rossia et un des membres de la coopérative Ozero.

(...)

Le clan des amis de Poutine est uni par des intérêts. Il l'est aussi par quelques idées communes. « Les oligarques de la première génération étaient des entrepreneurs. Ceux de la seconde, qui ont été formés au KGB, sont plus imprégnés d'idéologie. Ils ont accédé au pouvoir, puis se sont emparés de la sphère économique. Et ensuite, ils ont commencé à faire ce qu'ils savaient faire le mieux : lutter contre l'Occident », juge Nastia Kirilenko. Ce qui ne les empêche pas d'avoir souvent une double nationalité et une maison en Occident, au cas où cela tournerait mal.

Certains d'entre eux ont-ils montré des réserves face au déclenchement de la guerre en Ukraine ? Difficile à dire : « Il est impossible de savoir s'il existe des dissensions à l'intérieur du tout premier cercle. C'est une boîte noire », constate Agathe Demarais, directrice de l'Economist Intelligence Unit, le département de recherche lié à l'hebdomadaire The Economist. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'ils doivent tout à Vladimir Poutine et perdraient tout s'il venait à chuter. C'est donc une bonne raison, pour eux, de le défendre jusqu'au bout.

(1) Les Hommes de Poutine, Catherine Belton, Talent Éditions, 592 p., 23,90 €

Texte B

Radio France (site web), 24 janvier 2024 (en ligne)

C'est le wax qu'on préfère, du tissu colonial à l'emblème panafricain : épisode 4/4 du podcast Textiles, une histoire étoffée

Par Xavier Mauduit

Tissu inspiré du batik javanais, de production coloniale néerlandaise, massivement consommé sur le continent africain, le wax tisse des liens entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Au vu de son hybridité fondamentale, peut-on dire qu'il s'agit d'un textile africain ?

Avec Soloba Diakité-Heddedzi Historienne de l'art, spécialiste du patrimoine textile africain, chargée de cours à l'École du Louvre en histoire des arts d'Afrique et Marie Merlin, muséographe au Musée de l'Homme

Un W, un X et un A, seulement trois lettres dont deux rapportent beaucoup au Scrabble, surtout si c'est un mot compte triple. "Wax" est un mot valide dans ce jeu lexicophile, mais attention à ce que vous dites quand votre adversaire vous demande de quoi il s'agit. Si la wax est pour vous de la cire qui vous permet de ne pas glisser sur la planche, vous êtes surfeur ! Toutefois, le mot n'est pas valide, car il existe un mot français, la cire. Si vous expliquez que wax signifie "dire, parler", c'est que vous maîtrisez le wolof (mais les mots étrangers ne sont pas autorisés au Scrabble). Vous pouvez annoncer fièrement que la wax est un concentré de cannabis consommé avec une vapoteuse, mais c'est à éviter si vous jouez en famille ! Le mieux est de placer le mot au masculin, le wax, pour une définition chatoyante et textile, car de toutes les matières, c'est le wax qu'on préfère !

Les batiks, au cœur des circulations coloniales

L'île de Java, en actuelle Indonésie, est le lieu d'émergence d'une technique textile ancestrale, qui utilise de la cire pour dessiner sur un tissu qui est ensuite teint. Une fois la cire retirée, un motif apparaît, protégé de la teinture. Cette technique, dite de réserve à la cire, permet de produire artisanalement des tissus colorés aux motifs chatoyants, les batiks. Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est la même technique qui donne naissance au wax, "cire" en anglais.

Publicité

Le wax s'inscrit dans une histoire coloniale. Au début du 19^e siècle, les Néerlandais sont présents en Asie du Sud-Est, à travers leurs colonies des Indes orientales néerlandaises (actuelle Indonésie), ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, en Côte-de-l'Or néerlandaise (actuel Ghana). L'armée royale néerlandaise des Indes orientales recrute des auxiliaires combattants en Côte-de-l'Or, comme les Ashantis. Ces "tirailleurs néerlandais", aussi appelés Belanda Hitam ou Hollandais noirs, sont envoyés dans les possessions néerlandaises indonésiennes. C'est par leur intermédiaire que circulent tissus et techniques textiles. À leur retour sur le continent africain, ils rapportent dans leurs bagages des batiks, qui plaisent à la communauté ashanti.

Une histoire de rivalités coloniales

Par la suite, au milieu du 19^e siècle, les Anglais et surtout les Hollandais s'inspirent des tissus batik et entreprennent d'industrialiser la technique. L'idée est de produire plus rapidement, en plus grande quantité, et à plus faible coût afin de conquérir le marché indonésien avec ces étoffes bon marché. Le projet tourne vite court, car la population indonésienne trouve ces productions européennes de mauvaise qualité.

Face à cet échec commercial, les industriels néerlandais trouvent un autre débouché à leur production : la Côte-de-l'Or néerlandaise, en Afrique de l'Ouest. Le succès est immédiat. Le wax s'inscrit donc, dès sa naissance, dans des structures commerciales et productives profondément coloniales. « Ebenezer Brown Fleming, un marchand écossais, joue un rôle clé dans l'adoption du batik industriel en Afrique entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. Il crée des motifs qui s'inspirent des batik indonésiens, [des tissus] des royaumes africains locaux, de l'Égypte ancienne, de la calligraphie arabe », explique l'historienne de l'art Soloba Diakité-Hededzi. Autre acteur central de la filière, l'entreprise néerlandaise Van Vlissingen & Co., fondée en 1846 par Pieter Fentener van Vlissingen, et renommée Vlisco en 1927. Elle domine encore aujourd'hui le marché du wax.

Les Nana Benz et la popularisation du wax

Comme tous les produits manufacturés européens, le wax est à l'origine un produit de luxe, réservé à une élite. L'élargissement de la clientèle se fait progressivement au cours du 20^e siècle, même si les prix des wax les plus qualitatifs demeurent encore aujourd'hui élevés. Les acteurs locaux jouent un rôle essentiel dans cette démocratisation, et parmi eux, des actrices : les Nana Benz. Ces entrepreneuses togolaises actives dans les années 1960 se font intermédiaires en gros et revendent les produits néerlandais sur les marchés. Certaines d'entre elles s'enrichissent considérablement et se déplacent dans de grosses berlines de luxe, ce qui leur vaut leur surnom "Benz", clin d'œil à une célèbre marque de voitures allemandes.

Dans la foulée des indépendances, des filières de production africaines naissent au cours des années 1960. Les usines implantées sur le continent entendent secouer le joug colonial textile et remettre la main sur le marché du wax. La diffusion du wax s'intensifie, et bientôt, c'est la quasi-totalité de l'Afrique subsaharienne qui en porte. "Les photographies de Seydou Keita et de Malick Sidibé rendent bien compte de l'effervescence de la diffusion du wax. Ce n'est pas le sujet de leurs photographies, mais on réalise à quel point le wax est omniprésent. Tous les sujets qu'ils portaient sont vêtus de wax et [le tissu] sert également de toile de fond", observe Marie Merlin, muséographe et commissaire de l'exposition "Wax", du 5 février au 7 septembre 2025 au Musée de l'Homme à Paris.

Le wax, emblème du continent africain

Les industriels textiles eux-mêmes, qu'ils soient européens ou africains, mettent en place des nouvelles stratégies de production et développent différentes gammes textiles, plus ou moins qualitatives et donc plus ou moins accessibles financièrement. La finesse du coton tout comme la précision d'enduction et de teinture permettent de proposer plusieurs types de wax, comme le super wax, le tissu le plus haut de gamme, ou le fancy, un imprimé bon marché qui reprend par impression les motifs du wax sans être produit selon la technique du wax. Les possibilités de finition sont sans limites, et les amateurs peuvent laisser libre cours à leur créativité : le gaufré présente des reliefs, le brillant s'enorgueillit d'un traitement métallisé...

Le wax, pur produit de la colonisation et de la mondialisation, devient paradoxalement bientôt un emblème qui traverse le continent africain et un symbole largement adopté jusque dans la diaspora. Le secret de sa réussite réside peut-être dans sa versatilité. Les déclinaisons sont infinies, les motifs se renouvellent sans cesse et toutes les coupes sont permises, aussi bien dans le domaine du vêtement que du linge de maison.

Exposition "Wax" : Du 5 février au 7 septembre 2025 au Musée de l'Homme à Paris. Cette exposition complète l'exposition "Migrations, une odyssée humaine" du 27 novembre 2024 au 8 juin 2025.

Texte C

Un peu d'histoire : Éducation nationale ou Instruction publique ?

Alain Boissinot, directeur général honoraire des affaires scolaires au ministère de l'Éducation nationale

Le candidat à l'élection présidentielle, Éric Zemmour, en signe de sa volonté de restaurer l'école d'autrefois, propose de modifier le nom du ministère de l'Éducation nationale pour rétablir l'ancien intitulé abandonné en 1932 : ministère de l'Instruction publique. Ce choix, qui ne se réduit pas à une fantaisie terminologique, renvoie à un débat qui s'est noué dès le XVIII^e siècle et qui conduit à préciser, voire à opposer, diverses conceptions de l'école.

Il semble aisé de distinguer entre le domaine de l'éducation et celui de l'enseignement, qui vise l'instruction. Ainsi Victor Hugo, qui aime les oppositions tranchées, proclame en 1872 : "Quant à moi, je vois clairement deux faits distincts, l'éducation et l'instruction. L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'État qui la doit. L'enfant veut être élevé par la famille et instruit par la patrie. Le père donne à l'enfant sa foi ou sa philosophie ; l'État donne à l'enfant l'enseignement positif. De là, cette évidence que l'éducation peut être religieuse et que l'instruction doit être laïque. Le domaine de l'éducation, c'est la conscience ; le domaine de l'instruction, c'est la science. Plus tard, dans l'homme fait, ces deux lumières se complètent l'une par l'autre."

Ce raisonnement, souvent repris aujourd'hui, repose sur une double distinction. D'une part, il s'agit de définir l'autorité légitime en matière éducative : l'État ou la famille ? D'autre part, et pour reprendre les termes de Hugo, parle-t-on de la science ou de la conscience ?

Lorsque Victor Hugo écrit ces lignes, le débat a déjà plus d'un siècle (...). Cette question devient décisive pendant la période révolutionnaire, qui associe éducation de l'individu et formation du citoyen. Comment former de bons républicains, si on laisse l'éducation entre les mains des mères de famille, toujours jugées suspectes d'être influencées par les prêtres ? La Législative crée donc en 1791 un "Comité spécial de l'Instruction publique". Condorcet rédige ses célèbres Mémoires sur l'instruction publique (1791), puis en 1792 un Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique. Parallèlement, Rabaut Saint-Etienne propose un Projet d'éducation nationale (1792) et Lepeletier de Saint-Fargeau un Plan d'Éducation nationale (1792).

Derrière le choix des termes, ce sont deux lignes politiques qui se dessinent.

Pour les tenants de l'éducation nationale, le terme d'instruction est trop restrictif : "Il faut distinguer l'instruction publique de l'éducation nationale. L'instruction publique éclaire et exerce l'esprit, l'éducation nationale doit former le cœur" (Rabaut Saint-Etienne). Or c'est du cœur que vient l'élan républicain... L'État doit donc prendre en mains dès le plus jeune âge l'éducation des enfants, ce qui conduit Lepeletier à préconiser la création de "maisons d'éducation" pour les accueillir. Condorcet s'oppose à cette logique, que nous pourrions considérer de nos jours comme virtuellement totalitaire. À ses yeux, "l'éducation publique doit se borner à l'instruction" et il refuse ce qui apparaît dans les débats révolutionnaires comme le "modèle spartiate".

Sparte incarne en effet un système "où tous les jeunes citoyens, regardés comme les enfants de la république, étaient élevés pour elle, et non pour leur famille ou pour eux-mêmes." Cette logique, dangereuse pour les libertés individuelles, met en avant un idéal d'égalité absolue aux dépens de la liberté. Elle impose une vérité d'État, au lieu de favoriser le libre examen et le progrès incessant des Lumières. Enfin, une éducation globale organisée par la puissance publique devrait se prononcer sur la question religieuse : or il s'agit là d'un domaine où il convient de respecter la diversité des croyances individuelles. Avec un siècle d'avance, Condorcet veut "séparer" l'instruction de la religion.

Le choix entre Éducation nationale et Instruction publique renvoie donc à des tensions politiques très vives pendant la Révolution et qui n'ont jamais disparu, même si elles ont pu devenir moins virulentes. Au moment où s'installe la III^{ème} République, Jules Ferry, tout en conservant l'intitulé "ministère de l'Instruction publique" qui s'est imposé au XIX^e siècle, affirme dans la célèbre lettre aux instituteurs (1883) l'ambition de "fonder une éducation nationale". Ferdinand Buisson, de son côté, dans son Dictionnaire de pédagogie, revendique l'expression instruction publique en se référant longuement à Condorcet ! En 1932, le gouvernement d'Édouard Herriot opte pour un ministère de l'Éducation nationale, en affichant par là un objectif d'engagement de l'État vers l'égalité scolaire et la gratuité pour tous. Cet intitulé a été conservé depuis, à l'exception d'un bref retour de l'Instruction publique au début du régime de Vichy, et en perdant son adjectif de 1974 à 1981. (...)

On ne peut non plus distinguer de façon trop tranchée une instruction qui serait une simple transmission de connaissances et une démarche éducative qui engagerait la conscience plus que la science. C'est à tort que les tenants d'une instruction "pure", hostiles au "pédagogisme", se réclament souvent de Condorcet.

Celui-ci, dans le contexte révolutionnaire que nous avons rappelé, parle d'instruction publique pour éviter la question religieuse et conjurer la tentation spartiate. Pour autant, l'instruction a bien chez lui une dimension éducative, et la formation de l'individu reste indissociable de celle du citoyen. Il plaide sans cesse pour une éducation morale et civique : l'un des buts de l'enseignement primaire, écrit-il, est le "développement des premières idées morales, et des règles de conduite qui en dérivent". Il envisage toujours les différents enseignements sous l'angle de leur utilité morale, sociale et civique.

Nous dirions aujourd'hui qu'il s'agit de développer des compétences et pas seulement des connaissances : "il faut mettre les élèves en état d'entendre et de suivre les calculs d'arithmétique politique et commerciale" ; la géométrie permet d'aborder les problèmes d'arpentage, si importants dans une France encore rurale.

Dans le domaine littéraire, en héritier des Encyclopédistes, il critique l'inutilité du latin, et le caractère artificiel de l'enseignement traditionnel. Rattachant les lettres aux "sciences morales et politiques", il leur fixe d'abord comme objet "l'art d'exprimer et de développer ses idées". Il préconise de proposer dès que possible aux enfants de courtes histoires, "destinées à réveiller les premiers sentiments moraux". C'est dans cet esprit que, sous la III^e République, les textes de dictée et de récitation, par-delà le contrôle de l'orthographe ou l'exercice de la mémoire, visent à multiplier les anecdotes exemplaires et à développer le sentiment patriotique. De même les calculs de taux d'intérêt permettent de vanter une morale de l'épargne.

L'opposition entre instruction publique et éducation nationale, comme tous les manichéismes, est donc devenue largement artificielle. Elle ne sert plus à certains qu'à suggérer la tentation d'un désengagement de l'État ou d'un repli sur la seule transmission de connaissances abstraites. Rien n'est plus étranger à l'esprit des fondateurs de l'école.

Inutile donc de rouvrir le débat terminologique : il s'agit plutôt aujourd'hui d'imaginer les nouvelles frontières de l'éducation nationale que d'entretenir la nostalgie d'une instruction publique mal comprise.

Texte D

Extraits d'un entretien avec Christophe Prochasson⁷ à l'occasion de la parution de son ouvrage *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'Etat*, Fayard, 2019.

L'intellectuel n'occupe-t-il pas nécessairement une position critique à l'égard du pouvoir ?

La tradition héroïque et romantique de l'intellectuel engagé l'envisage, en effet, comme opposant par nature. Cette version a connu de belles illustrations avec, par exemple, le combat d'Émile Zola pour le capitaine Dreyfus, avant d'être théorisée par Jean-Paul Sartre. Mais l'intellectuel peut aussi dire oui, et se mettre au service de l'État, parce qu'il pense pouvoir agir à ses côtés. Ainsi de nombreux universitaires – du philosophe Louis Liard au physiologiste Paul Bert, pour ne citer qu'eux – participèrent à la mise en place du système scolaire, à la fin du XIX^e siècle. Et pendant la Première Guerre mondiale, de jeunes savants tels le sociologue Maurice Halbwachs ou l'économiste François Simiand tentèrent, avec le ministre socialiste de l'Armement Albert Thomas, de moderniser le fonctionnement de l'État. L'intellectuel peut accompagner les gouvernants sans vendre son âme, à deux conditions. D'abord, comprendre que les logiques et la temporalité qui régissent l'action politique sont différentes des siennes : il ne peut s'attendre à des concrétisations immédiates de ses analyses. Ensuite, conserver coûte que coûte sa lucidité critique, qui est au cœur de son identité. Dès qu'un intellectuel se met au service d'une cause – partisane, sociétale, ou idéologique -, cette lucidité est menacée, car sa loyauté à son engagement peut percuter la rigueur de son travail de savant. Je pense par exemple aux chercheurs communistes sommés, après 1945, de défendre la thèse de l'existence d'une science bourgeoise opposée à une science prolétarienne, tout en sachant bien, comme le grand biologiste Marcel Prenant, que ce n'était pas vrai... Il revient à chacun, dans le secret de sa conscience, d'élaborer ce compromis.

Que se passe-t-il si l'engagement l'emporte sur l'esprit critique ?

Si les causes auxquelles croit le savant passent avant sa « réflexivité » - sa capacité à appliquer les outils de l'analyse à son propre travail -, si son but est d'armer les causes, alors il quitte le domaine de la science. Les gouvernants utilisent nos savoirs pour leurs combats, c'est leur rôle. Mais nous, chercheurs, n'avons pas le droit de le faire. La science n'est pas une opinion. Hélas, de plus en plus d'intellectuels revendiquent leur engagement dans des causes, guidés par leur indignation ou leur conviction. Il s'agit sans doute d'une sorte de refuge pour certains, désespérés par l'état de la société et la piètre qualité du débat public... Cela correspond aussi à une dérive narcissique, cultivée par les réseaux sociaux : le chercheur ne s'efface plus derrière son travail mais se raconte lui-même. Il perd alors sa crédibilité. Je ne fais pas l'éloge de la neutralité, mais j'en appelle à la lucidité et à la déontologie. Je demande toujours à mes étudiants de bien identifier leur lien personnel à leur travail – pourquoi ont-ils choisi tel sujet de recherche ? - afin de pouvoir en canaliser l'influence.

Comment éviter que les choix partisans ne disqualifient le chercheur ?

En se soumettant, sans jamais déroger, aux règles de sa vie professionnelle. Les sciences humaines et sociales, immergées dans la vie de la cité, sont politiques par nature, mais elles ne doivent pas devenir militantes. Pour demeurer des sciences, elles doivent rester adossées aux protocoles réglementés de la recherche, à la validation par les pairs. Je peux m'écarter de mon milieu naturel, pour communiquer dans les médias ou collaborer à une action politique, mais je dois y revenir. On peut être alternativement militant et chercheur – mais on ne peut pas porter ces deux casquettes en même temps.

Historiquement, quels liens unissent les mondes politique et intellectuel ?

⁷ Actuellement directeur d'études à l'EHESS, spécialiste de l'histoire intellectuelle du XIX^e siècle, Christophe Prochasson a été recteur de l'académie de Caen (2013-2015) puis conseiller de François Hollande pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche (2015-2017) et président de l'École des hautes études en sciences sociales (2017-2022).

Pendant près de deux siècles, de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XX^e siècle, un puissant équilibre culturel repose sur une alliance et des liens étroits entre politique, science et littérature. Pablo Picasso, Louis Aragon, André Gide, Romain Rolland ou encore Paul Rivet, un ethnologue, fréquentent le monde politique d'alors, les gouvernants connaissent leurs œuvres, leurs travaux. Cette porosité perdure jusqu'aux années 1980. François Mitterrand, président intellectuel (voyez sa photo officielle, avec un livre) est la dernière incarnation de cette familiarité. L'érosion progressive des grands récits politiques, l'effondrement du communisme, la montée de ce que Pierre Rosanvallon appelle « l'individualisme de singularité » - chacun voulant être reconnu comme égal aux autres, mais profondément distinct -, l'omniprésence des médias télévisuels puis numériques simplifient tout à l'extrême... : de nombreux facteurs ont modifié en profondeur ces liens entre savants et décideurs, qui ont dépéri ces trente ou quarante dernières années. Disons, pour forcer le trait, que les savants voient les responsables politiques comme des énarques plus ou moins escrocs et peu fiables. Tandis que ces derniers jugent les intellectuels rasoirs, inutiles, voire dangereux. Cette méfiance s'illustre par exemple lorsque Manuel Valls, en 2016, dit au sujet des sociologues tentant d'analyser la montée du terrorisme : « Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser ».

Publié dans *Télérama* le 28 août 2019, propos recueillis par Juliette Bénabant.

Texte

E

Le Figaro, n° 25004, mercredi 15 janvier 2025, p. 17

La liberté d'expression est-elle une menace pour la démocratie ?

Bastie, Eugénie

ANALYSE. - L'hystérie que déclenche la libération de la parole sur les réseaux sociaux trahit une panique chez un camp progressiste habitué au monopole médiatique qui a oublié les fondements du pari démocratique.

Elon Musk et Mark Zuckerberg seraient-ils les nouveaux chantres de l'illibéralisme ? C'est ce que l'intelligentsia progressiste cherche à nous faire croire ces derniers jours. On reproche au premier ses prises de position politiques intempestives sur son réseau social X, et au second son virage à 180 degrés contre le wokisme et la censure. Tant que Facebook et Twitter œuvraient à la diffusion des idées inclusives, qu'ils propageaient le feu de #MeToo ou de Black Lives Matter, ils étaient considérés comme de merveilleux outils démocratiques. Mais maintenant que s'y expriment des points de vue conservateurs ou nationalistes, les voilà dangereux. Vérité en deçà du politiquement correct, mensonge au-delà.

Trois reproches sont faits aux réseaux sociaux : de propager les discours de haine et la violence, de diffuser des fausses informations, de pratiquer l'ingérence au service d'un projet politique précis. Répondons à ces trois accusations.

On accuse les réseaux sociaux de libérer la violence en politique. Il est indéniable que la polarisation politique est accélérée par la culture du clash et de l'extrait qui se pratiquent sur ces plateformes. Mais la censure n'a jamais permis une réduction de la violence. Rappelons que la prise du Capitole par les trumpistes fanatisés a eu lieu au moment même où Twitter était entre les mains de dirigeants prodémocrates qui censuraient à tour de bras les comptes d'alt-right ou complotistes. Quand la liberté d'expression est bâillonnée, le risque est de transférer la catharsis médiatique dans la rue par des moyens physiques plus violents.

Autre procès fait aux réseaux sociaux : la diffusion de fake news. Notre ministre du Numérique et de l'Intelligence artificielle, Mme Clara Chappaz, interrogée sur les polémiques autour d'Elon Musk a déclaré qu'il fallait s'assurer que « des opinions qui seraient des fausses opinions peuvent être sorties de la plateforme ». Reprise par un journaliste, elle s'est corrigée : « Je voulais dire fausse information ». Mais le lapsus est intéressant. Car, qu'est-ce qu'une fausse opinion au juste ? Et surtout qui la détermine ? L'État ? Les journalistes de gauche de Franceinfo ? Emmanuel Macron à l'Élysée ? Un ministère de la Vérité ? Il arrive que des informations soient jugées fausses à un instant T pour se révéler ensuite crédibles : le déclin cognitif de Joe Biden, l'origine du Covid ou le fait qu'il y ait des terroristes parmi les migrants en sont des exemples. Ne soyons pas relativistes : les faits existent. Mais ce n'est certainement pas à une poignée de journalistes ou de fonctionnaires de déterminer la vérité officielle. Les « notes de la communauté », un système de correction par les pairs sourcé, est bien plus efficace que le système de fact-checking centralisé.

Si les réseaux sociaux diffusent souvent de fausses informations, il arrive parfois qu'ils permettent d'en corriger. Le week-end dernier, la patronne des Verts, Marine Tondelier, a déclaré sur RTL que 40 % de la population de Gaza avait été exterminée par Israël. Un chiffre évidemment mensonger. Après que des internautes sur les réseaux sociaux ont déboulonné son mensonge, elle a fini par s'excuser et retirer ses propos. La même voudrait pourtant « interdire X » en raison de la désinformation qui s'y propage.

Enfin, la dernière accusation est celle d'une ingérence, pratiquée notamment par Elon Musk qui soutient l'AfD ou attaque le premier ministre britannique sur X. Notons d'abord que ces prises de position n'engagent que lui et que tout autre point de vue peut s'exprimer sur X. D'autres magnats des médias ne s'embarrassent pas de pluralisme. « Je mets mes intérêts financiers au service de mes idées » : cette phrase, ce n'est pas Elon Musk ni Vincent Bollore qui l'ont prononcée, mais Matthieu Pigasse, l'homme de médias cool car de gauche. Dans Libération, le millionnaire progressiste qui possède des parts dans Le Monde affirme qu'il veut « mettre les médias qu'il contrôle dans le combat contre la droite radicale ». Bien sûr, aucun syndicat, aucun homme politique, aucun technocrate européen n'a protesté contre cette ingérence médiatique, ni ne s'est inquiété pour la liberté d'expression des journalistes dans les médias qu'il possède.

Ces débats autour de la liberté d'expression trahissent la panique d'un camp progressiste qui ne supporte pas la remise en cause d'un monopole médiatique. En voulant interdire les réseaux sociaux, ils nous font songer au roi Charles X promulguant ses ordonnances abolissant la liberté de la presse en juillet 1830 pour sauver son ancien régime agonisant. L'ancien régime technocratique a peur de la liberté d'expression. On arrive à une forme de retournement insensé formulé par la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet : « La libéralisation des réseaux sociaux américains est une menace pour la démocratie. » Orwell n'aurait pas mieux dit. La guerre, c'est la paix. La liberté d'expression, c'est une menace pour la démocratie.

Les dirigeants européens devraient se souvenir que les États-Unis, pays où la liberté de parole est sacralisée par le 1er Amendement, sont l'une des seules démocraties à n'avoir jamais sombré dans la dictature. Alors oui, le risque de la liberté d'expression, c'est de voir des mensonges prospérer dans le débat public. Une liberté d'expression qui serait réservée à des propos vérifiés par l'État n'en est pas une. Aucun régime n'est parfait et chacun doit être vigilant. Les réseaux sociaux ne doivent pas être des zones de non-droit. Mais le risque encore plus grand de la censure, c'est de voir prospérer une vérité officielle déterminée par un nombre restreint de personnes. À l'heure où l'écrivain Boualem Sansal croupit dans une prison pour quelques mots, il est lamentable que ceux qui nous gouvernent oublient le sens du pari démocratique.

ANNEXE 8

Épreuve orale de motivation professionnelle : quelques exemples de textes proposés

Texte

A

Décideurs (site web) - lundi 28 octobre 2024

Comment manager une personne que l'on n'aime pas ? [EXTRAITS]

Olivia VIGNAUD

Certains petits défauts ou différences de valeurs viennent s'immiscer dans la relation manager-collaborateur. Des irritants qui, s'ils ne sont pas traités comme il se doit, peuvent nuire à l'efficacité.

Cette situation nous est arrivée à tous. Dans une équipe, le comportement d'une personne voire une personne dans sa globalité vous agace fortement. Les options pour faire face à cette incompatibilité sont nombreuses. Mettre de l'eau dans son vin en fait partie mais, après tout, est-on obligé d'avoir de la connivence avec tout le monde ? Là où le bât blesse, c'est lorsque vous êtes le chef de cette équipe. Le professionnel devant primer sur le personnel, comment faire pour manager les personnes avec qui nous n'avons pas d'atomes crochus, voire que nous n'aimons pas ?

Le bon grain et l'ivraie

" Même si on développe des affinités au travail et qu'elles participent à le rendre agréable, on n'est pas là pour se faire des amis, rappelle Frédéric Fougerat, auteur de L'élégance n'est pas une option, questions de management. Ce qui compte le plus, c'est la complicité professionnelle, de disposer des mêmes codes pour travailler. " (...) Une fois dit qu'il est nécessaire de rester dans son rôle, comment faire face à cette problématique ? Tout d'abord, il convient de se demander pourquoi un collaborateur déclenche chez nous une émotion négative. " Il y a des personnes avec qui le 'fit' passe immédiatement et d'autres non, pour des raisons rationnelles ou des raisons irrationnelles ", constate Frédéric Fougerat. Les raisons rationnelles ? Les personnes toxiques qu'il est important d'écarter de l'équipe. " C'est un fléau contre lequel il faut se battre ", insiste Anaïs Georgelin, fondatrice et CEO de SomanyWays.

Introspection

Hormis ces profils nocifs, la majorité des tensions entre les personnes dans une entreprise relèvent davantage de l'incompatibilité d'humeur. Au manager de s'interroger sur leurs causes. " Première étape, faire le point sur vous ", explique Anaïs Georgelin. Elle ajoute : " De toute façon, quand quelque chose nous gêne en l'autre, cela dit quelque chose de nous. " Afin de comprendre ce principe, Anaïs Georgelin propose d'utiliser le quadrant d'Ofman, un outil permettant de " montrer que nos allergies sont les excès des défauts de nos qualités ".

"Le rôle managérial vous met toujours face à vos zones d'ombre"

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Vous disposez d'une qualité comme l'humilité, par exemple. Poussée à l'excès, celle-ci devient un piège. Dans le cas de l'humilité, l'excès consiste à s'effacer. L'opposé positif de cette qualité : l'assertivité. Son excès ? Écraser les autres. Ainsi, quelqu'un d'assertif peut nous irriter et le problème n'est pas tellement lui mais plutôt nous. " Cet outil nous apprend beaucoup sur nos challenges et nos allergies. Comprendre ce qui se joue donne un intérêt à progresser sur certains points et donc à trouver du positif dans le fait de devoir manager quelqu'un que l'on n'aime pas. "

Communiquer, toujours

Une fois le constat dressé, il faut communiquer. " Nous militons pour travailler sur la relation managériale ", explique Anaïs Georgelin. Le manager formalise un feedback le plus factuel possible en expliquant comment il vit ce trait de caractère et il doit s'interroger avec le collaborateur sur la manière de construire autour. " Souvent, on préfère éviter le conflit alors que ce sont les petits cailloux qui finissent par pousser les gens à partir. Le bon sens doit primer. Il est rare que les collaborateurs refusent de discuter. "

Si le managé s'avère trop nonchalant, au manager de lui faire comprendre que son poste nécessite de montrer davantage de proactivité. À lui aussi d'expliquer à une personne qui rit trop fort dans l'open space qu'elle peut déranger parfois les autres. " Ce n'est pas à la personnalité que l'on touche mais à des postures attendues sur le poste ", insiste Anaïs Georgelin. (...)

Seniors vs juniors

Certains décalages de générations sont susceptibles aussi d'irriter les dirigeants et de les empêcher de créer du lien avec les plus jeunes. L'une des réponses consiste à s'ouvrir à des profils différents du sien, ce qui nécessite de pouvoir soi-même constituer son équipe. " Il y a un travers très important dans lequel les managers peuvent tomber : trop recruter dans son cercle. La diversité est un choix politique nécessaire. Cela se décide de s'entourer de jeunes, de seniors, de femmes, de différentes origines ethniques ", martèle Frédéric Fougerat. (...)

Questions de valeurs

Parmi les points de divergence entre les jeunes et les seniors : le sens donné à la valeur travail. Si les jeunes ont encore le goût du travail, nombreux sont ceux qui estiment que celui-ci n'est pas une fin en soi mais un moyen, contrairement à une partie des générations antérieures. Ce qui peut créer des frictions. Plus globalement, " la ligne parfois la plus difficile à aborder, qui n'est ni un petit désagrément de personnalité ni de l'ordre du toxique, c'est l'écart de valeurs ", analyse Anaïs Georgelin. Un manager très porté sur le collectif va avoir du mal à supporter un collaborateur individualiste. " Les feedbacks ne changeront pas quelque chose de très ancré qu'il sera difficile de détricoter. " D'où l'intérêt de ne pas négliger les cas pratiques lors des entretiens pour mettre à jour ces incompatibilités.

Apprendre à se connaître

Dans la plupart des cas, l'une des clés pour débloquer les situations est de passer du temps avec les gens afin d'apprendre à les apprécier. Pour cela, il convient d'éviter ce biais qui nous pousse à aller davantage vers les personnes que l'on aime côtoyer. " Passer du temps ensemble, c'est l'opportunité de découvrir les qualités des personnes dont on exècre les défauts ", estime Anaïs Georgelin.

En faisant un pas de côté, on se donne la possibilité de se rendre compte que notre vision s'avère déformée. Par exemple, en échangeant, un manager pourrait comprendre que le collaborateur vit des choses difficiles qui expliqueraient l'attitude qu'il a du mal à supporter. " L'une des qualités indispensables pour un manager, c'est l'empathie, résume Frédéric Fougerat. Si vous n'avez pas le goût des autres, des qualités d'observation et d'écoute, c'est un problème. "

Réponse collective

Autre possibilité, travailler collectivement à la résolution des frictions entre deux personnes. " S'offrir des moments de connaissance de soi en équipe, et pas uniquement en binôme, peut faire bouger les lignes. En ajustant le système, on arrive à ce que de nouvelles relations se tissent dans celui-ci ", estime Anaïs Georgelin. " Je veille à célébrer toutes les réussites, qui sont généralement collectives, et certaines fêtes, raconte Frédéric Fougerat. Ces moments de lien participent à la cohésion de l'équipe, à fédérer les gens. C'est dans ces occasions que les personnes se confient et créent de la complicité professionnelle. "

S'il est parfois compliqué de manager des personnes avec qui on n'a pas d'atomes crochus, l'inverse est aussi vrai. Comment rester dans son rôle quand il faut recadrer un collaborateur avec qui on a l'habitude de plaisanter ou de prendre des verres ? Pas simple !

Texte B

Acteurs Publics - À la une, mercredi 14 février 2024

Le sens au travail est de moins en moins évident dans le service public

[Par Marie Malaterre]

Alors que l'importance de la mission de service public et la nécessité d'œuvrer pour le bien commun étaient jusqu'alors constitutives du sens au travail des agents, ces notions semblent ne plus suffire pour motiver les troupes. Une question dont les managers doivent s'emparer de manière urgente.

Le sens au travail est-il une affaire de management ? C'est l'une des questions que le Réseau des écoles de service public (RESP) a souhaité poser à ses invités lors d'un colloque organisé début février. Coïncés entre la nécessité de se conformer à ce qu'on leur demande et une exigence de perfection lorsqu'on leur accorde une marge de manœuvre, les agents publics sont nombreux à exprimer une forme de perte de sens dans leur travail. Mais les managers publics peuvent-ils jouer un rôle dans cette équation sachant que leur réalité professionnelle est souvent éloignée de l'ambition affichée par l'administration d'un management modernisé valorisant l'initiative et la souplesse d'organisation ?

Une question complexe dans la mesure où le sens au travail reste une notion théorique, difficile à appréhender et aussi très personnelle. " Il ne tient pas uniquement au rapport que l'on entretient avec notre travail, analyse Nicolas Fraix, responsable du département capitalisation et développement des connaissances à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Il peut aussi dépendre de plusieurs facteurs extérieurs comme notre rapport aux autres. Bien souvent, le sens que l'on va mettre dans un travail n'est pas contenu dans le travail en lui-même mais si les circonstances sont mauvaises, cela peut peser sur le sens. "

Une perte de contact avec le terrain

Pour évoquer cette question, la période de confinement strict et les adaptations qui ont été mises en place sous la contrainte sont souvent citées en exemple. " À cette période, nous avons été capables de lever toutes les contraintes, nous étions tournés vers un seul objectif, le résultat ", se souvient Marie Galloo-Parcot, directrice adjointe des ressources humaines du CNRS. Une période pendant laquelle le sens de la mission des agents publics a rarement été aussi clair. Celui de sauver des vies et faire en sorte de continuer à faire tourner la puissance publique.

Un constat également dressé par Olivier Borraz, directeur de recherche au CNRS et notamment en sociologie des organisations. Ce dernier a mené différentes enquêtes dans les administrations afin de savoir comment elles s'étaient adaptées au printemps 2020. " Elles ont été nombreuses à évoquer une période à la fois intense et très difficile mais aussi le sentiment d'avoir vécu quelque chose d'exceptionnel ", assure Olivier Borraz. Il est également ressorti des enquêtes que certains conflits avaient disparu grâce à la levée des contraintes qui a notamment rendu possible certaines coopérations entre des personnes qui n'étaient plus en compétition pour des budgets ou des ressources. " Après la crise, une chape administrative s'est abattue sur les fonctionnaires, explique Olivier Borraz. Après une période où il était possible d'accéder à des marges de manœuvre inédites

tout en restant dans la performance, il a fallu revenir à un fonctionnement ordinaire, ce qui a suscité énormément de tensions. "

Si le secteur public n'est pas le seul à être confronté à une perte de sens au travail, les experts invités par le RESP se retrouvent sur le même diagnostic. Dans le public, les projets sont trop souvent menés sans phase d'expérimentation et de concertation avec le terrain. Un processus jugé très pénalisant pour les équipes. " C'est très difficile de faire de véritables passages de témoin car on ne peut pas avoir deux personnes sur un même poste, même pendant une courte durée, pour des raisons budgétaires ", illustre Marie Galloo-Parcot. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'administration encourage depuis plusieurs années la mise en place d'espaces de discussion autour du travail avec les managers et les équipes. " Les managers doivent avoir ces temps de régulation pour écouter ce que les agents ont à dire, les propositions du terrain, insiste Nicolas Fraix. Il faut prendre en compte, autant que faire se peut, le point de vue des agents sur leur propre travail. " Ce sont tout de même les mieux placés pour en parler sans jamais perdre de vue que le travail réel est souvent bien différent de ce que l'on peut trouver sur une fiche de poste. " Le réel est plus riche ", assure Nicolas Fraix.

Différentes échelles de temps

Dans ce contexte, force est de constater que l'administration continue de promouvoir les managers lisses et qui ne font pas de vague alors que, dans le même temps, on encourage dans les discours, la prise de risques. Car la réalité quotidienne des managers publics ne permet pas toujours la mise en place de telles initiatives. " Les cadres de la fonction publique mènent souvent des activités très complexes qui se déploient dans différentes échelles de temps et d'espaces, constate Nicolas Fraix. Ils peuvent à la fois être amenés à participer à un projet destiné à modifier l'organisation d'une direction à très long terme et résoudre un problème du quotidien. "

Cette multiplication des temps et des attentes constitue les déterminants du travail du manager qui cherche, comme il peut, à maintenir un équilibre entre ces déterminants et sa santé. " Le manager n'est pas surpuissant malgré toute la médiatisation qui peut en être faite, et notre Premier ministre qui revendique ne dormir que trois heures par nuit n'est pas un bon exemple ", relate Nicolas Fraix. Le manager public semble contraint de faire le grand écart entre sa capacité à apporter les conditions idéales d'exercice des missions et ses propres missions à lui. " Une partie de nos organisations manquent de clarté sur la mission qu'elles confèrent à nos managers, remarque Philippe De Gestas, chargé de conférence notamment à l'INSP. Certains managers publics ont peur de leur collaborateurs, peur de ne pas être obéis, de ne pas être compris et des conséquences de leurs décisions ". Un sens au travail qu'ils doivent commencer à retrouver avant d'essayer d'influer sur celui de leurs agents.

Texte C

Stratégies (site web) - Actualités, mercredi 22 janvier 2025

Pourquoi les managers ne veulent plus être manager ? [EXTRAITS]

Murielle Wolski

Et si 2025 commençait par un changement de poste ? Autrefois considérées comme le Graal, les fonctions managériales ont perdu de leur attractivité. De quoi alimenter la cogitation des DRH et des dirigeants d'entreprise. (...) La dernière édition de l'Observatoire du management parle « d'une lassitude qui s'installe », « d'une relation ambivalente ». On est dans le « je t'aime, moi non plus ». Deux jeunes sur dix prêts à y aller ? Est-ce suffisant pour « staffer » les organigrammes ? Produire ? Rendre la prestation de service vendue ? Le sujet soulève le débat.

Prime de risque

Le désamour commence de plus en plus tôt. « Quel est l'intérêt d'être encadrant ? Si c'est pour se prendre tous les ennuis liés à la fonction, très peu pour moi. » Selon Caroline Diard, professeur associé à TBS (Toulouse business school), il n'est pas rare d'entendre fuser cette question et sa réponse. « Cela me perturbe, reconnaît-elle. Être cadre, manager étaient une fin en soi, il y a quelques années encore. Aujourd'hui, les jeunes ne s'interrogent pas sur le statut, mais sur le contenu du poste, sur la conciliation vie pro versus vie personnelle. La génération actuelle entend parler de la crise, ou bien des risques inhérents à la fonction, quand la génération Tapie pensait : "on s'en fout, on fonce". Le terrain de jeu pour l'épanouissement se déplace ailleurs, vers les défis sportifs. L'entreprise doit repenser le package. »

Et que mettre dans le package ? Le gain salarial n'est pas toujours au rendez-vous. Dans l'aéronautique, dont les prévisions tablent sur plus de 20 000 recrutements en 2025, Yann s'est vu proposer 90 euros supplémentaires. Après trente ans d'expérience, dont quatre ou cinq à la tête d'une équipe et quatre collaborateurs à manager, le compte n'est pas bon. Comment convaincre dans ces conditions ? D'après Myriam Plouzenec, business officer pour Holiworking, les DRH se grattent la tête, entre aménagement d'horaires, congés spécifiques, voire expérience de télétravail à l'étranger (embarquant femme et enfants, six mois durant).

La rétribution n'est pas toujours symbolique et pourtant, même dans le cas d'une promotion interne, ce n'est toujours pas suffisant. « Les signes extérieurs de richesse n'attirent pas, commente Stéphanie Richard, directrice Paris-Ile-de-France chez Robert Walters. L'entreprise préfère largement procéder en interne : le collaborateur déjà dans la place connaît ses valeurs, mais celles-ci accompagnent moins leurs managers qu'avant. 27 % disent d'ailleurs n'avoir pas été soutenus en 2024. Et 15 % se sentent surchargés. Les DRH doivent mettre l'accent là-dessus, sur la formation. » Le mot revient en force dans chaque échange. « On n'anticipe pas suffisamment, insiste Loïck Roche, directeur général adjoint d'Igensia (ex-IGS), avec une vraie préparation, expliquer pourquoi il est important de donner de son temps, de faire briller les autres, de savoir renoncer à ses compétences, voire qu'il y a un intérêt qui dépasse le produit ou le service rendu... »

Gare à l'amorçage

Comment faire adhérer les collaborateurs aux délices de l'art de manager ? « On a besoin de constituer un management intermédiaire, explique Lionel Penalba, directeur général de Nikita, agence implantée à Lille et Paris. C'est un vrai sujet. Comment, mais aussi quand ? Pas trop vite, pour boucher un trou dans l'organisation. Et il ne faut pas rater le coche, mais détecter l'envie. Nous devons être super attentifs à l'amorçage, et l'accompagner. » Chez Hopscotch, tout comme chez Nikita, le budget dédié à la formation augmente : « +25 % depuis le Covid, témoigne Marie de Beauregard, DRH d'Hopscotch, groupe d'agences de communication « à 360 ». Ce sont des formations pour traiter de la gestion des émotions, ou comment embarquer les équipes dans un environnement plus volatile. Mais le sujet est moins prégnant dans nos agences que chez les annonceurs. Le management est intrinsèque. On va avoir un brief d'un client. Et ça se joue tout de suite en collectif. À 25 ans, on se retrouve à manager des free-lances, qui peuvent partir du jour au lendemain. »

Spirale d'injonctions

RSE, volatilité des collaborateurs, bien-être, bienveillance, IA, inclusion... La tâche est complexe. Timothée Germain, consultant au sein d'Oasys Mobilisation, parle de « l'effet de halo ». « Le manager est pris dans une spirale de choses à faire, qui est juste énorme, avec une saturation des injonctions, commente-t-il. On parle de QVT, on devrait traiter de la QV managériale. Et c'est uniquement à la main des directions des ressources humaines. »

Convaincre les collaborateurs à devenir manager ? « Surtout pas, claque Clotilde Mérillon, DRH France de Tellent, société spécialisée dans les logiciels RH. C'est plutôt le contraire. » Ludovic Girodon, fondateur de Dream Team, organisme de formation, s'inscrit dans la même vision : « On peut s'en passer provisoirement, mais supplier quelqu'un de prendre le poste, jamais. On ne rétrograde pas un manager. »

La problématique est loin d'être anodine. « Faute de managers, la mécanique des entreprises peut se gripper », confie Christophe Amouroux, président de Twelve Consulting. Et avec un contexte de plus en plus chahuté, incertain, avec une croissance revue à la baisse (de 1,2 %, la Banque de France l'affiche dorénavant à 0,9 %), avoir les bonnes ressources au bon endroit est essentiel.

(...)

Quelle est la première définition du management ?

Le mot vient en réimportation des États-Unis dans les années 1960. Mais il tire son origine du mot français « ménager ». Utiliser ses ressources avec parcimonie, quand aujourd'hui le terme suscite beaucoup de suspicion. Pour les francophones, ce terme se comprend comme quelque chose de plus bienveillant. Il apparaît pour la première fois dans les pages du Monde en 1961. Avant, on parlait de manager dans le milieu de la boxe. Et, ce terme peut se prévaloir d'avoir deux autres racines italiennes : faire tourner les chevaux dans un manège, dresser et de « mano » qui guide. L'étymologie en dit beaucoup.

Pourquoi ce ressenti aujourd'hui, alors ?

Dans trop d'endroits, on a mis l'accent sur la rationalité, la performance, ou bien encore la valeur pour l'actionnaire. D'où des dégâts. On a oublié que c'est au service des valeurs de l'entreprise, de la morale et de l'éthique. Parler de management, c'est presque de l'instruction civique. Il faut revoir l'enseignement du management. Avec les abus dont les médias ont pu se faire l'écho, on s'est interrogé sur ce qu'on avait bien pu leur enseigner pour qu'ils aient ce comportement.

Texte D

La Gazette des communes, no. 2740 - CARRIÈRES, lundi 11 novembre 2024 p. 28

La réunionite, une maladie qui se soigne

Maud Parnaudeau

Propension à organiser des réunions inutiles, la réunionite est une dérive qui concerne tous les services.

Des remèdes existent...

Trop nombreuses, trop longues, inefficaces voire totalement inutiles, les réunions sont souvent vécues comme une corvée. L'exercice, pourtant, est indissociable de l'organisation du travail et, même, de l'organisation de la vie en société.

« C'est un rituel de connexion humaine qui remonte à la nuit des temps », relève Antoine Blanchys, consultant expert en transformation d'entreprise. C'est à partir de la fin du XIXe siècle que la machine s'est emballée, en même temps que se développaient les activités bureaucratiques. La complexification des environnements de travail et la gestion à court terme ont ensuite porté le coup

de grâce. Et la visioconférence n'a rien arrangé. « On en a rajouté au lieu d'en enlever ! » observe Antoine Blanchys.

S'il est impossible de s'en passer, comment, au moins, en faire « un moment à la fois productif, engageant et apprenant », comme le promet le « réuniologue » Louis Vareille, dans son guide « La réunionite, ça suffit ! », publié en 2022 aux éditions Eyrolles.

Participation justifiée

Selon le consultant Antoine Blanchys, « il faut commencer par se poser la question de sa raison d'être : est-ce une réunion d'information, de coordination, d'organisation, de résolution de problème, de point de situation, de prise de décision... ? L'objet doit être clair ». Chaque personne conviée doit aussi avoir un rôle à y jouer.

« La convocation de chaque participant doit être justifiée », rappelle Anne Filliol, consultante et ancienne déléguée générale à l'organisation de la communauté d'agglomération (CA) de Plaine commune (9 communes, 2 200 agents, 450 000 hab. , Seine-Saint-Denis). Derrière la participation à une réunion se cache aussi la capacité à déléguer et à faire confiance. La présence ne doit pas dépendre du niveau de responsabilité ou d'un rang dans l'organigramme, mais bien de la capacité à y être utile. « C'est une discipline que chacun doit s'imposer pour ne pas être là en touriste », constate Antoine Blanchys. Ce qui signifie aussi que l'organisation doit formellement autoriser à dire « non ».

Selon une enquête sur les écueils liés au mode collaboratif en entreprise, qui a été réalisée en avril 2017 par OpinionWay pour le cabinet Empreinte humaine (*), plus de six personnes sur dix affirmaient alors qu'elles n'avaient pas la possibilité de décliner une invitation à une réunion.

Conserver l'attention

Sur la forme, « il faut une personne chargée de la réunion, un chef d'orchestre qui garantit qu'à la fin, il y a un résultat. Il peut s'agir d'actions à court terme, d'instructions, de prises de décision... », poursuit Antoine Blanchys. Un déroulé très structuré, avec des « chapitres », permettra de donner du rythme et de conserver l'attention. Tout comme les réunions debout ou le fait d'enlever les tables pour ne conserver que des chaises. Ce qui évitera aux participants de faire autre chose (lire l'encadré). « Il faut développer de nouvelles approches plus mobilisatrices, créer les conditions pour que les collaborateurs réfléchissent ensemble, produisent des idées, des solutions, ouvrent des perspectives », assure Anne Filliol.

La mission « innovation » du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie a développé en ce sens le Réuniono'Kit. Un manuel en ligne recensant des méthodes d'intelligence collective pour animer des réunions, en présentiel comme en distanciel, de manière à les rendre « plus dynamiques, efficaces et constructives ».

(*) Etude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 012 salariés, travaillant dans des entreprises publiques ou privées employant 500 salariés ou plus. A consulter sur : tinyurl.com/24pm64fd

Beaucoup de temps pour pas grand-chose

Selon une étude menée en 2024 par l'Observatoire de l'infobésité et de la collaboration numérique (OICN, « infobe-site.org »), à partir de l'analyse de millions de métadonnées d'e-mails et de réunions, un collaborateur est invité à participer à six heures et trente minutes de réunion chaque semaine et un manager y passe plus de quatorze heures hebdomadaires. Pour quels résultats ? Seule une réunion sur quatre aboutirait à une prise de décision. Quand bien même il ne s'agit que d'un temps d'information ou d'un point technique, la finalité recherchée est souvent mise à mal par le manque

d'attention. Selon le sondage OpinionWay réalisé en 2017 pour le cabinet Empreinte humaine, plus de quatre salariés sur dix utilisaient déjà leur smartphone ou leur ordinateur pendant les réunions, en particulier pour consulter ou envoyer des mails. Tendance confirmée par l'OICN en 2024, avec des cadres qui expédient plus d'un cinquième de leurs mails en réunion.

Texte E

Le Journal du Net (JDN) (site web) - jeudi 16 mai 2024 - 12:42:55

L'intelligence collective : clé de voûte des stratégies de leadership dans un monde complexe [EXTRAITS]

Chronique de Bruno A. Bonechi (Howard Partners)

L'intelligence collective transforme les stratégies de direction, améliorant l'innovation et l'efficacité face aux défis économiques et technologiques actuels.

En 2023, les faillites ont augmenté de 35%, reflétant un contexte économique et politique incertain et des problèmes d'attractivité des talents. (...) Dans ce contexte si volatile, l'habileté de la direction à piloter l'entreprise sera déterminante. Et ce constat pose une question essentielle : au-delà d'une somme des compétences individuelles, qu'est-ce qui rend un comité de direction performant, quel que soit le contexte ? L'une des réponses les plus efficaces est l'adoption d'un modèle de gestion qui valorise l'intelligence collective.

L'intelligence collective, un enjeu majeur pour la performance des comités de direction

L'intelligence collective peut être définie comme la capacité d'un groupe à combiner les efforts et les compétences de ses membres pour atteindre un objectif commun, dépassant ainsi les capacités des individus pris séparément. Elle repose sur la diversité des perspectives et l'engagement de tous les membres du groupe dans la résolution de problèmes complexes. Ainsi, au-delà des compétences individuelles, la performance d'un comité de direction repose sur sa capacité à collaborer, échanger et prendre des décisions collectivement. Selon une étude du MIT, les équipes dotées d'une forte intelligence collective ne sont pas seulement plus efficaces ; elles sont également plus innovantes et mieux adaptées aux défis du marché.

Les obstacles à la mise en œuvre de l'intelligence collective

Selon la théorie du Groupthink d'Irving Janis, psychologue américain, les groupes très cohésifs peuvent privilégier l'harmonie et la conformité au détriment d'une évaluation critique, menant à de mauvaises décisions. Aussi, il a identifié huit symptômes de la "pensée de groupe" qui entravent la prise de décision collective efficace : illusion d'invulnérabilité, rationalisation, croyance en la moralité inhérente du groupe, stéréotypes des opposants, pression à l'uniformité, autocensure, illusion d'unanimité et apparition de " gardiens de la pensée ".

De plus, la gestion efficace du temps et l'intégration des opinions divergentes sont cruciales, mais souvent négligées. Or il est important de prendre le temps nécessaire pour analyser les situations en profondeur et prendre des décisions réfléchies, sans se laisser submerger par la pression du temps court. Aussi, les défis de la mise en œuvre de l'intelligence collective dans les comités de direction sont notables. Pour éviter ces écueils, les dirigeants doivent mettre en place des dispositifs favorisant l'expression d'une diversité de points de vue et imposer des délais de réflexion avant de prendre des décisions importantes. Cela implique de valoriser et de solliciter activement des opinions divergentes

et de cultiver une culture où le débat constructif devient la norme. Pour renforcer cette approche et assurer une évaluation critique complète, la nomination d'un 'avocat du diable', chargé de remettre en question les hypothèses du groupe, se révèle être un dispositif efficace pour limiter les risques d'aveuglement collectif. De plus, réunir le comité exécutif dans un lieu neutre, hors des locaux habituels, favorise un dialogue ouvert, créatif et permet d'aborder les problématiques sous un nouvel angle et de stimuler l'innovation.

Les recherches indiquent que les équipes présentant une 'diversité cognitive' sont jusqu'à 20 % plus innovantes. Présenter aux décideurs une diversité de points de vue peut identifier des zones d'ombre cruciales et mener à des décisions mieux informées. (...)

Exemples pratiques de l'intelligence collective

Pixar Animation Studios utilise des sessions de critique régulières où les projets en cours sont évalués par divers membres de l'équipe, permettant de bénéficier de multiples perspectives. Cette méthode encourage l'innovation continue et la remise en question productive des idées en place.

Mayo Clinic exemplifie l'intelligence collective dans le domaine médical par des réunions multidisciplinaires régulières où différents spécialistes discutent des cas des patients. Cette approche collaborative améliore significativement la qualité des diagnostics et des traitements proposés.

Points clés stratégiques pour cultiver l'intelligence collective

En résumé, pour stimuler une véritable diversité de pensée, les dirigeants doivent créer un environnement où les opinions divergentes sont non seulement valorisées mais activement sollicitées. Cela nécessite de cultiver une culture d'entreprise où le débat constructif est encouragé. Ainsi, pour contrer les risques associés à la pensée de groupe et promouvoir une véritable intelligence collective, plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre :

1. Valorisation de la diversité de pensée : Encouragement actif des opinions divergentes et culture d'un environnement où le débat constructif est valorisé.
2. Rôle de l'avocat du diable : Intégration d'un membre chargé de remettre en question les décisions du groupe et de proposer des alternatives systématiquement.
3. Retraites stratégiques : Organisation de séminaires hors du cadre de travail habituel pour stimuler la créativité et offrir de nouvelles perspectives.
4. Délais de réflexion : Mise en place de périodes dédiées à la réflexion avant de prendre des décisions importantes, permettant une analyse plus profonde des enjeux.

Perspectives

(...) Pour demeurer performantes dans un environnement complexe et imprévisible, les entreprises doivent non seulement tirer parti des compétences individuelles de leurs dirigeants, mais surtout de leur aptitude à cultiver une intelligence collective à travers le dialogue et la confrontation des idées.

En outre, il est essentiel de reconnaître que la prise de décision dans les hautes sphères de la direction ne repose pas uniquement sur une analyse objective et des données. L'émotion et la subjectivité jouent également un rôle crucial. (...) Reconnaître cette dimension émotionnelle et intégrer l'intelligence émotionnelle dans les processus décisionnels peut enrichir considérablement la qualité des décisions prises. Cela permet non seulement de naviguer avec plus de perspicacité dans des situations complexes, mais aussi de renforcer le leadership en alignant mieux les décisions avec les valeurs humaines et organisationnelles.

Antoine de Saint-Exupéry a brillamment exprimé cette idée en disant : Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas d'abord du bois, ne coupe pas de planches ni ne distribue de travail. Réveille plutôt au sein des hommes le désir de la grande et belle mer. C'est cette aspiration vers l'horizon lointain, cette vision partagée et cet engagement commun qui forgent les grandes équipes et, par extension, les grandes entreprises.

ANNEXE 9

Épreuve de langue : quelques exemples de textes proposés

Allemand

Leere Lehrsäle

Nach dem Facharbeitermangel kommt jetzt der Studentenmangel. Immer weniger junge Menschen wollen studieren. Was läuft falsch an den Hochschulen?

Es sind schlechte Zeiten für die deutschen Universitäten. Die 423 Hochschulen zwischen Flensburg und Friedrichshafen kämpfen mit allen Mitteln um Studienanfänger, um ihre Studierendenzahlen zu halten. Die Hochschule München zum Beispiel gibt langweiligen Fächern coolere Namen. Aus „Kartographie“ wurde „Geo Visual Design“. Der Erfolg blieb bescheiden: 2022 bewarben sich nur noch 14 438 statt der 19 773 Studienanfänger im Jahr 2018 bei der Münchner Hochschule. Das KIT (Karlsruher Institut für Technologie) stellt den Ingenieurstudenten für über 20 Millionen Euro ein nagelneues Anwendungszentrum hin, in dem sie Prototypen erfinden, entwickeln und bauen können. Das soll das Lehrfach wieder attraktiver machen. [...]

Die Ursachen für den Rückgang an Studienanfängern sind vielfältig. Einer der Gründe ist, dass die Zahl der Geburten sich seit den 60er Jahren in etwa halbiert hat. Es gibt einfach nicht mehr genug junge Leute, um die Lehrsäle zu füllen. Im Geburten -Rekordjahr 1964 wurden in Deutschland 1,36 Millionen Menschen geboren. Wenn die 64er im Jahr 2031 in Rente gehen, sollen sie von den gerade mal 672 724 im Jahr 2006 Geborenen ersetzt werden. „Allein diese Zahlen zeigen, dass in allen Bildungsbereichen – ob hochschulische oder berufliche Bildung – weniger junge Menschen verfügbar sein werden und später dann auch Arbeitskräfte fehlen werden“, warnen die Autoren der CHE-Studie.

Lustlose Profs verderben den Spaß

Dass gerade die volkswirtschaftlich wichtigen Ingenieurwissenschaften bei den Neuanfängern an der Uni so unbeliebt sind, „hat sehr viel mit Stimmung zu tun“, sagt KIT-Professor Alexander Wanner, 61. Viele Fridays-for-Future-Kids haben Ingenieure im Verdacht, mit ihrer Arbeit die Umwelt zu zerstören und den Klimawandel zu fördern. An der Hochschule München musste der Studiengang „Verpackungstechnik“ in „Sustainable Materials and Product Design“ umbenannt werden, damit da überhaupt noch jemand studieren will.

Ein weiterer Grund für die sinkenden Zulassungszahlen gerade an öffentlichen Hochschulen ist die mangelhafte Attraktivität der Lehre. Viele Professoren haben keine Lust, sich mit Studierenden herumzuschlagen, während ihre Kollegen in der Forschung spannende Aufgaben lösen, publizieren und Karriere machen. Lustlose Professoren verderben den Studierenden den Spaß am Studium.

Auch Ausländer kommen oft nur noch dann nach Deutschland, wenn sie nichts Besseres finden, und gehen vorrangig an die wenigen international renommierten Universitäten wie die Ludwig-Maximilians-Universität (LMU) und Technische Universität (TUM) in München oder an die Ruprecht-Karls-Universität in Heidelberg, die Humboldt-Universität zu Berlin und die RWTH Aachen. [...]

Source : *Focus*, 01.03.2024

Vous traduirez le passage surligné en gris.

Anglais Texte A

The Hottest Trend in Publishing: Books You Can Judge by Their Cover

Last year, a romance publisher took an expensive gamble on the latest novel by the best-selling author Rebecca Yarros. To help the novel, “Fourth Wing,” stand out in the crowded fantasy-romance genre, the publisher, Entangled, invested in a limited deluxe edition with a bold metallic cover and black sprayed edges featuring dragons.

It worked: All 115,000 copies of the deluxe edition sold out almost everywhere within a week.

“My only regret is that I printed too few,” said Liz Pelletier, Entangled’s publisher.

When the next novel in the series, “Iron Flame,” came out, Entangled was prepared, and printed a million copies of the deluxe edition. Once again, they quickly sold out.

For the third book in the series, “Onyx Storm,” which comes out in January, Entangled is printing two million copies of the deluxe edition, which has stenciled artwork and black and silver edges adorned with flying gold and black dragons, along with a smaller print run of 500,000 standard copies. More than a million “Onyx Storm” deluxe editions have already sold. After realizing there was an enormous appetite for special editions, Entangled has started giving the deluxe, sprayed-edge treatment to most of its books, Pelletier said.

“Now, to not spray-paint the edges would send the wrong kind of signal, that a book is not worth collecting,” she said.

After gaining popularity with romance and fantasy readers, heavily adorned editions have spread throughout the publishing industry. Publishers are investing in colorful patterned edges, metallic foil covers, reversible jackets, elaborate artwork on the endpapers, ribbon bookmarks and bonus content.

Though there has long been a market for anniversary editions and leather- or cloth-bound hardcovers of classics, the new special editions sweeping the industry are designed to appeal to younger, social media-savvy readers, and in some ways feel like a whole new format. For dedicated fans, owning special editions can be an aesthetic shorthand that signals they are part of a particular literary tribe.

Deluxe editions have also proliferated because of TikTok, which has reshaped book publishing and marketing strategies. BookTok influencers can send a book skyrocketing up the best-seller list, and elaborately designed hardcovers lend themselves to organic viral marketing campaigns, since readers love to flaunt them to their followers. [...]

“When they love a book, they want it in all these iterations,” said Erica Sussman, a vice president and publisher at HarperCollins Children’s Books. “Maybe you have the regular edition as the one you

page through and highlight passages in, and then you have the deluxe edition to show off on your bookshelf.”

Publishers have found that fancy new packaging can extend the life cycle of a best seller. Fans will often buy a beloved book again in a bedazzled new package, and the spike in sales can get the title back on the best-seller list, which in turn draws in new readers.

This strategy runs counter to the way most publishers have released books for decades — first in hardcover, the most profitable format, then in paperback a year or so later.

Source: adapted from Alexandra Alter, *The New York Times*, Dec. 27, 2024

(<https://www.nytimes.com/2024/12/27/books/deluxe-book-editions-decorated-edges.html?searchResultPosition=8>)

Vous traduirez le passage surligné en gris.

Anglais texte B

Books and looks: gen Z is ‘rediscovering’ the public library

Gen Z seems to love public libraries. A November report from the American Library Association (ALA) drawing from ethnographic research and a 2022 survey found that gen Z and millennials are using public libraries, both in person and digitally, at higher rates than older generations.

More than half of the survey’s 2,075 respondents had visited a physical library within the past 12 months. Not all of them were bookworms: according to the report, 43% of gen Z and millennials don’t identify as readers – but about half of those non-readers still visited their local library in the past year. Black gen Zers and millennials visit libraries at particularly high rates.

Libraries have never been just about books. These are community hubs, places to connect and discover. For an extremely online generation that’s nearly synonymous with the so-called “loneliness epidemic”, libraries are increasingly social spaces, too.

“We traditionally think of libraries as very quiet, and parts of them are, but what we observed watching gen Z in libraries is that there are some really great spaces for teens, big rooms where they can do things like gaming or making their own music,” said Rachel Noorda, a co-author of the ALA report. “It’s a place to be solitary, but also a place to build community.”

And a place to flex. On TikTok, [Henry] Earls posts selfie videos showing him studying, journaling or reading in front of the Bryant Park library’s breathtaking beaux-arts backdrop. The clips get millions of views. “I think people my age are craving something more authentic, and looking for something that’s real,” Earls said. “What’s more real than books and physical material?”

Library-related content does well on #booktok, where young literary influencers – many of them still in high school – drive sales by recommending and reviewing stories. (Colleen Hoover, #booktok’s favorite author, shot to the top of bestseller lists due to viral endorsements; other recommended books often fall into the “romantasy” young adult category.)

“A lot of my followers find libraries appealing in an aesthetic way,” said Marwa Medjahed, an 18-year-old TikToker who posts about life as a George Washington University freshman to her 115,000 followers. “They feel like I’m enjoying studying, rather than being in a bleak dorm room with harsh lighting.”

While many young people read digitally, downloading (or pirating) titles, hard copies of books are fetishized on social media. “Ebooks don’t make good props on TikTok,” Kathi Inman Berens, co-author of the ALA report, said. “You need book materiality, a printed book, something that helps visually.” Why buy the title when you can just borrow it at the library? [...]

Talk to any young and online person long enough about libraries and they’ll inevitably bring up the “third place”, a term coined in 1989 by the urban sociologist Ray Oldenburg. Like attachment styles or imposter syndrome, the third place is an academic term turned social media discourse point. Separate from home and work, it is a space for gathering and socialization. Bars, coffee shops, churches and libraries are the usual examples.

Gen Z’s well aware that they lack many of the third places their parents had, especially as the lines between work and home blurred during Covid. Libraries are the last place they feel exists that asks nothing of them. You can truly come as you are.

“Coffee shops get so crowded, and you have to spend money to be there, but libraries are open for everyone,” said Anika Neumeyer, a 19-year-old English student who volunteers at the Seattle Public Library. “There’s a lot less pressure to be doing something in the public library. No one’s going to judge you.”

Source : adapted from Alaina Demopoulos, *The Guardian*, Fri 26 Jan 2024

(<https://www.theguardian.com/books/2024/jan/26/books-and-looks-gen-z-is-rediscovering-the-public-library>)

Vous traduisez le passage surligné en gris.

Anglais Texte C

The country’s largest publishers sue Florida over school book bans

A group of major publishers, authors and parents have sued Florida education officials over a law that allows parents and local residents to limit what books are available in school libraries if they depict or describe “sexual conduct.”

The lawsuit filed by Penguin Random House, Simon & Schuster, Harper Collins and others alleges that the state law, enacted last year, brought about hundreds of book removals and is violating First Amendment rights to free speech.

According to the lawsuit, some of the books that Florida has required be removed from school libraries under House Bill 1069 include: Maya Angelou’s “I Know Why the Caged Bird Sings,” Ernest Hemingway’s “For Whom the Bell Tolls,” Alice Walker’s “The Color Purple,” Leo Tolstoy’s “Anna Karenina” and Kurt Vonnegut’s “Slaughter-House Five.”

The lawsuit challenges a section of the bill that requires school districts to remove a book that “depicts or describes sexual content” or is “pornographic.” One process to remove books from school libraries under the law allows parents to read out loud the controversial passages during a school board meeting, and if the board halts the reading due to explicit content, the school must “discontinue use of the material.”

Florida officials have described this week’s lawsuit as a “stunt.”

“There are no books banned in Florida,” said Nathalia Medina, a spokeswoman for the state’s Department of Education. “Sexually explicit material and instruction are not suitable for schools.”

Book bans have long been part of the country’s culture wars as school officials, parents and lawmakers tussle over how race, history and sexuality can be taught in school.

Florida is at the forefront of the clash, as it leads the national surge in school book challenges, according to a report released in April by Pen America, a nonprofit advocating free speech.

Thursday’s lawsuit, filed in federal court in Orlando, argues that publishers and authors have the right to have their books read while students have the right, under the First Amendment, to “read constitutionally protected books, free from unconstitutional content-based restrictions mandated by the State of Florida.”

The suit alleges that House Bill 1069 does not consider the book as a whole before removing it for having “sexual content” and that it does not specify what level of detail mandates that a book be removed for describing sexual content. Another concern, the suit alleges, is that the law’s use of the term “pornographic” is vague and often books that are described as such “are not remotely obscene,” including Toni Morrison’s “The Bluest Eye.”

The suit said the law allows for the removal of books before consulting “trained professionals, such as teachers or media specialists.” It adds that some teachers have shut down their classroom libraries out of fear of objections, controversies or the risk of losing their teaching licenses.

Previously, the office of Florida Gov. Ron DeSantis (R) said the state’s Department of Education “does not ban books” and has described book ban allegations as a “hoax” or “false narrative.” His office has said the law “protects children from indoctrination” and gives parents and residents the ability to see the materials their children have access to at school as well as “the ability to object to inappropriate materials.”

However, Florida has faced criticism and lawsuits regarding removed books since last year. Between July 2021 and December 2023, Florida had 3,135 book bans recorded, according to PEN America.

Source : adapted from Maham Javaid, *The Washington Post*, August 31, 2024

(<https://www.washingtonpost.com/nation/2024/08/31/publishers-lawsuit-florida-book-ban/>)

Vous traduirez le passage surligné en gris.

Español

Petro y la Inteligencia Artificial

El presidente Gustavo Petro está montado en la ola de la Inteligencia Artificial. Este fin de semana, mientras miles de personas jugaban a la tendencia de crear imágenes con IA al estilo Studio Ghibli, incluido el mandatario y muchos de sus funcionarios, y otro tanto se divertía haciéndole preguntas a Grok, la IA de Elon Musk, Petro anunció que Ecopetrol⁸ construirá una infraestructura de inteligencia artificial en Santa Marta, por la vía de un acuerdo con Emiratos Árabes Unidos.

⁸ Empresa Colombiana de Petróleos

A Petro le ha pasado como muchos ciudadanos: pasó de ver la IA como el apocalipsis y la destrucción absoluta del mundo que conocemos, a entregarse y adaptarse a ella. Y, como otros presidentes de la región, está viendo una opción de incluirse en una industria en auge. En Argentina, Milei propone convertir a su país en el centro mundial de data centers; Chile lanzó un plan nacional de data centers; Brasil, que lidera el debate sobre la soberanía tecnológica y avanza en investigación, anunció un plan de inteligencia artificial hasta 2028 y la construcción de una “supercomputadora” con datos locales, acordes con su cultura y realidad. En el caso de Colombia, Petro lo ve como la forma de la transición o el exorcismo que se imagina para Ecopetrol.

El fin de semana, el presidente dijo que se trataba de un “proyecto de infraestructura de inteligencia artificial de varios centenares de millones de dólares que funcionará cerca de la ciudad y contará con data centers de mega computadores de tecnología cuántica”. Esto último le valió críticas en X, de quienes le explican que esa tecnología aún está en desarrollo. Hubo quien hasta le preguntó a Grok qué alcance real podía tener su anuncio. La IA le respondió que “tiene potencial, pero también huele a mucho ruido y pocas nueces”, que suena a un “golazo” hablar de data centers y una “nube soberana de datos para el país”, pero que “¿cuántas veces hemos oído promesas de este calibre que terminan en elefantes blancos?”.

También en X, otros más humanos le señalaron algo más concreto: el impacto socio ambiental de los centros de datos, que requieren energía y agua para su refrigeración; la extracción de los minerales que se utilizan para el desarrollo tecnológico; o la opacidad de las cadenas de suministro. El presidente no ha explicado en profundidad cómo medir y contener esos efectos. “Solo hay que juntar energía limpia a través de las redes de electricidad, que aquí es posible. Tenemos la energía, las troncales de fibra óptica, solo nos faltan las torres de data centers”, dijo el presidente en agosto de 2024. En Chile, la academia y los ambientalistas piden un portal de transparencia donde se publiquen los consumos de agua y energía de los centros de datos.

Este martes, en el consejo de ministros televisado- el menos candente de los que se han hecho hasta ahora, aunque los funcionarios se concentraron en aplicar el retrovisor a otros Gobiernos -el presidente evidenció que ve la IA por todos lados. Habló de una “gran facultad de inteligencia artificial en la Universidad del Magdalena”, de clases en Caldas, Zipaquirá y Usme, y de usarla para desarrollar la ciberdefensa en el país. Todo indica que, así como la consulta popular y los culpables que ve en la crisis de la salud, la IA será uno de los ejes de lo que queda del Gobierno de Gustavo Petro.

Source : Catalina Oquendo para *El País* (02/04/2025)

Vous traduirez le passage surligné en gris.

Italian

Giovani favolosi: perché l'editoria per bambini e ragazzi scoppia di salute

I nativi digitali leggono, furiosamente leggono. E non solo sugli schermi, non perché lo impongono gli adulti. Dalle loro mani passano ogni anno tomi di carta alti una spanna. Fumetti e fantasy, classici o romance, illustrati e manga. Sì, la Generazione Z legge di più e meglio dei genitori, accoglie gli autori in classe, affolla le fiere del libro, attende le novità della [Children's Book Fair di Bologna](#), il più importante evento europeo di settore che, dall'8 all'11 aprile, travolgerà la città delle Torri con un tornado di

presentazioni e firmacopie, feste e premiazioni, trattative all'ultimo sangue per aggiudicarsi l'ennesimo best seller a colpi di anticipi milionari.

È da ormai vent'anni che l'editoria viene salvata dai ragazzini: una tendenza globale, come ha raccontato una recente inchiesta del britannico *Guardian*. La riscossa del libro cartaceo avviene grazie agli adolescenti e ai ventenni che, con i loro passaparola social, tengono in piedi il mercato. «Da noi quasi un libro su quattro di quelli venduti (senza contare la scolastica e la vendita nella grande distribuzione) è per bambini o ragazzi», spiega Giovanni Peresson, responsabile dell'ufficio studi dell'Aie, l'Associazione italiana editori. «L'andamento positivo del mercato si conferma da oltre un decennio e il dato più interessante è che ciò avviene in presenza di un calo della natalità: il parco clienti è ridotto, ma il libro cresce, soprattutto quello per la primissima infanzia».

Fattore Booktok

Le cifre sono da capogiro: 23,5 milioni di copie vendute per 291 milioni di fatturato nel 2023. Rispetto al 2019 sono tre milioni di copie e quasi 48 milioni di ricavo in più, con percentuali di crescita dell'1-2 per cento annuo. Un mercato che da solo vale il 18 per cento di quanto hanno speso tutti gli italiani per l'acquisto di libri l'anno scorso, il 23 per cento del totale delle copie vendute.

C'è anche lo zampino del Booktok nel successo degli editori per ragazzi: negli ultimi mesi ai vertici delle classifiche italiane sono state autrici come [Rebecca Yarros](#), creatrice di fantasy sentimentali, o [Stefania S.](#), una delle scrittrici di romance esplose su Wattpad e poi ingaggiate dai grandi marchi. Gli scout letterari ormai fanno a gara per dragare nel grande fiume delle piattaforme di autopubblicazione. Scovano autrici favolose che si rivolgono a un pubblico sognante, come [Erin Doom](#) col suo *Fabbricante di lacrime*, 600 mila copie alla prima edizione, 250 mila alla seconda e 100 mila all'ultima – e una serie Netflix.

Ma ci sono anche autori per ragazzi che non passano da Tiktok ma che lo stesso vantano tirature da far impallidire la maggior parte degli scrittori per adulti. Luigi Garlando, col suo long seller *Per questo mi chiamo Giovanni* (2004), il libro sulla mafia in assoluto più venduto in Italia, a 20 anni dalla pubblicazione macina ancora circa 50 mila copie all'anno. [...]

L'editoria per ragazzi è una gallina dalle uova d'oro inesauribile, tutte le case editrici creano collane ad hoc e pressano i loro migliori autori affinché si cimentino. Cosa non da tutti, però. Per farsi apprezzare dai giovani bisogna sapere come rivolgersi a loro, ma la scrittura è solo la prima parte del lavoro. Poi servono gli incontri a scuola, croce e delizia degli autori. Chi gira nelle classi vende decine di migliaia di copie all'anno, ma ci vuole un'energia da atleta.

Gli autori più noti hanno le agende piene, e per averli in presenza presidi e bibliotecari devono prenotarli anche con un anno di anticipo. Capace di fare incontri da 400 teenager al giorno, è Davide Morosinotto, 43 anni, Premio Strega giovani e Premio Andersen, origini venete ma trapiantato a Bologna. «Gli studenti lavorano almeno un anno sui miei libri prima di incontrarmi a scuola. E, quando arrivo, conoscono i miei titoli meglio di me, hanno tantissima voglia di farmi domande, chiedermi consigli, svelarmi sogni o paure. E io dimostro che scrivere e inventare storie può diventare anche un mestiere».

«Nella scuola dell'obbligo gli incontri funzionano bene se si lavora in filiera, se c'è un'alleanza educativa tra prof, autori, bibliotecari, librai editori» spiega Antonio Ferrara. «Se l'autore adotta il giusto spirito ludico, i ragazzi sono convinti di non studiare, perché non c'è verifica: ma ce li hai in pugno, puoi far leggere loro il tuo romanzo, puoi passare tanti messaggi positivi sulla gestione dei sentimenti, insegnare la scrittura per emozioni».

Carta vince

La vittoria dei libri di carta rispetto all'e-book è «merito delle famiglie e della scuola», secondo Mariagrazia Mazzitelli, da un quarto di secolo direttrice editoriale di Salani. «Al bambino piccolissimo il libro viene regalato molto presto e ne nasce subito un amore. Poi c'è il distacco nell'adolescenza, ma i fenomeni più recenti del romance recuperano questo pubblico, rendendo il libro un oggetto del desiderio».

[...] Beatrice Masini, direttrice di divisione per Bompiani, aggiunge: «Ma oltre ai bebè, ci sono i ragazzi della scuola dell'obbligo, per i quali il libro è un magico strumento di evasione nell'età in cui si è più curiosi, con occhi e orecchie aperte. Un romanzo ti fa entrare in altri mondi, anche magari realistici, ma che non conosci ancora, con storie vere che hanno una grande presa e fanno nascere lettori forti».

Source : Zita Dazzi, 05 APRILE 2024

https://www.repubblica.it/venerdi/2024/04/05/news/childrens_book_fair_bologna_litalia_dei_ragazzi_che_leggono-422427714/?ref=nl-rep-a-bgr

Vous traduirez le passage surligné en gris.

Latin

Entretien d'Hannibal avec Antiochos

Au moment où il s'apprête à livrer bataille aux Romains (début de la guerre séleucide, en 192 av. J.-C.), le roi de Syrie Antiochos III demande un avis à Hannibal, exilé à sa cour après la défaite de Zama (202 av. J.-C.).

Cuiusmodi ioco incauillatus sit Antiochum regem Poenus Hannibal

In libris ueterum memoriarum scriptum est Hannibalem Carthaginiensem apud regem Antiochum facetissime cauillatum esse. Ea cauillatio huiusmodi fuit : ostendebat ei Antiochus in campo copias ingentis quas bellum populo Romano facturus comparauerat conuertebatque exercitum insignibus argenteis et aureis florentem ; inducebat etiam currus cum falcibus et elephantos cum turribus equitatumque frenis, ephippiis, monilibus praefulgentem. Atque ibi rex, contemplatione tanti ac tam ornati exercitus gloriabundus, Hannibalem aspexit et : « Putasne, inquit, conferri posse ac satis esse Romanis haec omnia ? » Tum Poenus, eludens ignauiam imbelliamque militum eius pretiose armatorum : « Satis, plane satis esse credo Romanis haec omnia, etiamsi auarissimi sunt. » Nihil prorsum neque tam lepide neque tam acerbe dici potest : rex de numero exercitus sui ac de aestimanda aequiperatione quaesiuerat, respondit Hannibal de praeda.

AULU-GELLE, *Nuits attiques*, V, 5

Vous traduirez le texte dans son entier.

Grec ancien

Autour de la mort de Socrate

Ὅτε ἦκεν ἡ ναῦς ἐκ Δήλου, καὶ ἔδει Σωκράτην ἀποθνήσκειν, ἀφίκετο εἰς τὸ δεσμωτήριον Ἀπολλόδωρος, ὁ τοῦ Σωκράτους ἐταῖρος, χιτῶνά τε αὐτῷ φέρων ἐρίων πολυτελεῖ καὶ εὐήτριον καὶ ἱμάτιον τοιοῦτο. Καὶ ἡξίου ἐδύντα αὐτὸν τὸν χιτῶνα, καὶ θοῖμάτιον περιβαλόμενον, εἴτα οὕτω πιεῖν τὸ φάρμακον. Ἔλεγε γὰρ αὐτῷ καλῶν ἐνταφίων μὴ ἀμοιρήσειν, εἰ ἐν αὐτοῖς ἀποθάνοι. Ταῦτα τὸν Σωκράτην ὁ Ἀπολλόδωρος. Ὁ δὲ οὐκ ἠγέσχετο, ἀλλ' ἔφη πρὸς τοὺς ἀμφὶ τὸν Κρίτωνα, καὶ Σιμμίαν, καὶ Φαίδωνα· « Καὶ πῶς ὑπὲρ ἡμῶν καλῶς Ἀπολλόδωρος οὕτω δοξάζει, εἴγε αὐτὸς πεπίστευκεν ὅτι, μετὰ τὴν ἐξ Ἀθηναίων φιλοτησίαν καὶ τὸ τοῦ φαρμάκου πόμα, ἔτι οὕτως ὄψεται Σωκράτην ; Εἰ γὰρ οἴεται τὸν ὀλίγον ὕστερον ἐρριμμένον ἐν ποσὶ καὶ κεισόμενόν γ' ἐμὲ εἶναι, δῆλός ἐστί με οὐκ εἰδώς. »

Elie, *Histoire variée*

Vous traduirez le texte dans son entier.